

Découverte d'une fissure inexplicquée au barrage Manic 5

(D'après PC) — Hydro-Québec a fait appel aux services d'un expert américain, et ordonné l'interruption des opérations de dynamitage dans le voisinage du barrage de Manic 5, à la suite de la découverte, la semaine dernière, de fissures inhabituelles dans la partie aval de la structure de béton.

Un porte-parole d'Hydro-Qué-

bec, Mme Francine Charest, a souligné cependant que ces fissures ne représentent aucun danger. Les travaux se poursuivent au chantier de Manic 5, où l'on oeuvre à accroître la puissance du barrage Daniel-Johnson. La centrale elle-même fonctionne normalement. Mme Charest a ajouté que les fissures

(Suite à la page A2, 3e col.)



Le barrage Daniel-Johnson, à Manic 5

un abonnement
"ça vaut le coût"
647-3333
LE SOLEIL

LE SOLEIL

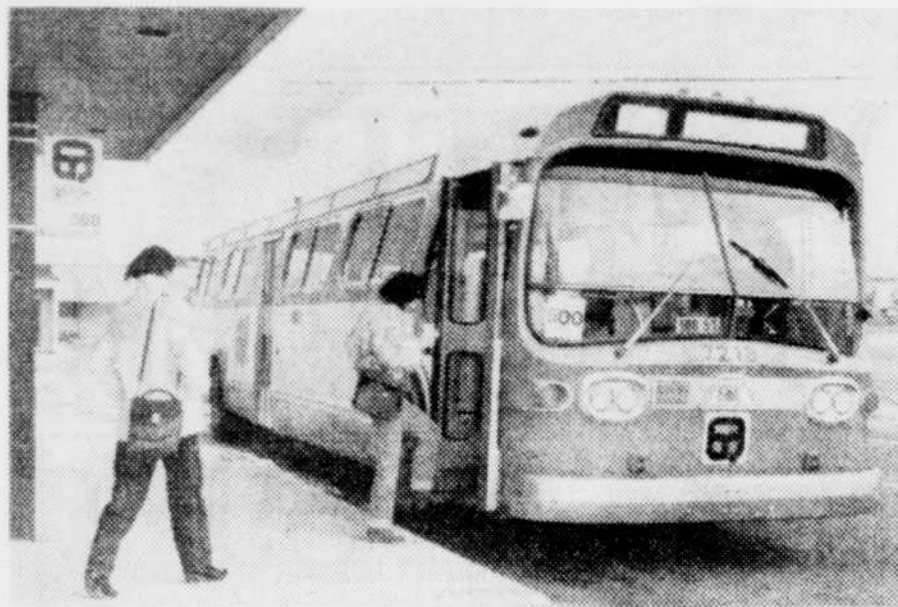
pour votre
hypothèque
consultez

FIDUCIE
PRÊT...REVENU.

85e année, no 115
80 pages 5 cahiers

QUÉBEC, MARDI 12 MAI 1981

Livraison à domicile (6 jours) \$1.85
Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢



Le Soleil, René St-Pierre

CTCUQ: les usagers ont gain de cause en Cour suprême

par Marcel COLLARD

La Cour suprême du Canada a consacré le droit du Comité régional des usagers du transport en commun de Québec (CRUTEQ) à exercer un droit en recours collectif contre la Commission de transport de la communauté urbaine de Québec, à la suite d'une grève déclenchée par les chauffeurs d'autobus le 29 janvier 1978.

Cette décision contenue dans un texte d'une quinzaine de pages, signé par le juge Julien Chouinard, constitue un victoire pour d'autres citoyens parce qu'en approuvant le

droit à un recours collectif, il signale que les tribunaux font preuve de trop de sévérité pour accueillir ce droit.

Ainsi, la CRUTEQ avait obtenu du juge Jacques Philippon, de la cour supérieure, l'autorisation d'exercer un recours collectif pour réclamer le remboursement de trois jours du coût du laissez-passer, en raison de la grève, ainsi que d'autres dommages. Le juge avait appuyé sa décision sur le droit apparent et sérieux.

De son côté, Me René Ouellet qui a fourni au SOLEIL, ce matin, les éléments du jugement Chouinard, a rappelé que la CTCUQ, sa cliente, avait offert aux usagers un rem-

boursement pour les trois jours pendant lesquels les détenteurs de laissez-passer avaient été privés du transport en commun.

La CTCUQ s'adressa à la cour d'appel du Québec, en indiquant l'offre de verser des indemnités, à la suite de la grève légale de ses chauffeurs. La cour renversa la décision du juge Philippon après avoir conclu que les 20,000 détenteurs de laissez-passer de la CTCUQ n'avaient pas le droit d'exercer un recours collectif et que l'autorisation avait été prématurée.

Selon les renseignements obtenus, la Cour suprême du Canada émet l'avis que les cours sont gé-

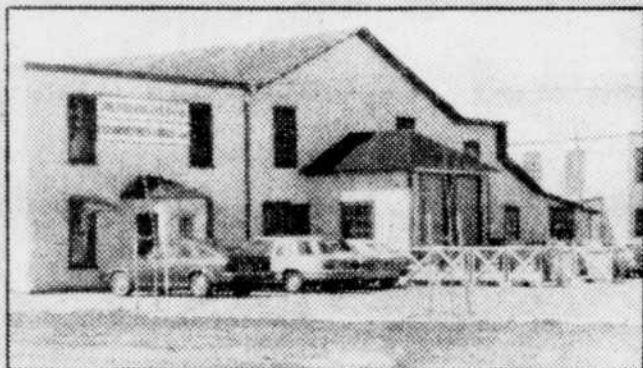
néralement trop exigeantes dans l'autorisation d'exercer un recours collectif. Elle croit que le droit devrait être accordé dès le moment où il existe un fondement d'apparence de droit.

Me Ouellet a confié que la CTCUQ se préparait à réitérer d'excellents moyens de défense et qu'il appartiendra maintenant au CRUTEQ de prouver les dommages allégués dans sa requête.

Il avait été impossible, ce matin, d'obtenir les commentaires du procureur des usagers, Me Jacques Larochelle.

mardi

L'INDUSTRIE RÉGIONALE



Machines à bois "Poitras"

LE SOLEIL publie aujourd'hui le profil d'une autre entreprise innovatrice de l'Est du Québec, celle de Jos Poitras et Fils, de Ville de L'Islet, produisant depuis 45 ans des machines à bois jouissant d'une réputation de qualité et de durabilité.

page B-4

Le "père" du hockey soviétique s'en prend à Guy Lafleur (C-2)

QUÉBEC ET SA BANLIEUE

Québec demande un délai pour présenter son budget 82 (A-5)

la mode



Haute couture: Linteau se taille une réputation

page B-3

Le couturier québécois Richard Linteau, à sa table de travail.

Trudeau visiterait Mitterrand en juin



richard daignault
à Ottawa

Le premier ministre du Canada, Pierre Trudeau, ferait un voyage éclair à Paris fin juin, pour rencontrer le nouveau président socialiste de la France, François Mitterrand, selon des sources dignes de foi.

Cette rencontre, de nature officieuse, serait reliée à la préparation du prochain sommet économique des pays industrialisés qui aura lieu à Ottawa les 20 et 21 juillet.

Dans une lettre qu'il faisait parvenir hier à Mitterrand, lui offrant ses "plus chaleureuses félicitations", le premier ministre exprimait l'espoir qu'il pourrait le rencontrer avant la tenue du sommet.

Trudeau a également renouvelé l'invitation qu'il avait faite au prédécesseur de Mitterrand de venir en visite officielle au Canada immédiatement après le sommet.

Un sentiment de satisfaction mal dissimulé animait l'entourage de Trudeau hier. On voit dans l'élection du nouveau président français la possibilité pour le Canada de resserrer les liens entre Paris et

(Suite à la page A2, 1re col.)



Panique à la Bourse de Paris

La cotation des valeurs françaises, qui avait débuté, ce matin, avec une demi-heure de retard, à la Bourse de Paris, a dû être suspendue en raison de l'avalanche des ordres de ventes face à un petit nombre d'ordres d'achats. Hier, au lendemain de l'élection du socialiste François Mitterrand à la présidence de la République, tous les cours s'étaient effondrés.

Les détails, page D-1

Hausse de la clientèle des écoles secondaires privées

par Jean MARTEL

Les écoles secondaires privées de la région de Québec enregistreront en septembre 1981 une légère hausse de leur clientèle scolaire. Un tour d'horizon effectué par LE SOLEIL permet de dégager les faits suivants:

1 — certaines écoles privées enregistreront une hausse importante de leur clientèle;

2 — d'autres maintiendront leur clientèle au niveau actuel; une des raisons de cet état de choses est l'incapacité de leurs locaux de recevoir plus d'élèves;

3 — deux écoles de la région de Québec enregistreront une légère baisse de leur clientèle.

Fait à signaler, ce sont les écoles secondaires privées de la banlieue éloignée qui indiquent les plus fortes hausses d'inscriptions. Cela tient sûrement à l'établissement de la population vers des nouveaux quartiers toujours plus éloignés de la ville.

Par exemple, le séminaire Saint-

François, à Cap-Rouge, passera de 540 élèves à 660 en septembre 1981. Une des causes de cette croissance de l'institution est l'addition du secondaire V au programme d'enseignement. Jusqu'à maintenant, le séminaire Saint-François ne donnait que les quatre premières années du secondaire. L'addition de la dernière année du cours l'obligera à construire une annexe pour loger classes et laboratoires.

Ce phénomène d'accroissement de la clientèle qui touche les écoles secondaires éloignées favorisera le collège de Champigny, situé près de l'aéroport de L'Anctienne-Lorette. Le nombre d'élèves passera de 176 à 230.

Cette consolidation de la clientèle se vérifie aussi du côté de Lévis, où le couvent et le collège maintiendront leur nombre d'élèves au niveau actuel. Quant au couvent, comme l'a signalé la directrice, sœur Mariette Deroy, s'il n'a pas plus d'élèves en septembre 1981, c'est tout simplement parce qu'il est rempli à pleine capacité.

Le pensionnat

Un phénomène important qui joue en faveur de l'école secondaire privée — du moins de certaines d'entre elles — est le pensionnat. Le pensionnat, institution si souvent décriée et ridiculisée dans le passé, est en voie de devenir un atout majeur du réseau d'écoles privées. Il devient à la mode, et des jeunes habitant à des kilomètres et des kilomètres de distance viennent fréquenter des écoles qui ont un pensionnat. Y a-t-il des raisons à cela? On nous en a mentionné quelques-unes.

D'abord, les conflits conjugaux qui poussent les parents à confier leurs enfants à des pensionnats, du moins pendant l'année scolaire. En d'autres mots, la famille monoparentale trouve dans le pensionnat une aide appréciable à l'éducation des enfants.

Autre raison: le besoin que res-

(Suite à la page A2, 4e col.)

sommaire

Annonces classées	D-6 à D-21
Arts et spectacles	D-2 à D-4
Bandes dessinées	D-18
Bridge	D-16
Carrières et professions	C-5
Décès	D-23
Economie-finances	B-4 à B-6
Feuilleton	D-4
Horoscope	D-17
Information régionale	A-4 et A-5
Mot mystère	D-7
Mots croisés	D-15
Où aller à Québec	D-4
Page documentaire	A-7
Patron	D-19
Pierre Champagne	A-10
Sport	C-1 à C-6
Télévision	D-3

météo

Pluie ou bruine passagère, vents modérés. Maximum: 15. Demain: averses.

détails, page D-6

L'avenir des relations franco-québécoises

Claude Morin est très confiant

par J.-Jacques SAMSON

Le gouvernement du Québec envisage avec une très grande confiance l'avenir des relations franco-québécoises a indiqué hier le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, en commentant l'élection dimanche de M. François Mitterrand à la suite des élections présidentielles françaises.

Le Parti socialiste français a déjà pris des engagements inconditionnels envers le peuple québécois.

M. Morin a relevé d'ailleurs un passage qu'il dit "significatif" du programme du Parti socialiste français de M. Mitterrand. "Dans l'hémisphère occidental, la plus grande attention doit être portée à l'évolution du problème québécois. Les socialistes considèrent avec une particulière sympathie l'effort

des Québécois francophones pour échapper à la colonisation économique et affirmer leur identité sociale et culturelle. Quelle que soit la voie que choisira le Québec, la France maintiendra donc et s'efforcera de développer son appui à cette communauté", lit-on dans le programme du Parti socialiste français.

Le ministre des Affaires intergouvernementales a expliqué que la question québécoise était bien comprise de tous les partis politiques en France et qu'elle était placée au-dessus des considérations partisans des différentes formations politiques.

Le Québec s'est toujours fait un devoir d'entretenir les relations officielles avec les élus en place mais parallèlement il maintenait des contacts étroits avec des représentants des autres partis po-

litiques de façon à ce que les gestes posés soient bien compris des partis d'opposition et que le gouvernement français ne "soit pas attaqué par ses adversaires en raison des relations particulières qu'il privilégiait avec le Québec. Le gouvernement du Québec s'est toujours soucieux par exemple de recevoir les journalistes de toutes les tendances politiques et de provoquer des contacts directs ou par la télévision de M. René Lévesque avec l'ensemble de la population française, soulignait-on hier au ministère des Affaires intergouvernementales, pour mettre la question québécoise à l'abri des changements politiques.

Les relations privilégiées France-Québec n'ont pas fait l'objet d'une controverse politique en France depuis "l'affaire de Gaulle".

Le Parti québécois a par ailleurs certaines affinités avec le

Parti socialiste français, a aussi souligné M. Claude Morin, par le choix d'une société sociale-démocrate pour le Québec qu'a fait le PQ; "même si le Parti québécois n'est pas un parti socialiste", s'est empressé d'insister le ministre.

"On connaît bien ces gens-là", a résumé M. Morin sur les relations que son ministère avait eues avec le parti de M. Mitterrand.

Le ministre des Affaires intergouvernementales a déjà été pris à partie à l'Assemblée nationale par le chef de l'opposition libérale pour avoir sollicité un OUI d'un chef de file de la gauche française, M. Michel Rocard. Ce dernier aura sans doute un rôle important à jouer dans le prochain gouvernement français.

Pas de précipitation

M. Morin a affirmé au SOLEIL qu'il n'entrevoit pas de prise de

contact immédiate avec les nouveaux dirigeants français, ni pour les semaines à venir. "Il n'est pas question de les investir", a blagué le ministre indiquant qu'il serait prématuré d'entreprendre une quelconque action du genre avant les élections générales en France.

M. Morin ne pouvait non plus tracer une nouvelle tangente pour la coopération franco-québécoise avec un gouvernement formé par la gauche en France. "Les priorités sont déterminées par une commission et il est possible qu'il y ait des changements d'orientation mais je ne peux pas dire actuellement dans quel sens". Dans son télégramme de félicitations à M. Mitterrand, le premier ministre Lévesque soulignait sa volonté "de travailler avec vigueur au développement d'une coopération qui tienne compte des aspirations que nos deux peuples viennent d'exprimer".

M. Lévesque a ajouté une invitation à M. Mitterrand à revenir bientôt au Québec.

Le gouvernement du Québec a bien pris soin hier dans ses déclarations officielles d'élever les relations franco-québécoises au-dessus des lignes partisans en France. "Depuis le général de Gaulle, ainsi que sous MM. Pompidou et Giscard d'Estaing, les rapports entre la France et le Québec n'ont cessé de grandir et de se diversifier", a écrit M. Morin, en balayant les différentes tendances. "Tout porte à croire qu'il continuera à en être de même avec M. François Mitterrand."

M. Morin a enfin exprimé la reconnaissance des Québécois à M. Valéry Giscard d'Estaing et aux hommes politiques de son parti ainsi qu'à ceux des autres partis français pour leur compréhension envers le Québec.

Le superport de Gros-Cacouna

Le début des travaux est reporté

par Réal LABERGE

RIVIÈRE-DU-LOUP — Le ministre fédéral des Transports a accordé à Havre Champlain Inc. des délais totalisant 21 mois de sursis éventuel, pour satisfaire et mettre à exécution les dispositions du contrat de développement du superport de Gros-Cacouna intervenu le 31 janvier 1980, à Québec.

Selon l'extension consentie par le ministre Jean-Luc Pépin, c'est d'ici à la date ultime du 31 octobre 1982 que la filiale québécoise de la firme Misenor Holding Ltd. de St. Catharines, Ontario, pourra désormais commencer les travaux de la première tranche de \$70 millions, en vue d'un investissement global de \$335 millions en 13 ans.

Ce nouveau retard, dans la réalisation du fameux projet portuaire attendu depuis plus de 20 ans dans la région, a été dévoilé au SOLEIL par le directeur général de la Corporation de promotion industrielle de la région de Rivière-du-Loup, M. André Joncas, suite à une entrevue qu'il a obtenue ces jours derniers du président de Havre Champlain, M. Marcel Piché, de Montréal. M. Joncas était accompagné d'un administrateur de la commission industrielle, M. Maurice Soucy, de Rivière-du-Loup.

Trudeau... (Suite de la première page)

Ottawa et de relever le prestige du gouvernement fédéral auprès des Français.

On sait que les relations entre Trudeau et l'ex-président français, Valéry Giscard d'Estaing, étaient passablement ébréchées depuis la rencontre des deux hommes à Paris en novembre 1980.

Tout comme précédemment, dans bien d'autres cas, le Québec était au cœur de la bisbille.

C'était à la veille d'un sommet de la francophonie, à Dakar, au Sénégal, et Giscard d'Estaing avait demandé à Trudeau si le Québec y serait représenté.

Et Trudeau avait répondu que le Québec serait présent par la voix de son gouvernement autorisé, le gouvernement national, le gouvernement canadien.

D'ailleurs, Trudeau, lors d'une conférence de presse à Paris, avait répondu aux journalistes qui l'interrogeaient sur l'issue de la conversation: "Alors le Québec c'est qui? Le Québec, dans les questions internationales, c'est mon gouvernement. Et vous me demandez s'il sera présent à Dakar. Oui, si nous sommes à Dakar le Québec sera présent comme d'ailleurs le Nouveau-Brunswick sera présent parce que nous y serons, nous, le gouvernement canadien."

Par la même occasion, Trudeau avait discuté du sommet de la francophonie avec le président Léopold Senghor du Sénégal pour lui expliquer qu'en matière de relations internationales les provinces n'avaient aucune compétence. Senghor s'était rangé de l'avis de Trudeau.

"J'espère que la France aura le même point de vue, mais je n'ai pas essayé de résoudre le problème... et qu'ils ne viennent pas nous dire comment notre délégation canadienne sera composée", s'était écrié Trudeau.

Devant l'obstination de Trudeau, refusant la requête du Québec de déléguer ses participants au sommet de Dakar, le président Giscard d'Estaing décida d'annuler la participation de son pays.

Le sommet de la francophonie dès ce moment n'eut plus aucun sens et Senghor n'eut d'autre alternative que de l'annuler. Ottawa avait tenu son bout. Mais la francophonie avait perdu son sommet.

Cet imbroglio laissa un goût amer dans la bouche de Trudeau.

La victoire de Mitterrand ouvre des perspectives de repartir sur un meilleur pied, du moins l'espère-t-on dans la capitale, dans l'élaboration des règles du jeu de cet étrange ménage à trois diplomatique qu'est devenu le triangle Ottawa-Paris-Québec.

La victoire du camp socialiste en France n'est pas une mince affaire pour Trudeau. Car elle modifie l'équilibre politique des grands du monde occidental dans un sens qui pourrait donner au premier ministre canadien un rôle de "middle man" — l'homme qui se trouve

Deux prolongations

Le porte-parole de l'organisme a précisé que les promoteurs du superport de transbordement en eau profonde à Gros-Cacouna ont d'abord bénéficié d'une première prolongation de six mois, soit du 31 janvier au 31 juillet 1981, étant donné les difficultés de financement résultant de la hausse constante des taux d'intérêt.

Le second délai, de 15 mois et portant l'échéance au 31 octobre 1982, a suivi ces jours derniers une décision conjointe de Havre Champlain Misenor et de Transports Canada d'assumer à frais partagés une nouvelle étude hydrologique des possibilités de la rade de Gros-Cacouna, qui sera effectuée par le centre international de La Guardia, de New York.

Entrée trop étroite

Cette étude supplémentaire viendra disposer des plaintes et de la véracité des allégations de l'Association des pilotes du Saint-Laurent, comme quoi l'entrée de la rade de Gros-Cacouna serait trop étroite et dangereuse d'accès, surtout pour le passage projeté de navires devant atteindre 110.000 tonnes.

Il s'agit là d'objections qui viennent en contradiction, a remarqué le commissaire industriel de Rivière-du-Loup, avec les conclusions d'une première étude de cinq mois réalisée au

centre de recherche de la Garde côtière canadienne, à Ville LaSalle, et dont les résultats ont été rendus publics en décembre 1978.

D'après les constatations d'une simulation en laboratoire avec une maquette opérationnelle pourvue d'une soufflerie à vent, a rappelé M. Joncas, la rade de Gros-Cacouna pouvait accueillir les navires de port en lourd atteignant 100.000 tonnes.

À La Guardia, les recherches hydrologiques seront reprises dans des conditions "d'hélices fonctionnant sous l'eau", afin de se conformer aux récriminations et rencontrer les exigences de l'association des pilotes du Saint-Laurent.

D'abord le charbon, plutôt que le blé

Mais outre les difficultés relatives au financement et à l'accès, le projet de superport de Gros-Cacouna est également en proie à des problèmes susceptibles de changer l'étape initiale "des installations de manutention du blé et des céréales, pour la phase suivante de transbordement du charbon et autres minerais."

Cet important changement serait rendu nécessaire si la Commission canadienne du blé n'accorde pas à Havre Champlain la garantie, (ce qu'elle n'a jamais fait jusqu'ici), d'un approvisionnement annuel d'un volume de 5 millions de tonnes.

On se souviendra qu'en vertu de l'entente signée par l'ex-ministre Roch LaSalle, à Québec, le 30 janvier 1980, le projet de développement portuaire prévoyait une première phase de \$70 millions consistant dans la construction d'un élévateur à grains, d'un quai de 850 pieds et des installations de transbordement pour les navires atteignant 100.000 tonnes et de raccordement aux réseaux ferroviaires et routiers.

D'un coût de \$100 millions, qui pourrait maintenant venir en premier lieu, la phase II prévoyait pour le charbon et autres produits de vrac solide l'aménagement d'une zone de stockage. L'accueil des transblocs et l'expansion des installations portuaires.

Quant à la phase III, de \$180 millions, elle prévoyait notamment la construction d'une jetée vers l'extérieur de 2.800 pieds, devant former un quai en eau profonde pour les navires géants de 300.000 tonnes.

Toujours confiant

Malgré ces retards et ces difficultés, le commissaire de la Corporation de promotion industrielle de Rivière-du-Loup reste confiant de voir un jour aboutir le superport de transbordement de Havre Champlain-Misenor, à Gros-Cacouna.

Concernant la garantie d'approvisionnement en blé, il a remarqué que les financiers pourraient se contenter d'une assurance donnée par le ministre des Transports, au lieu de la Commission canadienne du blé.

Quant aux objections des pilotes du Saint-Laurent sur l'accès à Gros-Cacouna, M. Joncas a référé aux manœuvres de plusieurs navires d'important tonnage qui utilisent la rade depuis déjà un an, pour leur chargement de papier ou de bois au quai régional de cargo général.

Hausse...

(Suite de la première page)

sentent des parents de sortir leurs enfants de certaines "gangs" et de les tenir éloignés pendant quelques années de ces milieux "risqués". Le pensionnat devient l'endroit idéal pour éviter à un enfant des influences négatives.

Pourtant, le pensionnat coûte cher. Les frais peuvent s'élever jusqu'à \$2.000 par année.

Les collèges de Lévis et de La Pocatière sont quelques-unes des écoles secondaires privées qui reçoivent des pensionnaires.

Pour compléter le portrait du réseau d'écoles privées de la région de Québec, voici le nom de quelques-unes qui maintiendront leur clientèle scolaire au niveau actuel: à Québec, le séminaire, le collège Notre-Dame-de-Bellevue, l'externat Saint-Jean-Eudes; dans la banlieue, le collège Jésus-Marie et le séminaire des Pères Maristes de Silery (légère hausse dans ce cas), l'école secondaire des missionnaires du Sacré-Coeur de Beauport, etc.

Par contre, deux écoles enregistrent une légère baisse en septembre 1981: le collège des Jésuites de Québec et le collège Marguerite-d'Youville de Sainte-Foy.

Découverte d'une...

(Suite de la première page)

nicouagan, au-dessus du barrage, a une superficie de 1.940 km carrés.

Le gros de la production électrique de Manic 5 sert à alimenter Montréal.

le mot du jour

Quel mystère!

On se trompe souvent sur le sens des mots "démystifier" et "démystifier" qui ont une certaine ressemblance. Le premier veut dire dissiper l'erreur, le mensonge. Quant au second, c'est ôter le caractère de mythe.

Pierre BELLEAU

LA QUOTIDIENNE (tirage de lundi)

7-5-1

Informations: 643-8990

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 12h30

647-3223 Samedi: 9h00 à 12h00

647-3394

RENSEIGNEMENTS REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier, Est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limiteé. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206

VENTE D'IMPERS

89.95



impers cirés, reg. \$160. spécial \$89.95

les impers cirés nacrés entièrement à l'épreuve de l'eau plusieurs styles au choix noir, paille, blanc, mouette, sable, tempête, rose, feuille, crème beige 8 à 16

la contemporaine*

la maison **simons**

place de l'hôtel de ville/place ste-foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.



Le Soleil, Gilles Lafond

Pieds et poings solidement liés et encadré de deux colosses de la SQ, Gaétan Tremblay a comparu hier devant le coroner.

Goupil aurait tenté d'éconduire son présumé agresseur

par Michel TRUCHON

C'est pieds et poings liés que le témoin important dans l'affaire du meurtre de Ginette Goupil, âgée de 22 ans, de Beauport, a comparu hier après-midi devant le coroner adjoint du district judiciaire de Québec, Me Maurice Lagacé.

Gaétan Tremblay, 30 ans, de la route de la Traversée à Sainte-Brigitte-de-Laval, a appris qu'il restait détenu sous mandat du coroner jusqu'au 19 mai, alors qu'il doit être ramené devant Me Lagacé pour la fixation de la date de l'enquête publique.

Les policiers de la Sûreté du Québec ont raconté hier aux journalistes que Tremblay était entré en contact avec les enquêteurs de l'escouade des crimes contre la personne, jeudi soir, disant qu'il aurait peut-être "quelque chose à apporter dans l'affaire de la mort de Ginette Goupil".

Les enquêteurs l'auraient questionné toute la journée de vendredi. Samedi, au quartier général du boulevard Pierre-Bertrand, ils en venaient à la décision de le détenir.

Une hypothèse

Selon l'agent Pierre-Yves Bourgault, du service des communications de la SQ, l'une des hypothèses présentement retenue par les enquêteurs est que la jeune fille de Beauport aurait été assassinée parce que son agresseur n'aurait pas été capable d'avoir le rapprochement voulu avec elle.

Les policiers confirment que le suspect et la victime se connaissent depuis quelques années et qu'ils ont été aperçus mangeant à la même table, dans un restaurant de Beauport, mardi soir.

Les agents de la SQ avancent également comme hypothèse que le meurtre de Ginette Goupil a pu être commis au domicile de Gaétan Tremblay, sur la route de la Traversée à Sainte-Brigitte-de-Laval. La maison a été passée au peigne fin par les techniciens du Service d'identité judiciaire, au cours de la fin de semaine.

De plus l'automobile de Tremblay a été gardée au quartier général de la SQ où les spécialistes l'ont minutieusement examinée.

Enfin les policiers confirment qu'un couteau de chasse, de même que divers objets appartenant à la victime, notamment ses papiers d'identité, ont été retrouvés par les plongeurs de la SQ dans un étang, à Sainte-Brigitte.

Mutilée

Ginette Goupil, victime du deuxième meurtre de l'année dans la région de Québec, a été retrouvée tôt le matin mercredi dernier en bordure d'un terrain de golf, le long d'un terrain boisé bordant la rivière Montmorency, au nord de la rue du même nom à Boischatel.

Elle était nue et son corps portait des traces d'horribles mutilations. L'autopsie devait révéler qu'elle avait subi toute une série de coups, tous plus mortels les uns que les autres. Déjà la semaine dernière, les policiers affirmaient que l'assassinat s'était produit dans un endroit différent de celui où le corps a été découvert.

L'identité de la jeune femme a été rendue publique jeudi dernier, le lendemain de la découverte du cadavre.

L'agent Bourgault a tenu à préciser, hier, que contrairement à ce qui avait été affirmé, la jeune femme n'était pas une prostituée.

Première séance télévisée animée à l'hôtel de ville

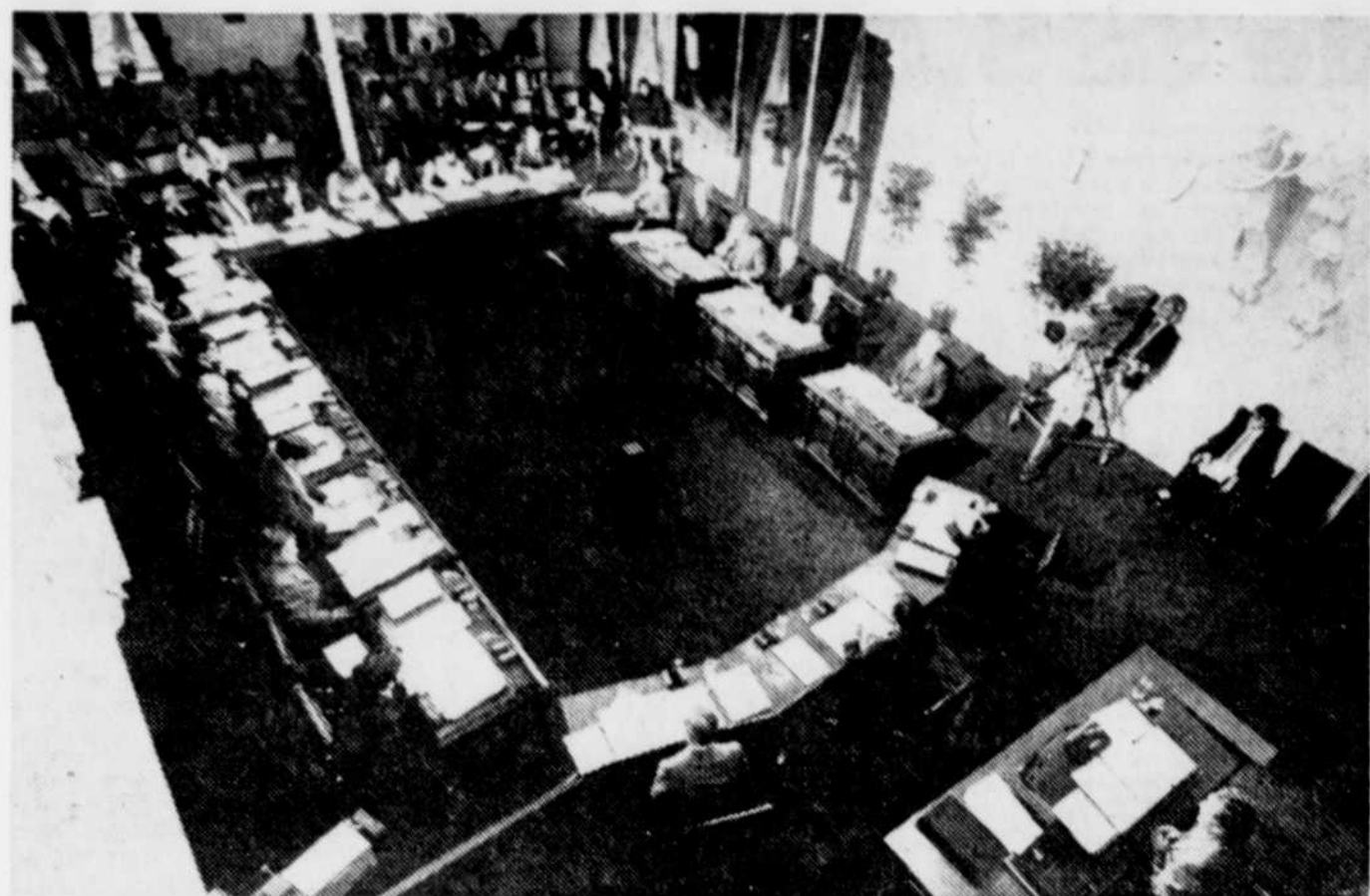
par Pierre-Paul NOREAU

Les édiles de Québec ont salué avec tous les honneurs l'arrivée des caméras dans la salle de leur conseil à l'hôtel de ville de la Vieille Capitale. Rarement la soirée n'a été si mouvementée et pimentée d'autant d'interventions.

Diffusée pour la première fois en direct sur les ondes de Télévision nationale à compter de 17h, l'émission d'une durée fixe de trois heures n'a pas été suffisamment longue pour permettre à tous les élus d'intervenir devant les caméras en action. La réunion du conseil s'est effectivement terminée à 21h15 alors que le signal avait cessé d'être émis à 20h.

Au point de vue technique, tout semble s'être déroulé sans anicroche. Tous les aménagements nécessaires pour l'installation de trois caméras, du système de lumière et de prise de son avaient été complétés comme prévu. La chaleur des projecteurs ajoutée à quelques tremblements et bégaiements ont été les seuls légers inconvénients ressentis par les nouveaux acteurs. Les deux vedettes ont incontestablement été le maire Jean Pelletier et le représentant de l'opposition, M. Pierre Mainguy.

Aussitôt la bienvenue souhaitée aux citoyens via la télévision par le maire, le représentant du Rassemblement populaire déclenchait les hostilités en faisant remarquer que l'arrivée des caméras était une bonne chose pour les citoyens, mais que le changement de l'heure du conseil permettrait une ouverture encore plus large à ceux qui désiraient participer encore de plus près. Une motion pour que l'heure des séances du conseil municipal de Québec passe de 17h à



Le Soleil, Jean Vallières

Les assemblées du conseil municipal de Québec sont depuis hier télédiffusées en direct. Les interventions ont été nombreuses pour cette soirée de grande première qui aura duré plus de quatre heures. Seules les trois premières ont toutefois été retransmises sur les ondes de Télévision nationale et seront à nouveau diffusées en reprise lundi soir prochain à compter de 21h.

19h30 a été présentée par lui à la fin, mais n'a pas été discutée ni votée faute d'appui.

Deux poids, deux mesures

Le point qui a suscité le plus de tension au sein des élus a cependant eu lieu au moment où la télédiffusion des débats allait cesser d'être retransmise.

M. Mainguy a profité de la période des interventions réservées aux membres du conseil pour dénoncer le traitement particulier qui lui était réservé à titre de seul représentant de l'opposition. Il a effectivement soutenu ne pas recevoir comme tous les autres membres du conseil certains documents ou invitations, ce qui a déclenché des mouvements de protestation chez ses collègues.

Ce que M. Mainguy trouve inadmissible, c'est qu'un fonctionnaire puisse travailler pour tous les conseillers sauf lui, comme dans le cas où un fonctionnaire du cabinet du maire prépare la feuille de route hebdomadaire du conseiller, feuille qui est remise expressément à tous les autres sauf lui. Pour cette raison, le représentant du Rassemblement populaire a tenu à dénoncer cette politique du "deux poids, deux mesures", spécialement du fait qu'une allocation

de recherche lui avait été refusée lors de la séance précédente, "tous les conseillers étant égaux à l'hôtel de ville" faisait valoir à ce moment le maire Jean Pelletier.

Les conseillers Yvon Vézina, Jean-Paul Morency et André Tremblay ont réfuté ces accusations, quant au maire lui-même, il a choisi avec l'approbation des membres de son parti d'attendre à la prochaine séance le retour des caméras pour servir la réplique à son jeune opposant. Celui-ci a en effet terminé son intervention à 20h précises.

A cela M. Mainguy a répondu en demandant à son interlocuteur si c'est la télévision qui régirait dorénavant les débats du conseil. M. Pelletier a rétorqué qu'il ne s'agissait là que de simple équité. Ce dernier a ajouté lors de la conférence de presse qui a suivi qu'il ne croyait pas que M. Mainguy ait pu être privé de quelque document que ce soit et si jamais une invitation ne lui était parvenue, qu'il en était navré tout en étant assuré que ce n'était certainement pas voulu.

Mais la réplique véritable est toujours à venir, et sans l'ombre d'un doute devant les téléspectateurs.



Le Soleil, Jean Vallières

Les deux vedettes ont incontestablement été le maire Jean Pelletier et le représentant de l'opposition, M. Pierre Mainguy.

IOC: Labrador City vote oui à l'entente

par Jean Didier FESSOU

du bureau du Soleil
SEPT-ÎLES — Les métallos à l'emploi de la Compagnie minière IOC à Labrador City ont accepté à près de 80 pour 100 l'entente intervenue la semaine dernière à la table de négociations entre le syndicat des métallos et l'entreprise. C'est ce que LE SOLEIL a appris hier soir de source patronale.

Ce contrat de travail dont le contenu n'a pas encore été rendu public, s'aligne pour l'essentiel sur celui conclu il y a un mois avec Québec Cartier.

Ce sont 1,615 membres de la section 5695 qui regroupent les em-

ployés à l'heure, qui se sont prévalus de leur droit de vote. 1,283 d'entre eux ont voté en faveur de l'entente, 323 contre et neuf ont annulé leur vote.

Et ce sont 32 employés au moins sur 34, membres de la section 6731 qui se sont prévalus de leur droit de vote. 27 ont accepté l'entente et cinq l'ont refusée. Au cours des prochains jours, les métallos de Sept-Îles et de Schefferville ainsi que les cheminots de la Québec North Shore and Labrador Railways se prononceront à leur tour.

L'ensemble des résultats seront officiellement connus samedi.

USA: première fécondation "in vitro"

NORFOLK, Virginie (d'après AFP) — Pour la première fois aux États-Unis, une femme qui s'est soumise au procédé de fécondation "in vitro"

est enceinte et mettra au monde un "bébé-éprouvette", a annoncé, hier, le Norfolk General Hospital (Virginie). Le Dr Howard Jones,

qui dirige le service dans lequel est tentée la fécondation "in vitro", s'est toutefois refusé à révéler l'identité de la femme et à fournir des

précisions sur la date de la naissance.

L'hôpital de Norfolk qui avait reçu en janvier 1980 l'autorisation des services de santé de l'E-

tat de Virginie de créer un laboratoire de fécondation "in vitro" a décidé de préserver l'anonymat de ses patientes.

RESTAURANT

Hôtel de Québec, désire donner en concession son restaurant. Conditions avantageuses.

Pour informations: M. René Beaulieu (418) 661-7893

AUJOURD'HUI

Voyez le cahier publicitaire de

SEARS

INSÉRÉ DANS CETTE ÉDITION

MÉNAGE NEUF 1981

Style colonial. "Appareils électriques inclus" Comprendant 1 réfrigérateur de luxe, 2 portes de couleur, 1 cuisinière 30 po automatique de luxe, 1 mobilier de chambre, bureau triple, 4 pièces, colonial 2 lampes de bureau, 1 mobilier de salle à manger 5 pièces, en bois massif colonial, 1 mobilier de salon, 2 pièces, colonial avec fauteuil berçant, 1 table de centre, 1 table de coin.

\$1995

MÉNAGE NEUF 1981

Style moderne. "Appareils électriques inclus" Comprendant 1 réfrigérateur de luxe, 2 portes, de couleur, 1 cuisinière 30 po automatique de luxe, bureau triple avec miroir, commode à tiroirs, lit 54 po. Mobilier de salon 2 pièces, comprenant divan et fauteuil berçant, table à café, table de bout. Mobilier de salle à manger 5 pièces.

\$2995

MÉNAGE NEUF 1981

Style canadien. "Appareils électriques inclus" Cuisinière de luxe, réfrigérateur 2 portes, de couleur. Mobilier de salle à manger canadien, 5 pièces. Mobilier de chambre, bureau triple, miroir, commode, tête de lit. Mobilier de salon avec fauteuil berçant, table à café et table de bout.

\$3995

LIVRAISON ET ENTREPOSAGE GRATUITS

HENRI TURCOTTE MEUBLES

2100, boul. Père-Lelievre, Centre d'achats Duberger

Votre plus gros vendeur de ménages

527-3413

"Profitez de nos prix avantageux pour déguster ce mets gastronomique"



Pêcheurs Unis du Québec

HOMARD

1460, RUE PROVINCIALE, QUÉBEC, QUÉBEC G6B-8G21

SENTINELLE

OFFRE EN SPÉCIAL CE MOIS-CI

PEINTURE COMPLÈTE DE VOTRE VÉHICULE

- 3 couches de peinture
- Intérieur du coffre et du capot
- Figuration des portes
- Roues peintes
- Séchage au four
- Nettoyage après-peinture

Pour toute marque de véhicules: **\$299**

Incluant temps et matériel
Réparations en sus

RÉPARATION D'ACCIDENT POUR TOUTES MARQUES DE VOITURES

SENTINELLE

LINCOLN-MERCURY INC.
VENTE - SERVICE - LOCATION

2000, boul. Charest ouest, Sainte-Foy
(Sortie Jean-Talon nord)

APPELEZ DES MAINTENANT POUR RENDEZ-VOUS:
687-2210

Offre valide jusqu'au 29 mai 1981

Amphiglace: l'emprunt de \$25,000 est refusé

par François ROY

Le Comité des payeurs de taxes de l'Ancienne-Lorette a fait bloc pour refuser énergiquement que leurs administrateurs municipaux contractent un emprunt à court terme de \$25,000 qui aurait pu servir à effectuer des réparations à la toiture de leur Amphiglace. A cette assemblée d'information convoquée hier soir dans l'enceinte même de cette patinoire couverte et à laquelle assistaient près de 500 contribuables, le maire Marcel Pageau a quand même fourni des précisions additionnelles.

"Nous n'avons absolument rien à cacher dans ce dossier et si nous vous avons déjà demandé d'accepter ce règlement d'emprunt, c'est uniquement dans le but de suivre les recommandations de nos aviseurs légaux. Ils ont absolument besoin de ces précisions que leur fourniraient une étude d'experts sur l'état de la toiture de l'Amphiglace, pour procéder un peu plus avant dans le dossier et tenter des poursuites légales s'il le faut", de déclarer le maire Pageau devant une assistance déterminée à ne plus entendre parler d'emprunt.

Tout au long des quatre heures qu'a duré cette assemblée animée dans la salle par le président du Comité des payeurs de taxes, M. Emile Loranger et le vice-président M. Jean-Roch Côté, les interventions poises mais fermement senties se sont répétées sans interruption parmi une vingtaine de citoyens.

Vice de construction

Rappelons que ce dossier "chaud" tourne autour de l'Amphiglace construit à un coût global de \$879,955 y compris stationnement, salle additionnelle, isolation, etc. à l'hiver de 1972. Gangrené par un déficit accumulé de \$389,770, les autorités de la ville apprennent peu après que non seulement leur amphithéâtre ne répondait pas aux normes du code national du bâtiment mais qu'une surcharge de neige à certains endroits de la toiture risquait de la voir s'effondrer.

Les administrateurs municipaux ont donc remis toute cette affaire dans les mains de leurs aviseurs légaux qui négocient toujours avec le constructeur. Les Entreprises Bon Conseil, pour qu'il fasse à ses frais les modifications qui s'imposent pour renforcer la toiture. Depuis que ce vice de construction a été décelé, l'Amphiglace opère en vertu d'un permis d'exploitation temporaire, renouvelable chaque année à la condition que la ville assure le déneigement de la toiture régulièrement.

Comme s'acharnait à le répéter le maire Pageau: "Ce sont cette étude et ces expertises que les aviseurs légaux ont besoin pour compléter le dossier afin de le présenter devant les tribunaux et nous avons estimé que ces frais ieraient chercher dans les \$25,000

d'où cette demande en faveur d'un règlement d'emprunt. A la prochaine assemblée du conseil nous allons revenir avec cette demande, si dans l'entre-temps nous, les conseillers et moi, n'avons pas trouvé d'autre solution pouvant nous éviter pareille dépense".

D'une part, les conseillers Jacques Fauchon et Jean-Claude Boivin, qui deviendra maire suppléant au cours des prochains jours en l'absence du maire Pageau qui prendra des vacances, ont opté contre l'acceptation de ce règlement d'emprunt. De plus comme il y a un surplus de \$142,000 en caisse, les contribuables ont plusieurs fois demandé pourquoi au lieu d'emprunter, les autorités municipales ne prendraient pas les \$25,000 à même ce surplus.

Ecoeurés visiblement par une récente augmentation de taxe de 20 pour 100 en moyenne, les gens ont clairement fait comprendre que la municipalité d'Ancienne-Lorette avec sa dette globale de \$14 millions, ne peut plus se permettre d'ajouter des emprunts additionnels surtout devant la montée fulgurante des taux d'intérêt.

En définitive, cette assemblée qui "devait faire toute la lumière sur ce dossier", s'est achevée sur une note d'incertitude mais sur l'avis unanime des contribuables que c'est au constructeur de payer la note en procédant le plus rapidement possible aux modifications qui s'imposent à la toiture.



Collaboration, Claude Farnet

"On n'est pas né pour un p'tit pain", une pièce de l'auteur québécois Denis Chouinard. L'une des 28 pièces qui ont été jouées par des étudiants de l'école secondaire Beaurivage, dans laquelle six comédiennes parlent des problèmes de relations de travail dans une boulangerie.

Succès du théâtre obligatoire en secondaire V à Beaurivage

par Gilles PEPIN

SAINT-AGAPIT — Pour fournir aux étudiants de cinquième secondaire une occasion unique de développer leurs capacités de commu-

nication, de vie de groupe et de travail à longue échéance, l'école secondaire Beaurivage, à Saint-Agapit, a rendu obligatoire l'exercice théâtral dans les cours de français. Pour la deuxième année, le résultat est très encourageant.

L'expérience est unique dans la région de Québec et peut-être aussi dans la province; la règle générale de nos écoles secondaires étant plutôt d'offrir l'enseignement du théâtre comme une matière optionnelle. L'initiative a débuté à Saint-Agapit, l'année dernière, en effet, et les trois professeurs de français, qui ont l'aide d'un conseiller culturel, sont de plus en plus emballés par cet apprentissage du français dans l'expression orale.

"Arlequin 81", c'est le nom du festival de théâtre qui vient de terminer cette deuxième année de l'expérience vécue à l'école Beaurivage, a enchanté aussi les parents, jeudi et vendredi derniers. Les 110 étudiants de cinquième secondaire ont alors joué dans 28 pièces, totalisant 22 heures de spectacles, dans le cadre précisément du programme de français et de prolongement de cours.

C'était le fruit d'efforts soutenus durant huit mois, qui ont amené les étudiants à voir le théâtre comme un art en évolution, influencé par dif-

férentes époques depuis le 17e siècle. Depuis le choix des textes, chaque étudiant a pu toucher aux domaines complexes du décor, des costumes, du maquillage et de la mise en scène. Le symposium a été réalisé grâce à de nombreux collaborateurs, autant enseignants qu'amoureux du théâtre demeurant dans la région.

Ce festival du théâtre constituait, pour les participants, un examen oral des connaissances acquises durant l'année. Des juges avaient en main une fiche d'appréciation pour chacun et pour chaque groupe. Des trophées ont été décernés et des points ont été inscrits concernant la diction, la compréhension du texte, l'expression en scène, aussi bien que pour la justesse du décor, les costumes et accessoires, le jeu individuel et de groupe, etc.

A Neufchâtel

La paroisse Saint-André de Neufchâtel tiendra une collecte de sang dans le sous-sol de l'église, demain. L'équipe mobile de la Croix-Rouge accueillera les donateurs de 15h à 16h30 et de 18h30 à 21h. Le président honoraire de la collecte est monsieur le curé Paul Marceau. Sont attendus: 150 donateurs.

La CS Beaufort et ses professeurs signent la convention collective

par Gérald OUELLET

La nouvelle convention collective de travail entre la Commission scolaire Beaufort et ses enseignants représentés par le Syndicat des professeurs du Québec métropolitain (SPQM) a été signée aujourd'hui. A la suite d'une entente intervenue hors cours, les deux points qui restaient en litige ont été réglés en fin de semaine dernière. C'est ce que déclarait hier au SOLEIL Mme Suzan Tremblay, responsable des négociations pour la Commission scolaire Beaufort.

Suite à cette intervention, le conseil d'arbitrage qui avait été formé sous la présidence de M. Germain Jutras n'aura donc pas à trancher le litige. On sait qu'il restait deux points à discuter, soit le nombre d'enseignants dans le réseau et la règle de distribution des enseignants par champ d'enseignement.

Outre M. Jutras, les deux arbitres

qui avaient été nommés sur le conseil d'arbitrage étaient M. Normand Baril, directeur du personnel pour la Commission scolaire des Trois-Rivières, qui représentait la partie patronale, tandis que celle du syndicat l'était par M. Paul-Henri Vézina, un enseignant.

Pour ce qui est des coupures de traitement, un tribunal des griefs sera formé un peu plus tard. Les négociations entre la Commission scolaire Beaufort et ses enseignants (SPQM) a duré plus de 14 mois et a nécessité la participation d'un conciliateur, d'un médiateur spécial ainsi que d'un conseil d'arbitrage pour enfin en arriver à une solution acceptable aux deux parties.

Cette négociation impliquait 218 enseignants pour les 4,591 élèves fréquentant les 11 écoles élémentaires de la Commission scolaire Beaufort.

VOIR LES VOITURES CONCURRENTES, C'EST AIMER LA GLC.



La Mazda GLC Sport

Choisir une nouvelle sous-compacte peut prêter à confusion. Certaines offrent beaucoup d'espace intérieur. Certaines sont à traction avant. D'autres disposent d'un grand nombre de caractéristiques standard. Enfin, il y a celles qui n'ont d'autre avantage que leur bas prix.

La Mazda GLC combine merveilleusement toutes ces caractéristiques, en plus de la qualité Mazda et d'innovations techniques d'importance.

ESPACE INTÉRIEUR, LUXE ET QUALITÉ MAZDA

Regardez à l'intérieur de la nouvelle GLC. Vous serez surpris de l'espace qu'une petite voiture peut fournir. Le magazine "Car and Driver" est allé jusqu'à dire: "...la GLC est plus spacieuse que ne le laissent croire ses dimensions extérieures".

Le luxe représente un autre domaine où la GLC étonnera. Même la plus humble GLC possède un dégivreur électrique de lunette arrière, une commande électrique pour le miroir latéral du conducteur, des vitres teintées, des sièges baquets inclinables à l'avant, des servo-freins à disques à l'avant et de nombreux autres avantages. Quant à la GLC Sport, la plus fière, vous saurez y apprécier des raffinements comme un toit ouvrant, un volant inclinable, une gamme complète d'instruments de bord et un intérieur genre "voiture-salon" unique... tout cela en équipement standard, tout cela à un prix GLC.

De plus, la GLC vous donne aussi le choix entre six modèles hatchback et deux modèles sedan à quatre portes.

Étudiez la fabrication de chaque GLC. Venez de près la qualité de la finition et l'élégance des moulures, du recouvrement et des garnitures. La GLC est sans doute une voiture économique, mais sa qualité

vaut bien celle de voitures beaucoup plus chères.

LES INNOVATIONS DANS LA CONCEPTION DE LA MAZDA

Les ingénieurs de Mazda ont conçu avec soin une traction avant qui vous donne tous les avantages de cette conduite dont une meilleure traction et plus d'espace intérieur. Et qui, pourtant, permet des changements de vitesse doux et précis.

Sous le capot se trouve un nouveau moteur de 1.5 L. à arbre à cames en tête qui fournit une accélération remarquable et fait réaliser une économie d'essence importante.

Au volant, vous aimerez la précision de la direction à pignon et à crémaillère. Et sa suspension indépendante aux quatre roues, doublée d'une suspension auto-compensatrice à l'arrière, assure une tenue de route et une maniabilité tout en douceur.

LA MAZDA GLC DÉFIE LES COMPARAISONS

Comparez la nouvelle Mazda GLC à ses concurrentes. Considérez la conception, l'équipement standard, le choix de modèles, l'espace intérieur, l'économie d'essence et la qualité. Faites le bilan et nous croyons que vous serez d'accord.

Voir les voitures concurrentes, c'est aimer la GLC.

Certains accessoires illustrés ou mentionnés ne sont offerts qu'avec certains modèles. *D'après des essais conformes aux méthodes approuvées par Transports Canada pour une Mazda GLC à 5 vitesses. La consommation réelle peut varier et la consommation en ville sera plus élevée en hiver.

6,146
L/100km* mi/gal*

mazda
LA VOIR, C'EST L'AIMER

CHATEL AUTOMOBILES LTEE
1350, rue Bouvier
628-6336

JACQUES GIRARD AUTOMOBILES INC.
656, Graham-Bell, Ste-Foy
687-0753

Lévis
A. LACHANCE AUTOMOBILES INC.
529, route Kennedy, Lévis
837-8897

Matane
TRUCHON ET FILS ENR.
1780, rue de Phare ouest
562-0245

Petit Pabos
AUTOMOBILE PABOS ENR.
385-3436

Rimouski
AUTOMOBILES R.P. INC.
455, boul. Ste-Anne, Pointe-au-Père
724-7888

St-Patrice-de-Beaurivage
AUTOMOBILES M. BLAIS
462, rue Principale
596-2124
Thetford-Mines
CENTRE DE L'AUTO AMIANTE INC.
410, boul. Smith sud
338-8877
Ville St-Georges-de-Beauce
GARAGE LEO VEILLEUX
13875, boul. Lacroix
228-2391

Laissez le soleil briller sur vos profits

Achetez ou louez
Appareils de bronzage UV / A

Sun Valley



Pour
SALONS DE BRONZAGE
INSTITUTS
DE BEAUTÉ
CENTRES SPORTIFS etc.

- Des centaines de salons opèrent aujourd'hui un commerce qui remporte un succès complet
- Frais d'entreprise minimes
- Marges de profit formidables
- Enregistres avec le «Bureau of Medical Devices» du F.D.A. aux E.-U.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter:

SUN VALLEY TANS Inc.
1155, Dorchester ouest
suite 1517
Montréal, Québec H3B 2J6
(514) 879-1632
Irène Carter

Budget 1982: Québec veut un délai de 2 mois

par Pierre-Paul NOREAU

La ville de Québec adressera une demande au ministère des Affaires municipales afin de présenter et d'adopter deux mois plus tard que prévu son budget 1982.

Une résolution en ce sens a été adoptée hier au conseil municipal québécois. Normalement la loi exige que le budget de la municipalité soit

présenté et adopté avant le 31 décembre. Toutefois l'automne prochain, des élections auront lieu et le nouveau conseil ne pourra entrer en fonction qu'à compter du 1er décembre. Sa tâche première sera évidemment de s'attaquer au budget, mais les échéances sont beaucoup trop courtes pour prétendre pouvoir offrir un budget sérieux dans une période de temps aussi restreinte.

Le maire Jean Pelletier a ainsi défendu sa thèse devant ses collègues et devant les caméras de télévision, affirmant avoir déjà pris contact avec le ministre Jacques Léonard qui n'a pas semblé opposé au projet. Il n'a toutefois pas convaincu le conseiller Pierre Mainguy.

Pour ce dernier, il serait d'autant plus intéressant et révélateur pour les électeurs de connaître les objectifs et les choix du groupe en place avant le jour du scrutin, soit le 15 novembre. Le maire lui a répondu de ne pas s'inquiéter puisque le Progrès civique avait l'habitude des surplus budgétaires.

"Il est facile de parler de surplus budgétaire car la loi oblige les municipalités à présenter des budgets équilibrés. Ce qui est plus intéressant c'est de s'arrêter à la croissance des dépenses publiques et à l'impact qu'elles ont sur le compte de taxes des citoyens," de conclure le représentant du Rassemblement populaire.

Handicapés

M. Mainguy a par ailleurs vu une de ses suggestions connaître un succès mitigé auprès de ses collègues pour la première fois. Le projet de règlement déposé il y a un mois afin de faciliter le stationnement des véhicules pour handicapés à Québec est finalement revenu sur la table pour son adoption finale. Il avait été modifié dans le sens des améliorations voulues par M. Mainguy, permettant aux véhicules munis de la vignette de Carrefour Adaptation de stationner en toute immunité sur les emplacements à durée limitée. La nouvelle proposition n'allait cependant pas suffisamment loin pour ce dernier, n'incluant pas les emplacements avec

parcomètre.

Le conseiller Jean-Paul Morency chargé de l'étude de ce règlement a affirmé détenir l'approbation la plus complète de la direction de Carrefour Adaptation avec laquelle il a regardé le projet point par point. La possibilité du stationnement sans pénalité aux emplacements avec parcomètre n'avait pas été jugée nécessaire. C'est d'ailleurs ce qui a finalement été adopté. Les handicapés pourront dorénavant stationner leur véhicule sur les stationnements à durée limitée de 30 minutes et plus sans pénalité si la limite de temps est dépassée, en autant qu'ils détiennent un laissez-pas-

ser ou une vignette émise par Carrefour Adaptation.

Toujours sur la question du stationnement, une motion du conseiller Mainguy afin de tenter expérimentalement le stationnement avec vignette pour les résidents dans le quartier Saint-Jean-Baptiste a été secondée pour discussion. M. Pelletier pour un s'est dit d'accord pour privilégier les résidents en instaurant le système des vignettes. Toutefois, tout en étant d'accord avec le principe d'une politique protectionniste de stationnement pour les citoyens de Québec, le maire, tout comme ses collègues du Progrès civique, a voté

contre la motion en raison de l'arrivée trop hâtive de cette requête.

Office municipal d'habitation

Les deux conseillers de la ville de Québec, membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation, ont remis leur démission. MM. Alfred Roy, président, et Rosaire Clermont ont été remplacés par deux fonctionnaires de la ville, MM. Jacques Almeras qui assumera dorénavant la présidence et Roger Larose.

Tout en rendant justice au travail accompli par les représentants du

conseil à l'Office municipal, le maire a expliqué que leur départ se faisait afin de les soustraire à des pressions constantes et inutiles des citoyens désireux d'avoir pour eux, leurs proches ou leurs amis, un logement à loyer modique. "Il est évident qu'avec une liste d'attente de 5,000 noms, il est bien difficile de contenter tout le monde lorsque quelques logements deviennent disponibles. De toute manière, les demandes sont traitées avec justice puisque les noms n'y apparaissent pas et parce qu'elles sont évaluées par un comité composé de représentants du milieu," de conclure le maire.

affaires urbaines

Le vent souffle, à Cap-Rouge

CAP-ROUGE — L'école de voile du Service des loisirs de la municipalité de Cap-Rouge entreprend cette année sa quatrième saison d'opérations. Les cours offerts sont les suivants: 17 cours d'initiation à la voile (14 mai au 20 septembre); 1 cours de perfectionnement (14 au 24 mai); des cours de planche à voile par "les écoles de planche à voile de Québec" (juin à fin août); et une clinique sur l'entretien et le rangement des bateaux offerte par la Fédération de voile du Québec (26 et 27 août en soirée). L'école de voile offre aussi d'autres services, comme la location de voiliers et la location d'emplacement pour dériveur. Pour avoir plus d'informations et les inscriptions, communiquer avec le service des loisirs, 4473 rue Saint-Félix, tél.: 651-1225.

Bibliothèque municipale à Sillery

SILLERY — La ville de Sillery a fait un premier pas en vue de se doter d'une bibliothèque municipale. Un règlement vient d'être adopté par le conseil municipal pour créer cette bibliothèque et une demande de subvention vient d'être adressée au gouvernement du Québec. Les prochaines étapes viseront à l'engagement d'un ou d'une bibliothécaire, à l'achat de volumes et à l'aménagement de locaux temporaires.

Beauport: un produit pour éliminer la pollution par la poussière de charbon

par Gérald OUELLET

Les responsables du ministère québécois de l'Environnement et les dirigeants de la compagnie des Ciments du Saint-Laurent, à Beauport, ont trouvé un produit à base de pétrole, "le Koherec", qui mettra fin à la pollution par la poussière de charbon pour les citoyens de la rue Saint-Jean-Baptiste et du Plateau Saint-Laurent, à Beauport. C'est ce que déclarait au SOLEIL le maire Michel Rivard, suite à une rencontre qu'il a eue vendredi dernier avec M. Jacques Nadeau, ingénieur et directeur général de la compagnie.

Ce nouveau produit a été expérimenté dans le secteur du "Mount St. Helen", dans l'état de Washington, aux États-Unis, suite aux éruptions volcaniques des dernières années. Il aurait donné de très bons résultats pour retenir les cendres qui ont été projetées sur les rebords d'autoroute dans la région où se sont produites ces éruptions. Le produit, à base de pétrole, permettrait de stabiliser les poussières de charbon qui pourraient être normalement transportées par les vents, ce qui est présentement le cas pour le charbon des Ciments du Saint-

Laurent, entreposé dans la carrière de la compagnie.

La compagnie des Ciments du Saint-Laurent étudie depuis un certain temps le problème du charbon entreposé dans sa carrière. Avec l'application du nouveau produit "Koherec" la compagnie fera ériger à la base de l'amoncellement de charbon un remblai de terre. Le charbon sera recouvert du produit, qui empêchera le vent de transporter la poussière sur les terrains environnants.

Comme l'indiquait M. Nadeau lors d'une récente entrevue qu'il accordait au SOLEIL, la compagnie fait tout son possible pour éliminer cet inconvénient majeur. Il reconnaît également qu'il n'est pas facile pour une compagnie de cette envergure de vivre en harmonie dans un milieu urbain, c'est-à-dire sans être une source d'embarras pour les citoyens qui

doivent vivre dans son environnement.

Depuis quelque temps, la compagnie des Ciments du Saint-Laurent utilise le charbon comme moyen de combustion pour ses fours. Cette décision a été prise pour réaliser des économies et rendre la compagnie concurrentielle sur le marché international du ciment, qui traverse présentement une période de stagnation. Les Ciments du Saint-Laurent fonctionnent actuellement à 50 pour 100 de leur capacité seulement.

Pour le moment, la compagnie entrepose son charbon dans sa carrière à proximité de la rue Saint-Jean-Baptiste et du Plateau Saint-Laurent (rues Armand, Saint-Exupéry et autres). La compagnie recouvrait jusqu'ici le charbon avec des toiles, mais le vent transportait la poussière de

charbon sur les terrains des citoyens en bordure de la carrière.

Il est certain que l'utilisation par la compagnie du "Koherec" pour recouvrir son charbon donnera les résultats escomptés. C'est pourquoi ce procédé a été expérimenté en collaboration avec les responsables de l'Environnement qui sont également dans le dossier depuis un temps.

Enfin, les citoyens de la rue Saint-Jean-Baptiste et du Plateau Saint-Laurent à Beauport se plaignaient que, depuis deux ans, la compagnie des Ciments du Saint-Laurent entreposait du charbon dans sa carrière et que la poussière envahissait leurs propriétés. Ceci les obligeait à garder les fenêtres fermées. De plus, l'eau des piscines était toujours sale. Enfin, il était impossible de garder propres les enfants ainsi que les meubles de parterre.

Nombreux vols dans la région

par Tom FRECHETTE et Lucien LATULIPPE

Un "géant" de six pieds, âgé de 25 ans environ, la figure recouverte d'un bas de nylon, a rendu visite, hier, vers 12h10, à la Banque Nationale du Canada, 2140 chemin Sainte-Foy, à Sainte-Foy.

S'inscrivant en faux, l'individu pointa un pistolet vers une caissière et lui intima l'ordre de lui remettre le contenu d'un tiroir-caisse, soit la somme de \$1.300. Après avoir déposé le butin dans un sac de plastique blanc, le malfaiteur prit la fuite.

En ratisant le secteur, des patrouilleurs trouvèrent des billets de banque pour une valeur de \$150 que le voleur avait échappés dans sa précipitation à s'éloigner des lieux de son crime. Le détective Charbonney a été chargé de l'enquête et personne n'avait été arrêté, en fin de soirée.

Vaine tentative

D'autre part, vers 8h hier matin, deux individus ont tenté de commettre un vol avec violence à la tabagie Y Vend-de-Tout, au 498 rue Saint-Valier ouest, à Québec. Un peu plus tôt, ils avaient visité l'établissement à deux reprises, une fois à 6h et l'autre fois à 7h.

En pénétrant dans le magasin la troisième fois, les intrus violèrent

le commis pour le forcer à ouvrir le tiroir-caisse. Devant l'impuissance de l'employé à obtenir ce résultat, les bandits manifestèrent leur mécontentement en lui donnant un coup de poing sur la tempe, avant de prendre la fuite.

L'opération capitale a été lancée et retransmise par la Sûreté du Québec. C'est ainsi que peu de temps après, une auto avec quatre individus à bord était interceptée par les policiers Roger Cauchon et Fernand Drouin, de la police de Sainte-Foy.

L'enquête a révélé par la suite que le véhicule des suspects avait été volé et que les quatre individus, dont trois mineurs, étaient recherchés par la police de Montréal pour de nombreux hold-up dans la métropole. Dès hier, des policiers montréalais sont venus cueillir le groupe.

Autres hold-up

Ces deux crimes s'ajoutent à six autres vols qualifiés qui ont été enregistrés à Québec et à Beauport, en fin de semaine.

Vers 1h avant-hier, un individu armé d'un couteau a dérobé environ \$480 au Provisoir, situé au 241 chemin Sainte-Foy, à Québec.

La veille, vers 15h, le salon de coiffure Aladin Enr., situé au 427, 3e Avenue, avait été dévalisé pour la

seconde fois en l'espace de neuf jours. Sous la menace d'un couteau, deux individus ont vidé la caisse et ils ont aussi forcé des clientes à leur remettre l'argent de leur sac à main.

Avant de partir, les deux voleurs ont enfilé des gants et des chaussures dans une salle de toilette. La police croit qu'il s'agit des mêmes individus qui y avaient volé environ \$200, le 29 avril dernier.

Un individu a dérobé environ \$400 à l'épicerie de la Reine, située au 567 rue de la Reine, vendredi soir. Il était armé d'un couteau.

Avant-hier soir, une femme de 65 ans, qui venait de sortir de son domicile pour aller faire une course, a été attaquée par un ou des individus qui lui ont arraché son sac à main. Le vol s'est déroulé au croisement des rues Saint-Anselme et Saint-François.

Par ailleurs, samedi, vers 2h30 de la nuit, deux jeunes gens qui roulaient en mobylette ont été attaqués par deux individus qui ont surgi d'une famille et qui ont disparu en emportant leur véhicule motorisé. Les plaignants n'ont pas été blessés.

De son côté, la police de Beauport rapportait, hier, un vol qualifié à l'alimentation Seigneuriale, située au 155 de la rue du même nom. Armés d'un couteau et masqués, deux individus ont raflé environ \$200, vers 21h30 samedi soir.

Beauport

La rue Saint-Jean sera asphaltée

par Gérald OUELLET

Les citoyens de la rue Saint-Jean, dans le secteur de Sainte-Thérèse-de-Lisieux à Beauport, auront en 1982 le revêtement en asphalte de leur rue, après une attente qui aura duré 9 ans. Pour 1981, la ville de Beauport fera des travaux d'infrastructure dans la rue pour permettre de terminer le travail pour le début de 1982. C'est ce qui ressort d'une visite des lieux qu'effectuait vendredi soir dernier le maire de Beauport, M. Michel Rivard, pour entendre les doléances des citoyens de cette rue.

Les citoyens de la rue Saint-Jean venaient depuis quelques années rencontrer le conseil municipal de Beauport pour se plaindre des conditions de vie à cet endroit et ce, même si la ville effectuait assez régulièrement l'épandage d'huile pour éliminer la poussière, ainsi que l'arrosage de la rue pendant certaines périodes de la saison estivale.

Pour l'immédiat, la ville entreprendra des travaux pour élargir la rue sur tout le parcours, les expropriations étant déjà faites. De plus, le maire s'est engagé à discuter avec certains citoyens de la rue Saint-Jean pour uniformiser l'esthétique en ce qui a trait à la construction. Comme le laissent entendre certains citoyens, lorsque l'on investit près de \$60,000 pour construire une habitation convenable, les voisins doivent également faire quelques travaux pour permettre à la nouvelle résidence de ne pas trop subir de dépréciation.

Plage Jacques-Cartier

Nouvelles requêtes déposées devant la Cour supérieure

par Vincent CLICHE

Une quarantaine de requêtes en vertu de la loi des constituts seront déposées au cours des prochains jours devant la cour supérieure par les locataires de la plage Jacques-Cartier, à Sainte-Foy, afin d'obliger la ville à leur vendre les terrains où sont construits leurs chalets.

Ces requêtes demandent à la cour de confirmer l'offre d'achat déjà faite par les locataires ou de fixer elle-même le prix des terrains. Elles demandent également à la cour d'ordonner à la ville de leur passer, sur paiement du prix fixé, un titre de vente de propriété conformément à la loi.

Une première requête de ce genre a déjà été déposée, il y a un mois, par le président de l'Association des pro-

priétaires de la plage Jacques-Cartier, M. Wilfrid Lachance. La ville doit faire connaître, au cours des prochains jours, sa réponse écrite à cette requête, comme lui permet la loi. Par la suite, le notaire pourra fixer la date de l'instruction de la cause devant la cour supérieure.

Par ailleurs, la ville tente depuis quelques semaines de faire signer de nouveaux baux d'une durée de cinq ans aux locataires de la plage. D'après les informations obtenues, une vingtaine de locataires auraient signé leur nouveau bail.

Il y a quelque 80 locataires qui ont des chalets sur la plage Jacques-Cartier, dont 14 dans les limites de la municipalité de Cap-Rouge. Certains louent leur terrain depuis 40 ans.

Du 12 au 16 mai inclusivement

20% de rabais sur tous nos

Chandails en coton ouaté



Grandeurs 0 à 20 ans dans un grand choix de couleurs.



Centre d'achats Place Ste-Foy - 653-9363

11 le sensiti

Touchez son cuir, laissez-vous inviter par ses couleurs, sentez le bien-être d'un mocassin frais et léger, reposant sur un talon à bas profil. Pour l'homme déga. \$75.00



*Disponible dans la majorité de nos magasins

Simard & Voyer

LA QUALITÉ PORTE LE NOM SIMARD & VOYER
Galeries de la Capitale - Place Québec - Place Ste-Foy - Place Laurier - Galeries Chagnon - Place Fleur de Lys

Pour enlever le gras à la bonne place



gilles
lesage

Dans le budget qu'il a présenté à la veille de la campagne électorale, il y a deux mois, M. Jacques Parizeau annonçait des coupures draconiennes dans les prévisions normales des ministères. Il y en avait pour un milliard de dollars, dont \$500 millions à l'Éducation et aux Affaires sociales qui, à eux seuls, engloutissent près des deux tiers d'un budget global de \$20 milliards cette année.

Ce fut un beau tollé. Le grand argentier, dont les coffres sont vides, a même réussi à faire l'unanimité contre lui dans les milieux concernés. Personne ne conteste qu'il faille réduire la hausse galopante des coûts, mais chacun veut que Québec coupe dans le champ plantureux du voisin, surtout pas dans le sien, qui souffre déjà d'anémie. Et tous y vont des prédictions les plus alarmistes. Le cri de guerre est lancé contre un gouvernement qui serait plus préoccupé de son image que des besoins réels de la population. Et la CEQ organise pour mardi prochain une manifestation devant l'Assemblée nationale qui reprend, ce jour-là, des travaux sessionnels consacrés en grande partie à l'étude des crédits budgétaires.

...

Avant de chanter pouille à M. Parizeau — qui partage désormais ce redoutable honneur, à son corps défendant, avec M. Yves Bérubé — il faut se rappeler que le temps des vaches grasses est révolu et que voici venu le temps des vaches maigres. S'il avait voulu répondre à toutes les demandes justifiées qui lui étaient faites, le ministre aurait dû augmenter les impôts ou le déficit. Tous conviennent que les impôts des Québécois, les plus taxés des Canadiens, sont déjà assez élevés. Quant au déficit, au niveau record de \$3 milliards, il aurait été dangereux de l'accroître davantage sans hypothéquer l'avenir.

Mais où comprimer? Les dépenses incompressibles, les salaires et les programmes statutaires laissent une marge de manoeuvre bien mince, même dans les deux "monstres" qui constituent l'Éducation et les Affaires sociales, qui nous coûtent déjà plus cher qu'en Ontario. Mais quand, par exemple, la natalité est en chute libre et que la clientèle scolaire diminue de quelque 35,000 élèves au niveau primaire et secondaire, comme ce sera le cas en septembre, il doit bien y avoir moyen de réduire de quelques dizaines de millions de dollars les dépenses de ce secteur, sans pour autant diminuer la qualité de l'éducation. Quand, par ailleurs, les effectifs universitaires totalisent 40 pour 100 de ceux de l'ensemble de la fonction publique, il doit bien y avoir moyen, là aussi, de "surveiller la ligne et de contrôler le poids". D'autant plus qu'une bonne diète n'a jamais fait de tort à quiconque; elle est souvent, au contraire, source de vigueur.

Il ne s'agit pas de couper les vivres aux personnes et groupes défavorisés — notamment les assistés sociaux et les personnes âgées — qui sont les premiers victimes de l'inflation galopante et de l'érosion du pouvoir d'achat. Mais il y a, dans les immenses réseaux tentaculaires et bureaucratiques de l'Éducation et des Affaires sociales, du gras et du superflu en quantité phénoménale. En tout état de cause, c'est là, et pas ailleurs, que Québec doit comprimer, s'il est sérieux et s'il veut être pris au sérieux. Ses détracteurs ont-ils des solutions de rechange ou seulement des slogans?

...

Les compressions annoncées sont-elles les plus judicieuses ou touchent-elles à des services essentiels, selon un jargon à la mode? Il est facile, commode et démagogique de charger le gouvernement de tous les maux. Mais pouvons-nous continuer de nous donner collectivement des services de plus en plus dispendieux, luxueux même dans certains cas, sans en payer la note?

Cette remarque vaut pour le gouvernement lui-même qui, après avoir fait état de sa frugalité et de son austerité budgétaires, a passé la moitié de la campagne électorale à se comporter en Père Noël, avec un gros sac de bonbons en bandoulière: au moins \$600 millions répartis sur quatre ans. Quand on demande aux autres de se serrer la ceinture, il faut le faire soi-même. Et le gouvernement serait plus crédible s'il poursuivait son propre examen de conscience et réussissait à réduire son tour de taille, comme l'Ontario l'a fait.

Il faut freiner la croissance des dépenses publiques, améliorer la productivité, l'efficacité, la "fécondité" (dixit M. Camille Laurin) du secteur public et parapublic, notamment en ajustant son traitement et ses conditions de travail à ceux du secteur privé, et non l'inverse. Il y a moyen de le faire en rognant sur l'accessoire et non sur l'essentiel, en rationalisant et non en rationnant des ressources, qui seront, de toute manière de plus en plus limitées.

Gérer l'austerité et doser la crise n'est pas une sinécure. Mais l'hystérie est mauvaise conseillère. Chacun doit se parler franchement, étaler ses dossiers et ses pièces à conviction. L'on réussira ainsi à enlever le gras au bons endroits.



bloc-notes

Mitterrand, Ottawa et Québec



marcel
pénin

L'élection à la présidence de la République française de M. François Mitterrand provoque toutes sortes de spéculations aux quatre coins du monde. Il va sans dire qu'au Canada, et au Québec en particulier, l'élection du président socialiste ne passe pas inaperçue.

D'abord encouragée, puis soutenue par le général Charles de Gaulle, la coopération France-Québec a poursuivi sa croissance sous les présidents Pompidou et Giscard d'Estaing, atteignant une maturité qui lui permet maintenant de croître d'elle-même, sans nécessiter un appui politique exceptionnel. Il reste que sans l'intervention personnelle des plus hauts dirigeants du pays, elle aurait fort bien pu être réduite à l'état de symbole, au plus fort du différend entre Ottawa et Paris.

Dès 1967, l'un des plus sévères critiques de la spectaculaire intervention du général de Gaulle dans le dossier Québec-Canada fut précisément M. François Mitterrand, qui n'acceptait pas cette intrusion du président de la République dans un débat qu'il jugeait réservé aux seuls Canadiens.

Malgré des efforts sporadiques d'hommes politiques et de fonctionnaires québécois pour mieux expliquer aux partis de gauche la démarche québécoise, l'essentiel des rapports tant officiels que personnels entre dirigeants québécois et personnalités françaises n'a guère quitté le cercle des gaullistes depuis 20 ans.

Encore en 1978, lors d'un voyage au Canada, le nouveau président français déclarait que son parti était en faveur de la libération des peuples opprimés, mais ajoutait qu'à son avis les Québécois n'avaient nullement l'allure d'un peuple opprimé. Il s'est cependant entretenu privément avec M. René Lévesque lors de ce voyage et affirma par la suite qu'il comprenait mieux l'attitude du Québec, sans aller jusqu'à exprimer ouvertement son appui à la politique pratiquée par de Gaulle et ses successeurs.

Maintenant qu'il a accédé à l'Élysée, M. Mitterrand optera-t-il pour la poursuite de cette politique d'équilibriste qu'on résume par la célèbre phrase: non-ingérence et non-indifférence, ou si l'indifférence aura vite fait de prendre le pas sur l'appui astucieux de la France au mouvement autonomiste québécois?

Il est certes bien tôt pour risquer une prédiction, d'autant plus que cette question n'a guère été traitée par M. Mitterrand ou ses principaux acolytes ces

dernières années. Seul M. Michel Rocard a manifesté un intérêt plus vif pour les relations France-Québec au sein de l'état-major socialiste. Perçu comme étant le principal concurrent du nouveau président, M. Rocard n'est pas forcément destiné à exercer une influence déterminante, sur cet aspect particulier de la politique étrangère française.

Encore récemment, le Québec a pu s'appuyer solidement sur la France pour obtenir de pouvoir participer à titre de gouvernement distinct à la fondation d'une sorte de Commonwealth de la francophonie, idée refusée à M. Trudeau. Devant le refus d'Ottawa d'accepter l'idée d'une participation québécoise autonome et le refus de la France d'endosser la création d'un organisme qui aurait exclu le Québec, l'idée est morte d'elle-même. Les gaullistes n'étant plus là pour veiller au grain, Ottawa et Paris pourraient-ils tenter de s'entendre dans le dos du Québec?

Si les embrassades d'hier risquent d'être moins fréquentes, le maintien de liens privilégiés entre Paris et Québec ne paraît cependant pas menacé. Ces relations durent depuis trop longtemps, elles sont comprises et souhaitées par trop de Français pour qu'un gouvernement trouve bénéfice à y mettre fin abruptement. En revanche, tout en demeurant cordiales, elles peuvent devenir

plus réalistes et moins sentimentales que sous la gouverne des gaullistes, à qui Valéry Giscard d'Estaing avait emprunté à peu près sans retouche sa politique québécoise.

Il appartient maintenant aux Québécois de faire la preuve que cette relation privilégiée n'a pas pour seul objet d'embarrasser le gouvernement canadien, mais également de souder la fraternité des peuples d'expression française partout dans le monde.

Il appartient en même temps au gouvernement canadien de reconnaître une fois pour toutes l'utilité pour tous les francophones de ce pays de maintenir des rapports cordiaux et corrects entre Paris et Ottawa d'une part, tout en encourageant les relations plus fraternelles entre peuple français et peuple québécois d'autre part.

Le difficile équilibre de ce triangle n'a pas fini de causer du souci aux trois capitales. Mais il serait décevant qu'à la faveur d'un changement à l'Élysée, l'un des trois partenaires tente de défaire ce qui fut péniiblement construit au fil des ans.

L'arrivée de M. Mitterrand permettra peut-être d'oublier bien des frictions et relancer la coopération dans un climat détendu. Il suffit qu'Ottawa se montre coopératif pour que ce souhait devienne rapidement une réalité.

point de vue

Reagan n'a pas tout gagné

par James RESTON

New York Times News Service
WASHINGTON — La capitale des États-Unis était si belle, ce dernier week-end, et l'administration Reagan était si contente de sa "victoire historique" au Congrès que tout le monde en fut presque réduit à oublier la réalité.

Sur le front domestique, la Chambre des représentants, dernier refuge des démocrates dans le gouvernement national, a voté par 253 à 176 le budget de \$688,8 milliards de Reagan, approuvant les plus énormes dépenses militaires de temps de paix dans toute l'histoire de la nation et coupant une multitude de programmes de sécurité sociale mis sur pied par le Parti démocrate durant les cinquante dernières années.

En matière de politique étrangère, le président a annoncé qu'il avait eu une rencontre "positive et constructive" avec le premier ministre du Japon, M. Zenko Suzuki, et est sorti brièvement de sa convalescence à la Maison-Blanche pour aller donner l'accablante au secrétaire d'État Haig et proclamer que sa performance à la récente conférence des alliés de l'OTAN constituait "un triomphe".

Certes il y a là de quoi être satisfait mais pas autant que l'administration le prétend. Il ne fait aucun doute que le président a triomphé des démocrates en Chambre, mais il existe une différence importante entre le fait de battre les démocrates — le sport favori de Reagan — et battre l'inflation et gouverner le pays.

Ce fut sans conteste un vote clair et critique. Le président a

convaincu le pays que le temps était venu de provoquer un changement — de trancher dans le budget Carter et d'effectuer des coupures de taxes — ou du moins lui donner une chance de prouver sa philosophie conservatrice. À la télévision et dans les couloirs du Congrès, son équipe a accompli un brillant travail de persuasion et d'organisation politiques pour enlever 63 votes démocrates au "speaker" O'Neill qui avait tout pour lui, excepté l'opinion publique.

Malgré tout, l'insuccès de O'Neill peut s'avérer bénéfique pour lui. Si Tip et les autres libéraux du Parti démocrate avaient gagné ou, tout au moins, forcé les conservateurs républicains au compromis, Reagan pourrait les avoir blâmés d'avoir brouillé les enjeux et lui avoir refusé la chance de prouver que sa philosophie conservatrice consistait à réduire le budget, à couper les taxes et à augmenter les dépenses militaires réduisant les prix, les taux d'intérêt et le chômage pour, finalement, balayer l'inflation et balancer le budget fédéral. Maintenant, il a une chance incontestable de le faire.

En politique étrangère, il y a eu quelques progrès, mais pas de "triomphe". Haig a sans doute persuadé les alliés de l'OTAN d'avertir les Soviétiques de mieux se conduire s'ils veulent que les États-Unis condescendent à parler d'une limitation des bases de missiles nucléaires situées en Europe. Mais, par contre, il a dû promettre de reprendre les négociations sur les armements avec Moscou.

En fait, l'administration avait peu de choix. S'il voulait qu'il y ait plus de missiles nucléaires américains en Europe de l'Ouest, Haig devait accepter de reprendre les conversations sur le contrôle des armes qui sont actuellement à l'ancrage. Les alliés n'ignorent pas qu'il y a au Pentagone et à la Maison-Blanche quatre ou cinq grosses légions anticommunistes qui tendent à s'opposer aux subtils efforts de Haig de retourner à la table de négociations avec les Soviétiques. Ils ont ainsi marché dans le compromis de Haig dans l'espoir d'adoucir sa position avec Reagan.

Depuis quelques jours, le président a adopté un ton plus modéré avec l'URSS. Il a écrit au président Leonid Brejnev au sujet du contrôle des armements militaires. Il a permis à Haig de promettre aux alliés de l'OTAN que les pourparlers avec l'URSS reprendraient et il a assourdi sa rhétorique anticommuniste.

Mais il n'en demeure pas moins que nous avons une administration qui n'a pas à sa tête de voix constante en matière de politique étrangère et, pour cette raison, n'a pas de politique étrangère cohérente. Un jour, cette administration dénonce les Soviétiques et, le lendemain, elle lève l'embargo sur le blé sans consulter les alliés qui répugnent à ce genre de représailles. Haig n'a pas du tout aimé la décision de reprendre les ventes de blé à Moscou et s'est montré très irrité de voir le secrétaire à l'Agriculture entamer des négociations avec les Soviétiques aussitôt que l'embargo fut levé, et ce, sans consulter le cabinet. Mais de même qu'il en fut

pour forcer les Japonais à limiter leurs ventes d'automobiles aux États-Unis, les considérations d'ordre politique intérieur ont prévalu.

L'administration n'a pas résolu son problème japonais. Elle entretient encore l'illusion que Washington peut se servir des Japonais comme d'un mécanisme supplétif de notre politique étrangère dans le Pacifique, de les presser à se réarmer, de réduire leurs exportations pour les punir de leurs succès. Mais une telle attitude risque de raviver le nationalisme stagnant du Japon et ce danger n'a pas été écarté par la courtoisie qui a présidé à la visite de Suzuki.

Ainsi, il est encore trop tôt pour pavoiser et célébrer l'existence d'une politique américaine tant sur le front domestique qu'à l'extérieur. Le président a sans aucun doute gagné le droit de transformer son programme domestique en législation et sa victoire sur les démocrates à la Chambre des représentants va renforcer sa position à l'extérieur. Mais tout dépend du fait que ce programme fournisse ou non les résultats qu'il a promis.

Il se peut que ce programme réussisse sans qu'il soit besoin d'appliquer une politique des prix et des salaires, mais l'inflation est toujours là. Le budget voté par la Chambre des représentants représente \$42 milliards de plus que les dépenses actuelles et l'on prévoit un déficit de \$31 milliards. Tout cela tend chez nous à modérer l'enthousiasme provoqué par la "victoire historique" du président à la Chambre des représentants et la "mission triomphale" de Haig en Europe.

Au cours de la dernière décennie, on a noté un engouement certain pour la protection de nos ressources et de notre patrimoine historique. Plusieurs lois ont été adoptées dans cette perspective. Cependant, elles ne pouvaient pas suffisamment à l'intérêt des différents acteurs du développement. En matière de protection d'immeubles historiques, par exemple, il arrive souvent qu'il y ait divergence d'intérêts entre le propriétaire de l'immeuble, ceux qui veulent en assurer la protection et les autorités municipales ou gouvernementales. Où donc trouver la

solution? Juriste spécialisé en aménagement du territoire, Jean-Yves Cloutier croit que le "programme de transfert de droits de développement (Programme TDD)" constitue une voie intéressante à scruter. Déjà en vigueur aux Etats-Unis, le TDD pourrait être introduit par voie législative ou par le biais des tribunaux. Nous publions le texte de M. Cloutier au moment où la CUQ s'apprête à tenir des audiences publiques sur le document "Les enjeux et les objectifs", traitant du schéma d'aménagement de la région de Québec.

Protection du patrimoine Entre l'intérêt privé et l'intérêt public

par Jean-Yves Cloutier

() Le principal problème auquel nous devons faire face lorsqu'il s'agit de protection du patrimoine est d'essayer d'équilibrer l'intérêt public c'est-à-dire la protection du patrimoine et l'intérêt privé qui traite de la libre disposition du bien dont nous avons la propriété. Ainsi, la majorité des lois qui visent la protection de notre patrimoine reposent sur le principe qu'il est dans l'intérêt de toute la communauté de protéger les biens, objets de préservation, ce à quoi nous acquiesçons. En limitant au strict minimum les méthodes coercitives — qui se traduisent habituellement par une "interdiction de poser un quelconque geste" — le législateur prétend ainsi limiter les dommages que l'on fait supporter aux individus qui possèdent lesdits biens.

Mais pourrait-on satisfaire les droits de ces propriétaires tout en protégeant ce patrimoine? Voilà, selon nous, la question fondamentale de ce débat.

Le programme de transfert de droits de développement (Programme TDD) constitue, selon nous, une voie intéressante à scruter. Utilisé à prime abord dans certaines grandes villes américaines comme Chicago et New York pour empêcher la destruction des immeubles historiques, ses promoteurs ont réalisé qu'il pouvait aussi résoudre, en l'adaptant, les problèmes liés à la protection du territoire, spécialement comme moyen de contrôle du taux de croissance d'une municipalité, voire d'une région ou d'un Etat. Ainsi naquirent, entre autres, le Puerto Rico Plan et le programme TDD de l'Etat du Maryland. ()

Succinctement, voici comment fonctionne le programme TDD. Pour une meilleure compréhension, nous l'étudierons d'abord comme moyen de préservation des immeubles historiques, puis à des fins de protection du territoire agricole. Cependant, il est à remarquer que cette technique peut servir plusieurs autres fins.

Le droit de propriété confère à son détenteur un certain nombre de droits, notamment de développer son terrain comme bon lui semble. — mais en conformité avec les règlements ou lois s'y appliquant — d'y édifier un immeuble, ou même de le démolir.

Comme la plupart des immeubles historiques étaient situés dans ou près du centre ville, quartier d'affaires d'une municipalité, il était fréquent que les propriétaires de ces immeubles les démolissent afin d'y ériger des immeubles conformes à leurs besoins, ce qui est tout à fait légitime.

Néanmoins se posait le dilemme suivant: d'une part, il fallait protéger ces immeubles aux qualités architecturales indéniables, d'autre part, il fallait res-

pecter les droits des propriétaires de ces immeubles.

La plupart de ces immeubles historiques n'ont que deux ou trois étages, alors que le règlement de zonage s'appliquant aux quartiers d'affaires permet habituellement la construction d'immeubles pouvant avoir 10, 20, 30 et parfois 50 ou 100 étages; le programme TDD permet la vente des droits de développement non utilisés, c'est-à-dire la différence entre le maximum prévu par le règlement et le niveau réel de l'immeuble historique à un ou plusieurs autres propriétaires d'immeubles non classés historiques.

En vendant ainsi les droits de développement non utilisés de son immeuble historique, les propriétaires de ces immeubles reçoivent une indemnité qui leur permettra de rénover leurs immeubles. Toutefois, ils auront l'obligation de conserver leur immeuble dans le même état qu'actuellement. Néanmoins, les autorités municipales pourront permettre la poursuite ou la réorientation des activités économiques de l'immeuble, celle-ci devant se faire en conservant la physionomie et les caractéristiques visuelles de l'immeuble.

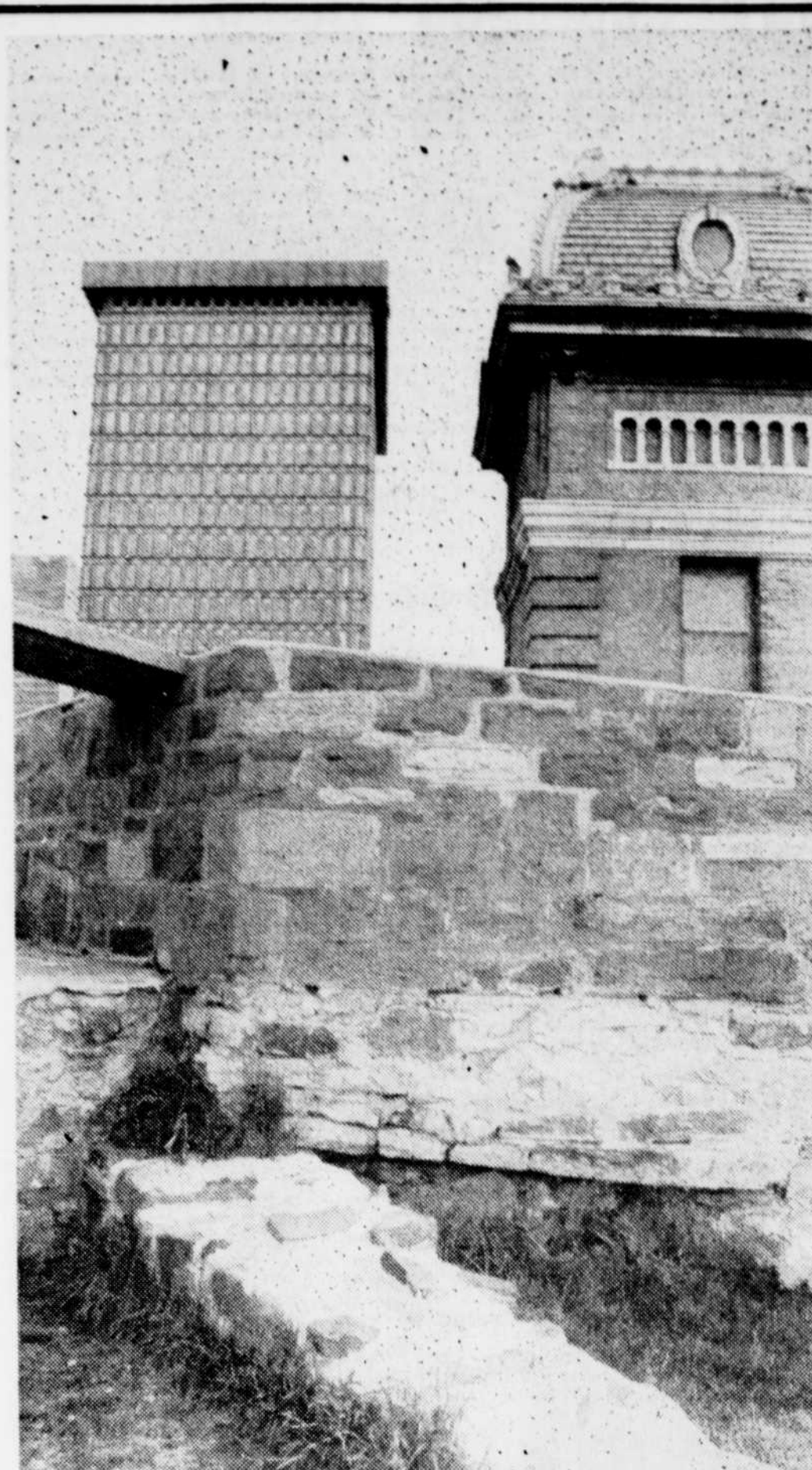
Quant aux acheteurs de droits de développement, ils auront l'avantage suivant: l'achat de droits de développement leur permettra de hausser, par exemple, de 15 pour 100 le niveau actuel de densité de leur immeuble, ou encore d'augmenter de 15 ou 20 pour 100 le niveau de densité (ce peut être une augmentation de 15 ou 20 pour 100 du nombre d'étages) actuellement permis par le règlement de zonage dans cette zone. Le règlement de mise en place du programme TDD pourrait aussi leur permettre d'édifier un nouvel immeuble dans une zone en voie d'expansion. (Il est à remarquer qu'en se servant de ce dernier stimulant, les autorités municipales pourront, contrairement au règlement de zonage qui permet le contrôle spatial du développement, exercer un contrôle temporel du développement, gelant pendant un certain temps le développement de certaines parties de leur municipalité et développant ce qui est actuellement nécessaire de développer).

Quel serait le coût de ces droits de développement? Trois avenues semblent s'offrir: une première consisterait à fixer par décision gouvernementale (municipale ou régionale, dépendamment de l'autorité qui administrerait le programme) le prix à payer pour les droits de développement. Une deuxième consisterait à les payer selon leur valeur marchande sur le marché des droits de développement, les laissant alors subir les soubresauts de l'offre et de la demande.

Enfin, on pourrait concilier ces deux voies, en fixant d'abord un prix minimal — ce qui faciliterait la vente des droits de développement au début de l'administration du programme tout en assurant une compensation raisonnable aux propriétaires des immeubles historiques — puis en laissant fonctionner les lois de l'offre et de la demande.

Lorsqu'il s'agit de protéger les territoires agricoles, les principes mis de l'avant précédemment sont les mêmes. Seuls les mécanismes changent. L'immeuble à protéger, ce sont les terres agricoles; le transfert des droits de développement ne se fait pas d'une habitation à une autre mais d'un terrain zoné agricole à un immeuble situé dans la zone de développement. Fondamentalement, il s'agit de permettre le développement de tout terrain qui se trouve dans le périmètre d'urbanisation et empêcher tout développement qui est hors de ce périmètre. Après quelques années, cette zone de développement pourrait être agrandie, dépendamment du développement de la municipalité à ce moment-là. En outre, pour ne pas pénaliser le propriétaire d'une terre agricole située loin du périmètre d'urbanisation, ce propriétaire pourrait vendre les droits de développement de sa terre agricole en échange de quoi il devrait lui conserver sa vocation agricole. Enfin, toute personne qui déciderait de développer un terrain situé dans le périmètre d'urbanisation devrait acheter les droits de développement mis en vente par les propriétaires de territoire agricole. Certains avantages fiscaux pourraient être consentis aux acheteurs de droits de développement, notamment des allègements de taxes foncières, ou encore une augmentation du niveau de densité initialement permis par le règlement de zonage.

Il est aisé de deviner qui sont les bénéficiaires d'un tel programme. Ainsi, les propriétaires de notre patrimoine culturel et naturel n'auraient plus à subir seuls les coûts liés à la conservation de leur bien qualifié d'immeubles historiques, de terres agricoles ou de zones écologiquement fragiles. Quant aux promoteurs, aux investisseurs intéressés au développement de notre territoire, ils se verraient octroyer certains avantages concernant l'augmentation du niveau de densité permis pour leurs immeubles. En outre, particulièrement dans le domaine de la protection du patrimoine naturel, cette technique ne constitue pas un empêchement au développement, mais saura certainement empêcher le développement anarchique. Enfin, la société toute entière en profiterait puisque les immeubles historiques, — témoins de notre histoire communautaire — nos territoires agricoles ou écologiquement fragiles seraient alors protégés.



Le Soleil, Jean Vallières

La problématique du centre ville

Déposé en mars dernier, le document du Service d'aménagement du territoire de la Communauté urbaine de Québec intitulé "Les enjeux et les objectifs" informe la population du contexte dans lequel se situe le schéma d'aménagement. ()

L'idée majeure, en ce qui concerne le centre ville et sa zone d'influence immédiate, traite de sa consolidation tout en préservant les ensembles résidentiels homogènes et le patrimoine architectural, culturel et panoramique. (Document, p. 34). L'objectif visé consiste donc à redonner au centre ville la vitalité qu'elle exerçait avant la mise en place accélérée d'infrastructures routières (boulevards, autoroutes, etc.), ce qui occasionna un exode de la population vers la banlieue, accroissant par le fait même le coût des infrastructures reliées au développement résidentiel tout en diminuant la rentabilité des infrastructures actuellement disponibles dans le centre ville.

Pour redonner cette vitalité au centre ville, il suffit de le rendre plus attractif aux yeux de la population, y maintenir un cadre de vie agréable, ce qui aura comme conséquence la fin de l'exode de la population, et possiblement le retour de nombreuses personnes, d'où accroissement de la population, accroissement de l'activité économique, rentabilisation des infrastructures existantes, etc.

Admettons que la revitalisation du centre ville se fonde sur la préservation de son caractère historique, motif qui inciterait la population à y demeurer, principalement dans le Vieux-Québec intra-muros. Le programme TDD serait alors d'une utilité certaine.

Ainsi, pour préserver et même améliorer le caractère historique du centre ville, il suffirait d'avoir un programme de rénovation urbaine qui serait essentiellement axé sur la rénovation de ce site. Par exemple, toute personne qui désire construire, modifier ou agrandir une maison, procéder à un projet de développement résidentiel, commercial ou industriel sur le territoire de la communauté devrait, lorsqu'elle demande son permis de construction, transférer à la municipalité les droits de développement qu'elle aurait achetés des propriétaires des immeubles situés dans le Vieux-Québec. (Puisque les immeubles à rénover sont ceux du Vieux-Québec, seuls les propriétaires des immeubles y situés pourraient vendre sur le marché leurs droits de développement.) Les sommes ainsi acquises par les propriétaires des immeubles situés dans le Vieux-Québec devraient servir à rénover leurs immeubles, ceux-ci devant conserver leur caractéristique visuelle. En contrepartie, l'acheteur des droits de développement pourrait exécuter son projet de développement en autant que le site projeté

puisse recevoir ce genre de projet.

Si la revitalisation du centre ville pouvait se réaliser en axant la rénovation sur les seuls immeubles historiques, alors seuls les propriétaires des immeubles historiques pourraient vendre leurs droits de développement.

Il serait même possible de limiter la catégorie de personnes devant acheter les droits de développement avant de procéder à la réalisation d'un projet de développement.

De fait, la force du programme TDD tient justement de sa grande malléabilité, ce qui facilite son adaptation aux réalités rencontrées et aux objectifs visés. Un deuxième exemple confirmera ceci.

Lorsqu'il traite du développement des centres secondaires, le document du Service d'aménagement du territoire de la Communauté urbaine de Québec indique qu'il "sera nécessaire de consolider le centre secondaire de Sainte-Foy, de développer le centre de Lebourgneuf et, à plus long terme, le centre secondaire de Beauport qui se situe dans un secteur actuellement zoné agricole permanent". (document, p. 35).

Ainsi, le but visé par le schéma consisterait donc à concentrer le développement résidentiel dans ces sites de façon à rentabiliser au maximum les infrastructures actuellement mises en place et, accessoirement, éviter d'ouvrir de nouveaux centres de développement, ce qui aurait pour conséquence d'éparpiller davantage la population, d'où une demande accrue en termes d'infrastructures communautaires et une augmentation des charges municipales par le fait même.

Un des scénarios possibles pour concentrer le développement urbain consisterait à exiger de toute personne qui voudrait procéder à un projet de développement d'avoir en sa possession un certain nombre de droits de développement. Elle acquerrait ces derniers de quiconque en possède. (Les propriétaires des immeubles historiques, les propriétaires des espaces verts ou des sites écologiquement fragiles et même tous les citoyens adultes pourraient disposer d'un certain nombre de droits de développement, disponibles pour la vente. En outre, pour orienter le développement prioritaire de certaines zones, comme le centre secondaire de Sainte-Foy ou le centre Lebourgneuf, il suffirait d'avoir un nombre limité de droits de développement alors que les zones où le développement n'est actuellement pas désiré nécessiteraient l'achat d'un nombre beaucoup plus élevé de droits de développement. Si l'on veut empêcher tout projet de développement, il suffirait d'exiger un nombre de beaucoup supérieur au nombre de droits de développement annuellement mis en circulation. Le programme TDD sert à ce moment-là comme moyen de contrôle temporel du développement.



Le Soleil, Reynold Lavoie

De fausses interprétations du directeur du "Devoir"

Fin mars le nouveau directeur du Devoir, M. Jean-Louis Roy, affirmait devant les actionnaires de l'imprimerie populaire que les journalistes syndiqués du journal lui demandaient de "consacrer par contrat des formules qui ont mené des entreprises de presse à la faillite".

M. Roy faisait, semble-t-il, allusion au comité de rédaction de Québec-Presse et à la Société des rédacteurs du Jour. Notons, au départ, que ces deux formules sont fort différentes de l'incursion timide que font les journalistes du Devoir dans les droits de gérance où ils ne font que reprendre, entre autres, un certain droit d'appel déjà consacré au SOLEIL qui est loin d'être un exemple d'autogestion.

Dans le cas de Québec-Presse personne parmi les sociétaires n'a jeté le blâme sur les journalistes

lors de la fermeture de la boîte. C'est là une interprétation qu'a faite, cependant, le prédecesseur de M. Roy, M. Claude Ryan à l'époque où il régnait sur Le Devoir. Dans le cas du Jour, il est vrai que les patrons, après s'être fait remettre tous les pouvoirs, ont mis la clef dans la porte en accusant je ne sais quels marxistes d'avoir torpillé une entreprise qu'ils avaient, de toute manière, hâte de quitter pour tenter de nouveau une aventure électorale qui devait conduire MM. Lévesque et Parizeau au gouvernement et M. Michaud à Paris.

En fait ces deux entreprises sont tombées faute de ressources financières devant le boycottage des gros annonceurs malgré un tirage respectable et elles n'auraient pas survécu plus que quelques semaines n'eût été le courage de leurs journalistes qui ont ac-

cepté des conditions de travail de loin fort désavantageuses (et c'est un euphémisme!) comparées à ce qui existait dans les autres médias.

Libre à M. Roy de mettre ses petits sabots dans les grosses traces de M. Ryan mais avant qu'il ne s'enfonce trop dans les plats et je ne formulerais qu'un vœu c'est que si jamais Le Devoir connaît de véritables difficultés il puisse compter sur des journalistes aussi dévoués que ceux qui ont oeuvré à Québec-Presse et au Jour (si on accepte les jours de colère lors de son agonie à l'été 1976).

Jacques Guay
Directeur
Programme de journalisme
Département d'information
et de communication
Pavillon Casault
Université Laval

Les sondages se sont trompés

A partir du moment du déclenchement des dernières élections provinciales, jusqu'au jour même du scrutin soit le 13 avril, le comté de Gaspé fut sans cesse la cible préférée de sondages à n'en plus finir. Fait surprenant, c'est que tous les médias d'information, qu'ils originent de la presse parlée ou écrite, tous sans exception donnaient une majorité au candidat libéral M. Robert Pidgeon.

Quelques jours avant le 13 avril, LE SOLEIL avançait que le grand perdant dans le comté de Gaspé serait le candidat Henri Lemay et que le Parti québécois dans ce même comté aurait de désagréables surprises.

Dans le "Dimanche Matin" du

12 avril, la veille même des élections, on procédait à un sondage comté par comté; pour la circonscription de Gaspé, une seule ligne mais non la moindre "Dans Gaspé, le libéral Pidgeon supplanterait l'unioniste Lemoignan." Aucune allusion au Parti québécois. C'est incroyable qu'une journée avant les élections, on puisse analyser la situation de façon aussi invraisemblable.

L'hebdomadaire "Le Havre" n'a pas échappé à la règle; dans son édition du 8 avril 1981, en éditorial s'il vous plaît, il est écrit: "Le candidat péquiste Henri Lemay ne passe pas la rampe. C'est du moins l'avis de bon nombre d'observateurs, etc..."

Dans la presse écrite en gé-

néral, qu'elle soit à l'échelle régionale ou provinciale, on se plaisait à qualifier le candidat péquiste de "peu coloré". Soit dit en passant, la couleur d'un candidat, politiquement parlant, n'est pas un indice sûr de réussite et encore moins une preuve d'efficacité: prenez comme exemple Camil Samson. De l'autre côté de la médaille, on présentait M. Pidgeon comme étant l'homme de la situation, le candidat dynamique. On le disait sans cesse en avance dans le comté et plusieurs de ses organisateurs auraient même parié "leur chemin" sur une victoire libérale dans Gaspé.

Somme toute, serait-ce que tous ces sondages frustrants pour les péquistes et cette confiance illimitée des libéraux en une victoire dans le comté auraient fouetté les troupes péquistes au point de déjouer tous les calculs?

Quoi qu'il en soit, le Parti québécois dans Gaspé attribue sa victoire au travail acharné de son candidat, de son organisation et de ses militants à la base.

Espérons seulement qu'à l'avenir, la gent journalistique que je respecte et que j'admire fasse un petit effort supplémentaire afin de mieux écouter pour ensuite être en mesure de mieux parler.

Je termine par une citation: "Si l'on sait écouter, non seulement on s'attire la sympathie de tout le monde, mais au bout de quelque temps, on finit par avoir appris quelque chose."

Salut bien

Claude Cyr
Pabos Mills

Des femmes prêtes à se défendre

Il est rare que dans l'opinion du lecteur on fasse l'éloge de personne ou de groupe.

Loin de vouloir faire une publicité, nous aimerions cependant attirer l'attention de vous, Mesdames, qui connaissez la peur et l'anxiété face à leur retour seul dans une situation d'agressivité ou de violence.

Une solution s'applique à vous qui vous sentez ainsi, un cours d'auto-défense.

Nous étions un groupe de seize femmes à suivre ce cours à "Auto-

défense 91". Toutes, nous en sommes ressorties enrichies sur tous les plans: détermination, contrôle de l'agressivité, conditionnement physique idéal.

Merci à MM. Daniel Nolet et Raynald Carrier pour leurs techniques précises et leur grande compréhension de la femme.

Nous vous souhaitons, Mesdames, de pouvoir vous sentir aussi en confiance que nous.

Elizabeth Murphy
Odette D. Belleau
Québec

Louis O'Neill, symbole de la résistance indépendantiste

De la dernière élection québécoise, l'ex-député Louis O'Neill dit en substance que la défaite libérale est transparente et que la victoire péquiste est plus difficile à cerner. On ne peut laisser passer cet article sans relever les contradictions qu'il recouvre (cf. LE SOLEIL, 28 avril 1981, p. A-8).

D'abord, tenter de comprendre la victoire du PQ par la défaite du PLQ c'est juger de la force de l'un par la faiblesse de l'autre, c'est surtout se placer dans une perspective partisane. Ne serait-il pas mieux d'étudier la défaite et la victoire sans parti-pris avant de faire une analyse comparative? M. O'Neill se demande ensuite si la victoire du PQ marque un gain pour la cause indépendantiste. S'il se posait la même question pour l'élection de 15 novembre 1976, n'aurait-il pas du même coup la réponse pour celle du 13 avril 1981? Mais reculant devant l'évidence brutale des faits, il écrit: "On ne peut le dire avec certitude, même si les indépendantistes, devenus temporairement une clientèle captive du gouvernement actuel, se sont fortement réjouis de la défaite libérale". Ne confond-il pas le gou-

vernement et le parti? De qui était donc captive la clientèle indépendantiste entre 1968 et 1976? En outre, que des partisans se réjouissent, ce n'est pas tant de la défaite de l'opposant que de sa propre victoire. Cette attitude ne se voit-elle pas autant dans les jeux de société et les joutes sportives que dans les luttes électorales?

Pour "savoir, poursuit-il, si cette victoire nous fait progresser dans la voie conduisant à l'indépendance... Il faudra attendre avant d'être fixé là-dessus". Attendre? N'est-ce pas ce que les étagistes nous demandent de faire depuis la dernière semaine de la campagne électorale de 1973? M. O'Neill conserverait-il encore quelques espoirs? On pourrait le penser car il écrit: "Il est possible... que le gouvernement... se rappelle l'engagement pris lors du Conseil national d'octobre 1980" de promouvoir l'idée de souveraineté au cours de son prochain mandat... Ici, pas de doute possible, le gouvernement et le Parti québécois sont confondus.

Comme bien des indépendantistes, M. O'Neill s'est peut-être retiré du PQ, mais le PQ

ne s'est pas retiré de M. O'Neill. Il y a contradiction entre le partisan péquiste et le militant indépendantiste. Ce tiraillement intérieur s'exprime par le besoin manifeste de prendre du recul en même temps que par le désir irrépressible de trouver des raisons d'attendre encore. Les sondeurs et les communicateurs du PQ connaissent cette faiblesse. Ils permettent d'assouvir le désir du militant indépendantiste en maintenant l'article numéro un au programme et téléguident quelques vœux pieux dans l'enrobage des résolutions, au Conseil national par exemple. En même temps, le chef écrase de sarcasmes, de quolibets et d'insultes ceux qui ne sont pas assez partisans pour exercer leur droit à la dissidence dans le silence. "Toué-toué-toué" disait celui dont le "cheuf" du PQ a fait placer la statue devant le parlement.

D'une part, la contradiction intérieure empêche d'admettre que la victoire transparente du PQ est la défaite difficile à discerner de l'option indépendantiste et lorsque la contradiction est surmontée, de deux choses l'une: ou bien le partisan prend le dessus, il rentre dans les rangs, attend une fiole, se glorifie plateatement d'être membre d'un exécutif de comté, d'être une connaissance intime d'un ministre, d'un député ou l'ami d'un chef de cabinet; ou bien le militant indépendantiste reste conscient, mais pour ne pas perdre toute crédibilité ou se faire fermer, il ne fait que des boniments.

Comme les Robert Burns et Lise Payette, Louis O'Neill est un symbole de résistance indépendantiste au sein du PQ. Il est aussi le symbole du déchirement douloureux et anéantissant qu'il y a entre le fait d'être militant d'une cause qui prend au coeur et aux tripes et le fait d'être partisan d'un parti voué exclusivement à l'exercice du pouvoir tranquille. Cela conduit à cette confusion entre le parti et le gouvernement et aussi à celle entre le pourquoi et le comment de l'indépendance.

Non il ne faut pas attendre pour voir, nous en avons assez vu et assez entendu pour avoir trop attendu. Il faut un mouvement d'éducation populaire libre de toute partialité. Nous ne voulons plus de clan captif qui perpétue la récupération des bonnes volontés, des énergies et des moyens au profit d'un parti et au détriment de l'option qu'il couve pour mieux l'écarter.

Jean-Yves Chouinard
Sté-Foy

Claire Rondeau
Québec

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6.

Inquiétude des parents de la Maîtrise du chapitre de Québec

M. Conrad Roy
directeur des services
pédagogiques
École Anne-Hébert
Québec, Qué.

Par la présente, je désire vous faire part de mon profond désappointement vis-à-vis de l'attitude adoptée envers les parents des enfants de la Maîtrise du chapitre de Québec depuis septembre.

Nous avons eu des communiqués écrits, OUI, mais avons-nous pu exprimer notre opinion oralement, de personne à personne, concernant les problèmes de la Maîtrise du chapitre de Québec.

1 — Pourquoi avoir refusé dès le début de septembre, une réunion demandée par Sr Plamondon, afin d'établir un contact immédiat, nécessaire je crois, surtout avec les parents des nouveaux enfants.

2 — Pourquoi avoir pratiquement éliminé les 2 personnes qui oeuvraient à la maîtrise depuis près de 4 ans?

Pourquoi ne pas avoir provoqué une réunion au niveau de la nouvelle équipe musicale afin:

a) de leur exposer vos projets futurs face à la Maîtrise du chapitre.

b) leur permettre de se mieux connaître.

c) étudier les objectifs poursuivis depuis 66 ans par la Maîtrise du chapitre.

d) d'élaborer ensemble les projets futurs susceptibles d'apporter des améliorations à ce mouvement.

3 — A quoi a donc servi le comité de parents élu l'an dernier en 1979-1980? Lequel comité n'a pu poursuivre ses activités, faute de réunions cette année.

4 — Le 16 février 1981, dans un communiqué émis par l'abbé Ra-

cine, nous sommes avisés de la fin des activités de la Maîtrise du chapitre de Québec avec le mois de juin 1981.

On nous place devant un fait accompli, et on voudrait que les parents réagissent, apportant leur collaboration positive pour l'avenir, alors qu'on s'est pratiquement sinon totalement fiché de leur opinion depuis septembre.

5 — Pourquoi vouloir faire disparaître une partie de notre patrimoine national et religieux, en place depuis 66 ans et soi-disant le remplacer par un autre mouvement similaire, avec presque le même nom? Mais quelle est la définition d'une maîtrise?

6 — Pourquoi ne pas avoir

répondu positivement au projet d'échange proposé pour l'été avec les Petits Chanteurs de Monaco? Pourquoi ne pas permettre à nos petits chanteurs cet apport culturel?

Plusieurs parents n'ont même pas entendu parler du projet.

7 — Qui nous assure qu'en septembre nos enfants seront réadmis dans de meilleures conditions que celles vécues cette année?

Mme Guy Grenier
M. et Mme Michel Beaumont
M. et Mme Jean-Claude Beaumont
M. et Mme Bernard Boulet
M. et Mme Edmond Poulin
M. et Mme Paul Bourassa
Un groupe de parents de la Maîtrise du chapitre de Québec

L'attentat contre Reagan est difficile à expliquer

J'ai trouvé des plus cruels l'attentat perpétré contre le président des États-Unis, M. Ronald Reagan. Quand on s' imagine tout le travail que représente son poste en plus des innombrables responsabilités qui pèsent sur ses épaules!

C'est un homme qui, malgré ses 70 ans, a voulu relever le défi pour sortir le pays de la misère. Il y a la récession, l'inflation et le chômage. On devrait même ajouter, la violence dont il a lui-même été victime.

Cela me fait même penser au drame qui se produit présentement avec les enfants noirs à Atlanta. La violence est devenue depuis déjà trop longtemps une plaie "sanguinaire".

Revenant au sujet de ma let-

tre: il faut vraiment avoir de bonnes raisons pour vouloir tuer le président des États-Unis et surtout lorsque l'on est âgé que de 22 ans. Si c'est un drogué qui a fait le coup ou bien un tueur à gages, voilà ce que je me demande... Parce qu'à part ces deux raisons, je n'ose anticiper d'autres mobiles. Il est tout de même heureux de savoir que l'homme qui a l'un des postes les plus influents au monde (en parlant du président des États-Unis) ne semble pas atteint trop sérieusement.

Quoi qu'il en soit, il est bien dommage de devoir vivre dans une telle société.

André Giroux
Charlesbourg



A Trois-Pistoles, on revendique encore l'autonomie du CLSC

Gens de Trois-Pistoles, Bravo! Vous avez répondu à mon appel lorsque j'ai sonné le réveil il y a quelque temps! Vous êtes venus en veillesse, de peur qu'ils nous fassent perdre conscience de tout ce que nous manquons! Et Dieu sait s'il nous en manque!

Nous venons de réaliser enfin où est notre élite! Et personnellement je suis fière de l'élite que je viens de découvrir! Je la cherchais inutilement ailleurs depuis des années! Je l'ai trouvée chez ces personnes âgées qui ont subi cette assemblée d'information jusqu'à une heure tardive de la nuit, démontrant là leur intérêt marqué pour le bien de notre communauté. Je l'ai trouvée chez cette jeunesse formidable qui n'a pas peur de s'affirmer et de vouloir s'impliquer!

Je l'ai trouvée en voyant ces Mathieu Martin, Renald Lavoie et Brigitte Lepage lutter si vaillamment pour nous sur un pareil conseil d'administration!

Je l'ai trouvée en Denis St-Amand, cet organisateur communautaire dévoué qui ne ménage pas ses heures de travail pour aider notre population! Et j'en profite pour dire à M. Bruno Bégin qu'il peut refermer la porte qu'il a ouverte si cavalièrement à Denis le soir du 7 avril, car je veux qu'il sache que la population est à la porte pour retenir Denis, et lui dire combien nous avons plus que jamais besoin de ses services pour sortir de notre long sommeil! Bravo Denis et continue d'être "ce petit agitateur" qui aidera Trois-Pistoles à redevenir ce qu'il fut autrefois: une localité prospère, propre où il faisait bon vivre!

Je l'ai trouvée en écoutant les interventions plus qu'à point des Louis-Philippe Rioux, Yvon Bérubé et Elisabeth Dubé, qui ne craignent pas de se mettre à blanc et qui oublient leurs intérêts personnels lorsqu'il s'agit du bien de la population. Je crois que nous devons être très fiers de ces personnes! A mon sens, c'est ça une élite qui se tient debout!

Gens de Trois-Pistoles, je crois qu'il vous appartient de réagir devant un tel affront! On vous a sortis de vos demeures soi-disant pour vous informer et alors même que vous vous êtes prononcés ouvertement pour l'autonomie de votre CLSC, on vous tourne le dos et l'on vote contre vous! Je pense que vous êtes assez fiers pour ne pas vous faire imposer plus longtemps de pareils comportements!

Vous pouvez constater jusqu'à quel point nous avons besoin de ce CLSC pour nous aider à revivre!

Pour nous aider à sortir de sous le talon de ceux qui nous écrasent! Ces gens le savent et c'est pourquoi ils tiennent tant à le garder en veillesse, de peur qu'ils nous fassent perdre conscience de tout ce que nous manquons! Et Dieu sait s'il nous en manque!

Nous venons de réaliser enfin où est notre élite! Et personnellement je suis fière de l'élite que je viens de découvrir! Je la cherchais inutilement ailleurs depuis des années! Je l'ai trouvée chez ces personnes âgées qui ont subi cette assemblée d'information jusqu'à une heure tardive de la nuit, démontrant là leur intérêt marqué pour le bien de notre communauté. Je l'ai trouvée chez cette jeunesse formidable qui n'a pas peur de s'affirmer et de vouloir s'impliquer!

Je l'ai trouvée en voyant ces Mathieu Martin, Renald Lavoie et Brigitte Lepage lutter si vaillamment pour nous sur un pareil conseil d'administration!

Je l'ai trouvée en Denis St-Amand, cet organisateur communautaire dévoué qui ne ménage pas ses heures de travail pour aider notre population! Et j'en profite pour dire à M. Bruno Bégin qu'il peut refermer la porte qu'il a ouverte si cavalièrement à Denis le soir du 7 avril, car je veux qu'il sache que la population est à la porte pour retenir Denis, et lui dire combien nous avons plus que jamais besoin de ses services pour sortir de notre long sommeil! Bravo Denis et continue d'être "ce petit agitateur" qui aidera Trois-Pistoles à redevenir ce qu'il fut autrefois: une localité prospère, propre où il faisait bon vivre!

Je l'ai trouvée en écoutant les interventions plus qu'à point des Louis-Philippe Rioux, Yvon Bérubé et Elisabeth Dubé, qui ne craignent pas de se mettre à blanc et qui oublient leurs intérêts personnels lorsqu'il s'agit du bien de la population. Je crois que nous devons être très fiers de ces personnes! A mon sens, c'est ça une élite qui se tient debout!

Gens de Trois-Pistoles, faisons confiance à l'équipe du CLSC, cette jeunesse pleine de potentiel, toute axée sur nos besoins! Donnons leur encore un coup de pouce pour obtenir ce à quoi ils ont droit: leur autonomie! Ils nous le revaudront au centuple!

Allons-nous laisser décider de notre destinée par un conseil d'administration qui a démontré son incompétence et son manque d'impartialité? Un conseil d'administration qui se fout de ses usagers?!

Gens de Trois-Pistoles, dorénavant dites-vous bien que l'élite c'est vous! C'est vous tous qui voulez vraiment le bien de votre localité et le mieux-être de sa population! Alors, unissons-nous et ensemble travaillons à notre cause commune. Présentement cette cause c'est l'autonomie de notre CLSC, et c'est ensemble que nous l'aurons!

Dans un avenir prochain nous ferons appel à vous, je vous en prie ne restez pas sourds à nos appels et répondez en grand nombre, afin que la voix de Trois-Pistoles se fasse entendre jusqu'à Québec, et qu'elle se fasse écho jusqu'à Montréal.

Gens de Trois-Pistoles n'oublions pas que ce CLSC, c'est pour nous. Pour nous les petits, les moins favorisés, les moins fortunés. Allons-nous les laisser le reléguer dans un coin alors que nous en avons tant besoin?!

Occupons-nous de nos affaires, il en est grand temps!

Et vous, Messieurs du gouvernement, n'oubliez pas que vous êtes mandatés pour aider la population! Vous avez là une belle opportunité de nous démontrer l'intérêt que vous portez à la population de Trois-Pistoles.

Une citoyenne qui fut fière des gens de Trois-Pistoles le 31 mars!

Denise LeBlond

Un deuxième camp de nudistes dans Portneuf

par Isabelle JINCHEREAU
(collaboration spéciale)

SAINT-RAYMOND

Un camp de nudistes dans le rang Bourg-Louis à Saint-Raymond. C'était bien la dernière chose à laquelle s'attendaient les autorités municipales de la paroisse en adoptant dernièrement un nouveau règlement de zonage autorisant les six actionnaires de la compagnie Camping Nature-Détente Inc. à exploiter cet été un terrain de camping privé étalé sur 122 arpents carrés de terre boisée et situé à trois kilomètres en amont de Saint-Raymond.

Pourtant, malgré l'achèvement de plusieurs citoyens des environs, ce camp naturiste, le deuxième après celui de Notre-Dame de Montauban à voir le jour officiellement dans Portneuf, ouvrira ses portes à compter du début de juin et jusqu'à la mi-octobre, s'ajoutant à la quinzaine d'autres camps du genre au Québec.

Implanté par deux fonctionnaires gouvernementaux, un ingénieur, un électricien, un agent d'assurance et un officier de l'armée venant tout juste de conclure l'achat de l'emplacement abritant anciennement le centre de plein air Saint-Basile, le camp de nudistes offrira un potentiel de 1,000 unités de camping aux



Aménagé sur une terre isolée où se côtoient arbres et espaces verts, le camping Nature-Détente abrite un vaste lac artificiel autrefois utilisé par les baigneurs de la plage Girard.

familles amateurs de naturisme.

"Étant donné qu'on a déjà repéré plusieurs autres camps de nudistes non exploités officiellement dans la région de Saint-Raymond, je ne vois pas pourquoi la paroisse s'opposerait à ce projet conforme aux règlements, précise le secrétaire municipal, M. Guy Alain, qui n'exclut cependant pas le dépôt de requêtes par certaines citoyennes indignées de la prochaine assemblée du conseil, le 1er juin.

Un art de vivre

"Le nudisme constitue beaucoup plus une manière de vivre qu'un endroit propice au strip-tease", précise le directeur général du camp, le caporal Rolland Dubois, de Québec. Et poursuivant: "En général, on se moque des naturistes en les traitant de voyeurs et pourtant, des études démontrent qu'une personne éprouve moins de stress à évoluer nue parmi les siens qu'à se faire reluquer en bikini sur

n'importe quelle plage".

Selon M. Dubois, le camping Nature-Détente offre l'occasion aux familles de pratiquer le nudisme en toute quiétude, dans un endroit accueillant et possédant un certain standing. D'ailleurs, les règlements du camp sont très stricts: pas d'alcool ni de contacts physiques sur les lieux récréatifs, défense de montrer du doigt, vêtements obligatoires pour les soirées dansantes, sans compter les tournées régulières ef-

fectuées par la Sûreté provinciale et le gardien permanent stationné à la barrière électronique à l'entrée du camping.

Ex-membre du camp Le Cyprien situé à Notre-Dame de Montauban, dans l'ouest de la circonscription et naturiste depuis sept ans, M. Dubois a parcouru tous les camps nudistes de la Floride. Même s'il estime que le naturisme est de plus en plus populaire chez les 30 ans et plus et que 98 pour 100 des gens qui l'essaient y reviennent, il

constate que les gens ont peur d'avouer qu'ils en font.

Un camp quatre saisons

Emballés par leur trouvaille située à peine à trois kilomètres de tous les services, à 50 kilomètres du pont de Québec et génératrice d'un apport économique important pour la région, les promoteurs songent déjà à exploiter l'emplacement à long-ueur d'année.

Ainsi, en plus de profiter d'un terrain multi-

sports, d'un lac artificiel, d'un parc fleuri et plus tard d'une salle de danse munie d'une piscine intérieure et d'activités telles que des concours de personnalité et d'embellissement de terrains, le vacancier pourra y pratiquer ses sports d'hiver favoris: patinage sur le lac, ski de fond et raquette dans les innombrables sentiers du camp.

Même s'ils prévoient investir plusieurs centaines de milliers de dollars à long terme, les administrateurs du camping s'appuient sur un potentiel de 1,500 familles naturistes dans la région de Québec, dont 200 couples dans Portneuf, pour mener à bien leur projet.

Il en coûterait quelque \$300 par famille pour séjourner à l'année au camp; quant aux autres tarifs saisonniers, on croit qu'ils ne dépasseront pas une dizaine de dollars par jour.

"Je crois tellement à ce projet que j'emmènerai bientôt ici à l'année avec ma famille", conclut M. Dubois.



"Aucune indécence ne sera tolérée sur le terrain de camping Nature-Détente", précise le directeur général, M. Rolland Dubois, un caporal de l'armée qui en a vu bien d'autres.

Pensée du jour

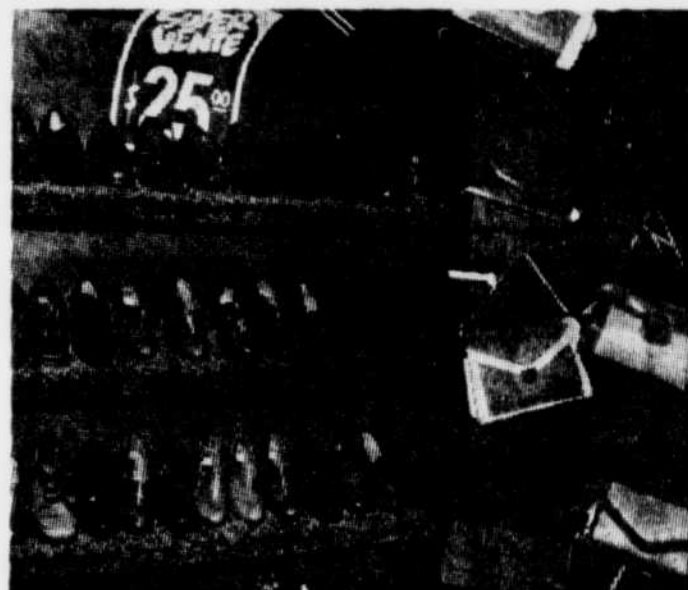
"Le châtiment des hommes qui ont trop aimé les femmes est de les aimer toujours."

RESTAURANT
LA SAUVAGÈRE
St-Jean-Christophe
839-7914

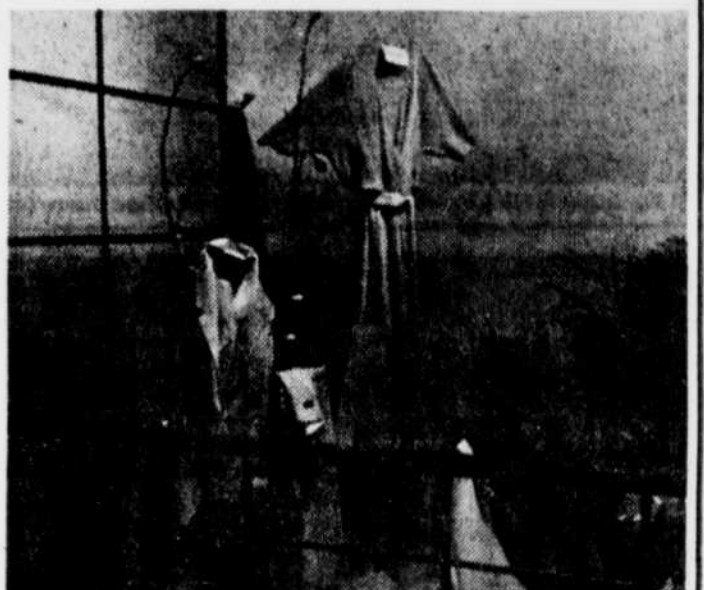
UN CENTRE D'IDÉES POUR TOUTE LA FAMILLE



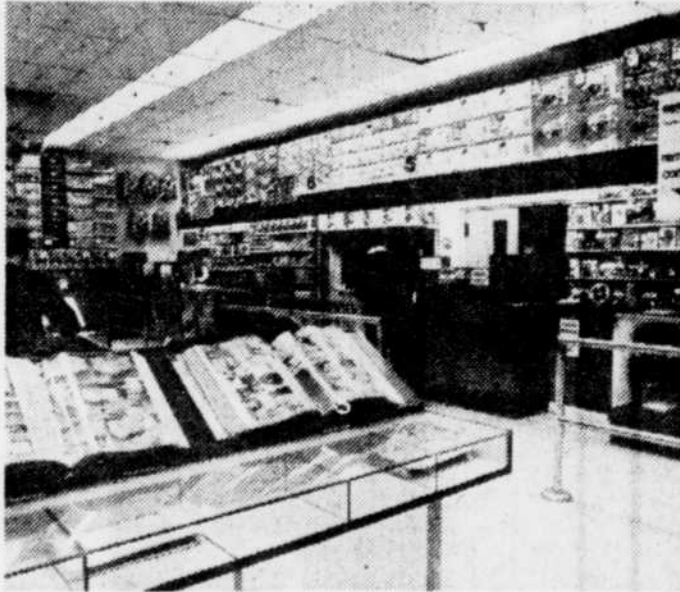
VESTIAIRE DU PRO
vêtements de sports



CHAUSSURES DANIEL BRISSON
chaussures pour toute la famille



BOUTIQUE ROSALIE
vêtements pour dames et juniors



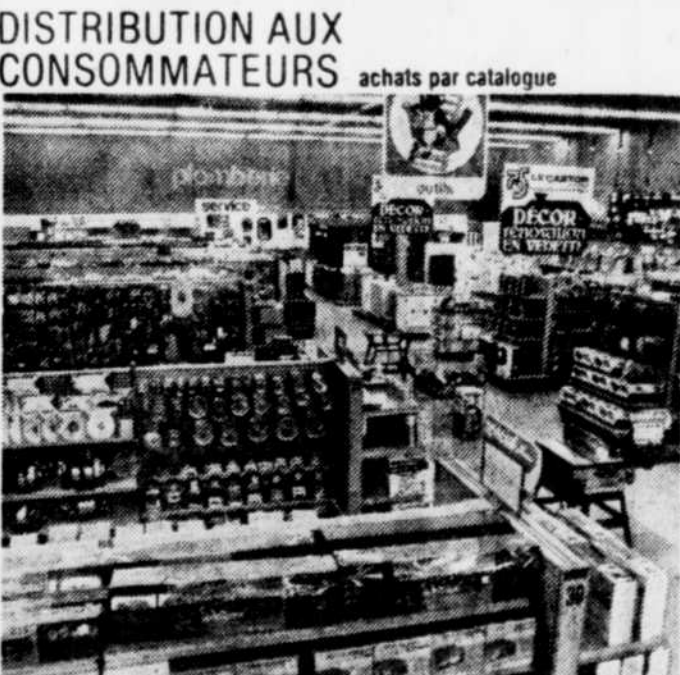
DISTRIBUTION AUX CONSOMMATEURS
achats par catalogue



DIRECT FILM



K-MART
magasin à rayons



LE CASTOR BRICOLEUR
quincaillerie, matériaux de construction



PLACE DES QUATRE BOURGEOIS, C'EST LA RÉUNION DE PLUS DE 64 MAGASINS ET BOUTIQUES.



STEINBERG
marché d'alimentation

NOUVELLE ADRESSE
GEORGES-A. DUGAL
opticien d'ordonnances
519, 3^e AVENUE
522-8296
Bientôt aux Galeries Charlesbourg
● grand choix de montures
● verres de contact
● yeux artificiels

relations

mai 1981
numéro spécial

L'école Confessionnelle
CE QU'ON DIT...
CE QU'ON FAIT...

En vente dans toutes les régions du Québec
1 an (11 nos) 12,50\$. Le numéro 1,25\$
8,100, St-Laurent, Montréal H2P 2L9
(514)387-2541

FENÊTRES PANORAMIQUES COMBINÉES et THERMOS

PORTES PORTES PATIO

REVÊTEMENTS ALUMINIUM VINYLE ET ACIER

NOS PRODUITS

- GARANTIS POUR 6 ANS, MATÉRIEL ET INSTALLATION
- ACCEPTÉS PAR LA SCHL

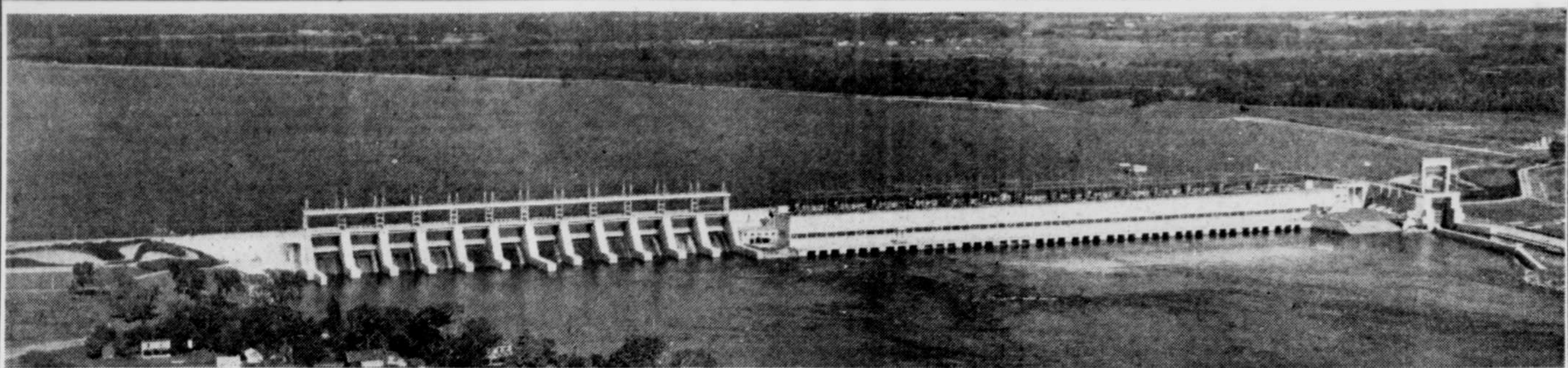
ESTIMATION GRATUITE À DOMICILE

Salle de montre ouverte de 8h à 17h, samedi sur rendez-vous. Spécialiste en portes, fenêtres et revêtement d'aluminium.

ARCON CANADA Inc.
795, av. St-Jean-Baptiste
suite 109, Québec
871-1825

place des quatre-bourgeois

Angle Quatre-Bourgeois et boul. Duplessis



Dans la région de Montréal, à Beauharnois, s'ajoutent du 18 mai au 7 septembre des visites aux centrales de Carillon (notre photo) sur la rivière Outaouais et de Rivière-des-Prairies.

Faites le tour du Québec en visitant Hydro

Hydro-Québec ouvre, l'été qui vient, ses portes aux visiteurs qui se rendront à certaines de ses installations soit en touriste soit pour se familiariser avec la production de l'électricité.

De Montréal aux îles de la Madeleine en pas-

sant par la Mauricie, de nombreuses installations d'Hydro-Québec seront accessibles au public et des guides seront sur place.

Hydro-Québec, qui vient de lancer cette invitation, convie toutefois les groupes de

plus de 10 personnes à entrer en communications avec son service régional de relations publiques. Pour les groupes moindres, il n'est pas nécessaire de faire des réservations.

Certaines centrales sont aussi interdites aux en-

fants de moins de 12 ans.

Ces visites guidées tous les jours de la semaine viennent s'ajouter à celles que l'on peut faire à longueur d'année à la centrale de Beauharnois dans la région de Montréal.

Horaires

Dans la région de Montréal, à Beauharnois, s'ajoutent du 18 mai au 7 septembre des visites aux centrales de Carillon et de Rivière-des-Prairies entre 9h et 16h.

En Mauricie, Hydro-Québec attend les visiteurs du 26 mai au 13 septembre aux barrages et aux centrales de La Tuque et de Shawinigan. Les heures des tournées sont 9h30, 11h, 13h et 15h.

Sur la Côte-Nord, les Québécois pourront visiter les installations de Manicouagan du 13 juin au 30 août. À Manic 5, le barrage Daniel-Johnson et la centrale pourront être visités à 11h, 13h, 14h et 15h. À Manic 3, des visites sont prévues à 10h et à 13h30 au barrage en enrochement et à la centrale souterraine. Le barrage et la centrale de Manic 2 pourront être visités à 9h, 13h et 15h.

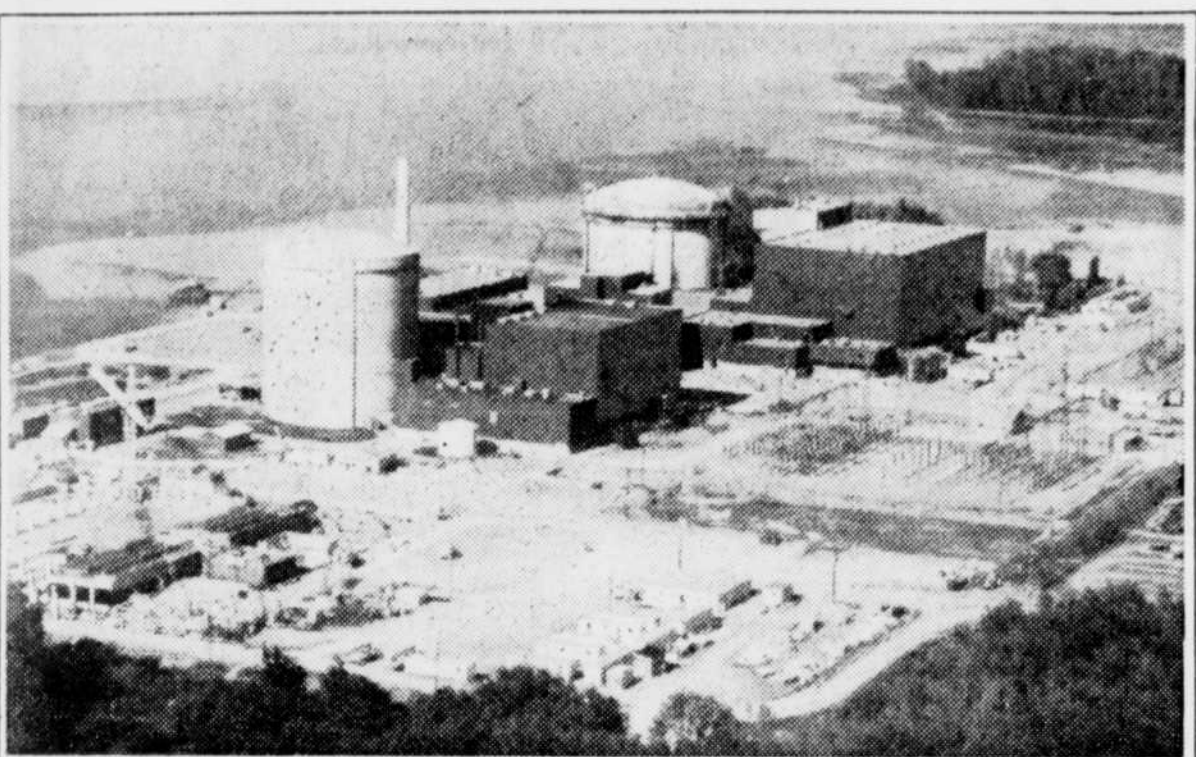
Et si l'énergie nucléaire vous fascine, Hydro-Québec ouvre les portes de Gentilly 2, à proximité de Trois-Rivières. Des visites gui-

dées sont prévues au 1er juin au 7 septembre à 10h, 11h, 13h, 14h et 15h. À la même période, la centrale thermique classique de Tracy, dans la région de Sorel, est ouverte au public à 10h, 11h, 13h30 et 15h.

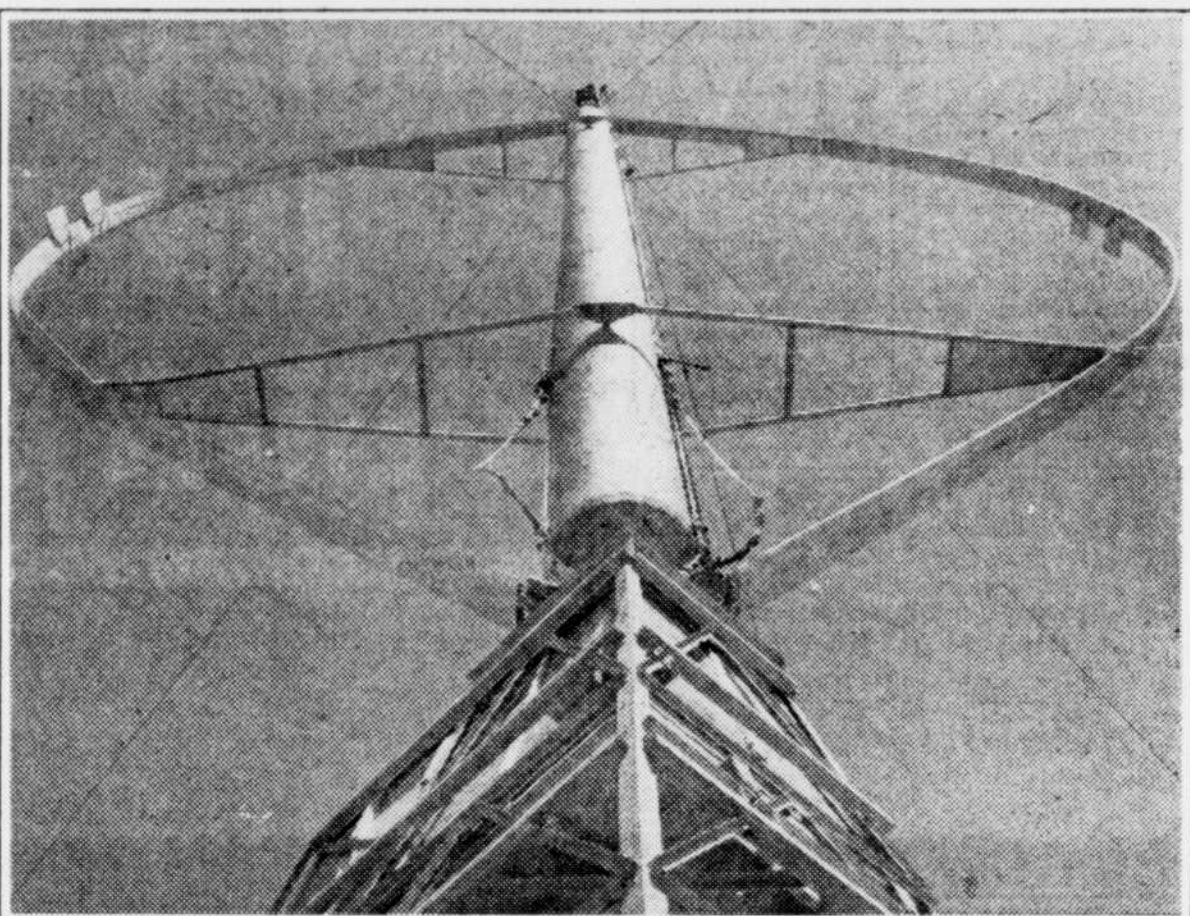
Pour les amateurs de grand air et d'espace marin les îles de la Madeleine sont une destination privilégiée. Hydro-Québec y est et accueillera tous les jours du 24 juin au 1er septembre de 9h à 16h les

visiteurs qui se rendront à ses installations de Cap-aux-Meules et de Havre-aux-Maisons. Au premier endroit les touristes pourront visiter la centrale diesel et au deuxième lieu les visiteurs découvriront

l'éolienne qui, au gré du vent et à titre expérimental, produit quelque 230 kilowatts. Hydro a prévu à Havre-aux-Maisons un centre d'information sur cette nouvelle forme d'énergie.

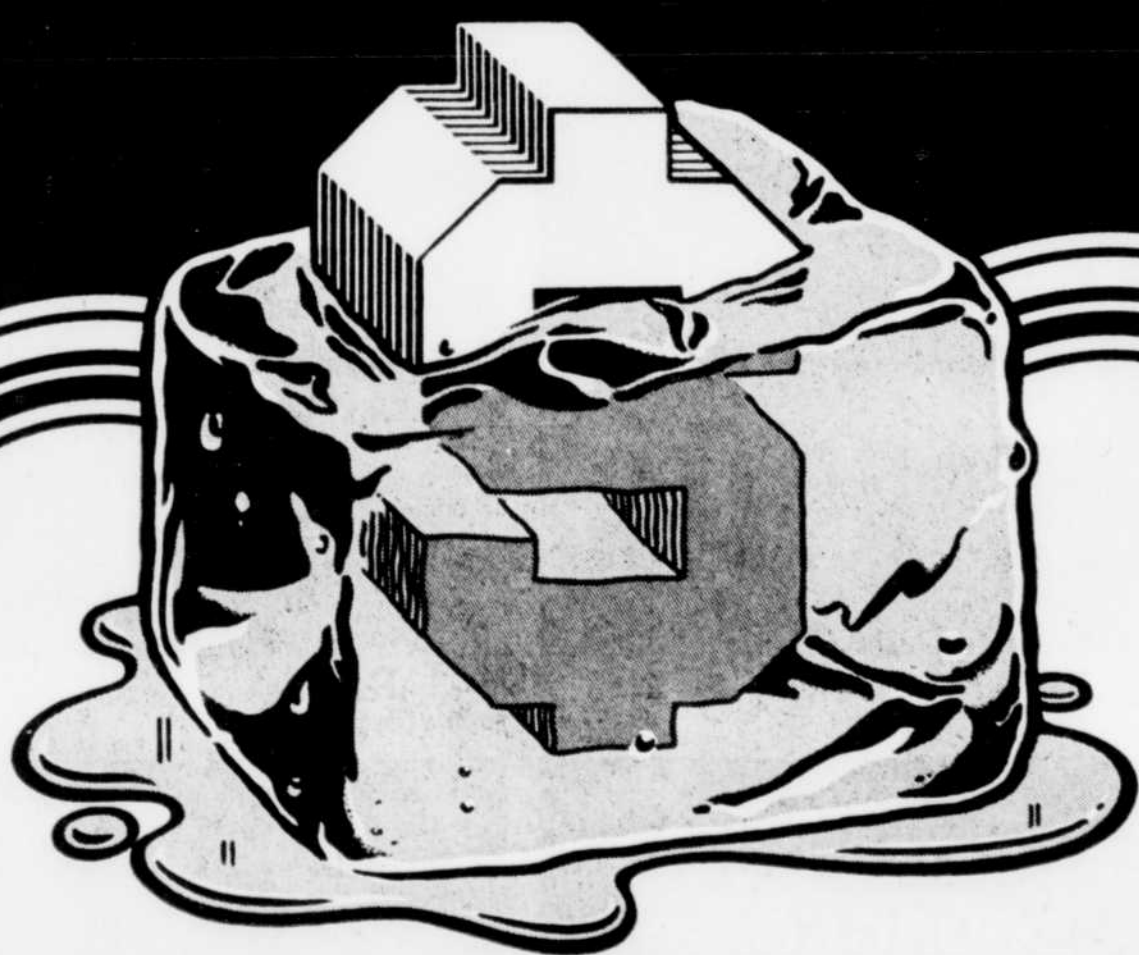


Si l'énergie nucléaire vous fascine, Hydro-Québec ouvre les portes de Gentilly 2.



Aux îles de la Madeleine, les visiteurs pourront voir la centrale diesel et découvrir l'éolienne.

LA BANQUE DE MONTRÉAL DÉGÈLE DES FONDS



PROFITEZ D'UN PRÊT PERSONNEL À TAUX RÉDUIT JUSQU'AU 15 MAI 1981

Si vous songez à faire un emprunt prochainement, vous tombez bien!

La Banque de Montréal offre, en effet, un solde printanier sur tous ses prêts personnels et dégele des fonds à votre intention... jusqu'au 15 mai prochain. Profitez-en également pour consolider tous vos prêts et, par ricochet, réduire vos versements périodiques.

Nos prêts personnels comportent une assurance-vie automatique, sans frais supplémentaires.

Nous vous offrons en plus, moyennant des primes modiques, une assurance-invalidité facultative. Si la maladie ou un accident vous empêchait de travailler, votre assurance verrait au remboursement de votre prêt.

Nos prêts sont presque toujours consentis rapidement. La plupart du temps, vous aurez l'argent le jour même ou vous aurez fait votre demande.

Renseignez-vous à toute succursale de la Banque de Montréal sur le dégel des fonds à taux réduit. Ce solde printanier vous fera chaud au cœur!



UNE INITIATIVE CHALEUREUSE DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

Syndicat
Bancquet-Syndicat
Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys
Mail St-Roch • Place Laurier • Galeries Chagron

BIOThERM



En vente à nos 6 magasins.

BIOThERM, reconnu pour son sérieux et son efficacité, a créé des formules qui assurent l'entretien la protection et le traitement qu'exige une peau agressive afin de la maintenir jeune et saine. Nous vous conseillons ces quelques produits de qualité Biotherm:

- | | |
|----------------------------|-------|
| a) Soin du soir | 12.95 |
| b) Hydrothermal | 11.00 |
| c) Lait Thermal | 10.95 |
| d) Hydro-cure | 9.95 |
| e) Crème solaire intégrale | 5.95 |

OFFRE SPECIALE BIOThERM

Avec tout achat de \$12.95 ou plus, vous recevrez gratuitement le programme "nettoyage de peau" contenant:

- Savon thermal 50ml
- Hydro-cure 60ml
- Démaquillant pour les yeux 20ml
- Masque peau neuve 25ml
- R/16-Cosmétiques.

j'y reviens

Yves Patenaude présidera le 28e Carnaval

par Guy DUBÉ

Le Carnaval de Québec s'est doté d'un nouveau comité exécutif, hier soir, à l'occasion de son assemblée générale annuelle.

Le nouveau président est Yves Patenaude, représentant principal en commercialisation pour Shell Canada, qui remplace le président sortant, Gaétan Gagné.

M. Patenaude sera secondé dans son travail par Benoit Desrosiers (vice-président), directeur des plans et devis des lignes chez Bell Canada. Le nouveau trésorier est Claude Feuiltaut, président de Les courtiers d'assurances Claude Feuiltaut & Associés. C'est Jean Maheux, enseignant à l'école secondaire Les Etchemins, qui a été élu secrétaire.

Les directeurs sont Léon Bouchard, directeur des relations publiques à la Maison des vins; Jean Martel, ajusteur pour la compagnie d'assurances Les Coopérants; et Jacques Roy, propriétaire de la boutique Se-Que, à Donnacona.

Le nouveau président a précisé entre autres qu'il continuera le travail de décentralisation des

différentes activités carnavalesques entreprises par ses prédécesseurs. Il a indiqué que le prochain Carnaval se tiendra du 4 au 14 février 1982.

Rapport financier

Quant aux membres de l'exécutif du dernier Carnaval de Québec, ils ont pour la première fois dans l'histoire de tous les Carnavals de Québec, manipulé un budget dépassant le cap des \$2 millions.

Les revenus d'exploitation ont en effet été de l'ordre de \$2,112,123, comparativement à des dépenses s'élevant à \$2,114,422, d'où un déficit de \$2,299.

Cependant, Les Industries Carnaval de Québec Inc., compagnie qui exploite indépendamment du Carnaval de Québec, ont totalisé des revenus de \$105,907, comparativement à des dépenses de \$92,521, soit un profit de \$13,386.

Le recrutement des duchesses est commencé

par Guy DUBÉ

A peine la région de Québec se remet-elle d'un hiver qui n'en fut pas un que déjà le Carnaval de Québec pense à recruter ses prochaines duchesses.

Les candidates ont en effet jusqu'au 20 juin pour remplir et faire parvenir les formulaires d'inscription disponibles dans la plupart des succursales bancaires, caisses populaires et Auberges des Gouverneurs, ainsi qu'au bureau du Carnaval, rue Joly, à Québec.

C'est à l'animateur André Tremblay qu'incombe cette année la présidence du comité de recrutement. Quant à la présidente du jury, Mme Nicole Alain, elle a donné, hier soir, les différents critères de qualifications.

"Être âgée de 20 à 25 ans, résider sur le territoire du Carnaval, faire preuve d'une grande disponibilité et aimer la vie, sont les qualifications nécessaires pour vivre une expérience de vie de groupe et de travail de relations publiques inoubliables", a précisé Mme Alain.

Après avoir subi les différentes étapes de sélection, les sept duchesses du 28e Carnaval de Québec seront finalement présentées au grand public à l'occasion d'Expo-Québec.



M. Yves PATENAUDE

Les syndiqués invités à manifester contre R.-C.

MONTREAL (PC) — Pour la première fois depuis de nombreuses années, les leaders des deux plus grandes centrales syndicales québécoises sont apparus publiquement ensemble pour dénoncer la société Radio-Canada et réclamer une participation massive à une manifestation contre la société.

MM. Louis Laberge, président de la Fédération des travailleurs du Québec (320,000 membres) et Norbert Rodrigue, président de la Confédération des syndicats nationaux (200,000 membres) ont accusé hier la société d'Etat de faire preuve de mauvaise foi dans les négociations avec ses employés syndiqués du Québec.

Le deux hommes participaient à une conférence de presse en

compagnie des leaders du cartel intersyndical de Radio-Canada, qui ont annoncé la tenue de cette manifestation pour le 27 mai.

Quelque 200 journalistes de Radio-Canada affiliés à la CSN sont en grève depuis sept mois.

Les négociations ont également atteint le point de stagnation entre le syndicat affilié à la FTQ et représentant 2,100 employés de bureau et annonceurs, de même que 900 techniciens.

M. Rodrigue a déclaré que Radio-Canada n'avait montré que du mépris envers son auditoire et ses employés en refusant de négocier avec

les journalistes.

Les porte-parole syndicaux ont ajouté que les deux centrales coopéreront également dans la mise en oeuvre d'autres moyens de pression contre la société étatique.

Ils ont cependant refusé de fournir des précisions additionnelles à ce sujet.

Plaintes

Les syndicats ont par ailleurs annoncé que deux plaintes avaient été déposées contre Radio-Canada auprès du Conseil canadien des relations de travail.

L'une, pour refus de négocier avec les analystes de contenu, récemment inclus dans

l'unité de négociation, du Syndicat canadien de la fonction publique et l'autre, pour ingérence dans les affaires syndicales.

Les négociations se sont poursuivies hier après-midi entre Radio-Canada et ses techniciens du réseau français.

Les 1,200 professionnels, employés de bureau et annonceurs de la société devaient, de leur côté, se réunir ce soir en assemblée générale afin de se prononcer sur les dernières offres patronales.

Le comité de négociation de ces syndiqués favorise le rejet des propositions de la société d'Etat.

norman

LA MODE

Elegant

JUNIOR INC

Le raffinement des petits pois, en jeu de noir et blanc.

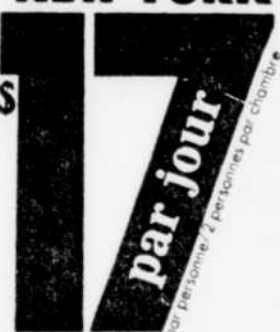
Le modèle de gauche est orné de beaux plis plats, découpé au buste en contraste de pois noirs sur fond blanc et la taille est soulignée de vinyle rouge, de 5 à 15. **66.00**

La robe de droite est boutonnée jusqu'à la taille et de ligne A, soulignée au buste d'un volant double imprimé de petits pois noirs sur fond blanc, de 5 à 15. **62.00**

Disponibles à notre rayon de la robe.

• mail st-roch • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon • carrefour laval •

NEW YORK



Télévision et climatisation dans toutes les chambres. Secteur Est, près de la 5e Avenue, de Gramercy Park et des magasins. L'hôtel le plus près de Chinatown, Soho et Greenwich Village.

HOTEL
George Washington
23rd St & Lexington Ave.
(212) 475-1920

Substance qui réduit les hémorroïdes

Substance exclusive qui soulage la douleur et enraye les démangeaisons.

Des expériences en clinique démontrent qu'une substance cicatrisante spéciale réduit vraiment les hémorroïdes sans causer de douleur. Elle soulage les démangeaisons et l'inconfort en quelques minutes.

Cette substance spéciale, Bio-Dyne, agit aussi à la cicatrisation des cellules et stimule la croissance de tissus nouveaux. De plus, dans maints et maints cas, une amélioration remarquable s'est maintenue durant des mois.

Seule PRÉPARATION H contient de la Bio-Dyne. En onguent ou en suppositoires. Satisfaction ou argent remis.

PRÉPARATION H

Nous vous présentons CNX: la façon moderne d'expédier vos envois lourds, d'un océan à l'autre.



POIDS LOURDS

Nous n'appartenons pas à la catégorie des poids légers. Ce sont les gros morceaux qui nous intéressent. Notre spécialité: les envois groupés lourds... dont le poids peut atteindre jusqu'à 9 000 kg/20 000 lb et parfois plus.

Si vous êtes de la catégorie poids lourds, confiez-nous vos envois.

UN SERVICE MODERNE

Ce service de camionnage adapté à vos besoins, appuyé par des spécialistes et par le système informatique le plus perfectionné qui soit, vous assure une manutention et une livraison soignées, efficaces et fiables. Ça c'est du camionnage moderne!

D'UN OcéAN À L'AUTRE

Nous sommes l'une des plus grandes entreprises de camionnage au Canada: nous couvrons le territoire d'un océan à l'autre.

ÇA ROULE!

Avec plus qu'un nouveau nom. Avec des objectifs bien différents. Vous nous verrez sur les autoroutes... et dans votre ville. Nous sommes prêts à vous servir: essayez-nous!



Economies à réaliser dans les hôpitaux

Les acheteurs se heurtent au conservatisme

par Roch DESGAGNE

L'achat d'équipement se traduit en millions de dollars dans chaque hôpital du Québec, et les restrictions budgétaires auxquelles les institutions de santé doivent se soumettre,

comme tout autre service public, préoccupent au plus haut point les gestionnaires des achats des établissements de santé.

Réunis en congrès à Québec en fin de semaine, les membres de

l'Association de gestion des achats des établissements de santé du Québec ont surtout cherché à rendre plus professionnel leur travail dans le milieu hospitalier.

Sous le thème "L'a-

cheteur, un professionnel de la vente", les travaux du congrès ont permis aux responsables des achats de biens et services des hôpitaux de développer des moyens de mieux rentabiliser les lourds

investissements qui se font dans ce domaine. Les sessions de recherche, animées par M. Roger Saint-Hilaire, de Charlesbourg, instructeur de vente, visaient à développer davantage des qualités professionnelles de "vente" chez les gestionnaires des achats des établissements de santé.

Budgets comprimés
Plus que jamais, cette année, les contraintes sont très fortes en terme de restrictions budgétaires, et il faut rentabiliser le plus possible le dollar d'achat, soulignent des animateurs

du congrès. L'augmentation globale du budget des achats dans les hôpitaux est de 4 pour 100, alors que les coûts grimpent de 15 pour 100. Il faut donc une recherche plus poussée du marché, et une meilleure utilisation des produits à l'intérieur des établissements de santé, explique M. Jacques Fontaine, président réélu de l'association.

Ces conditions d'aspect économique obligent les gestionnaires à orienter de façon interne les politiques d'achat à travers les hôpitaux, précise M. Gaëtan Turmel, trésorier du

groupe. **Economies à réaliser**
Selon M. André Giguère, de Québec, responsable du congrès, les gestionnaires des achats de produits hospitaliers constatent qu'il y a des économies à réaliser en changeant un produit déjà en inventaire par un autre qui a les mêmes qualités.

C'est le rôle de l'acheteur — qui devient un professionnel de la vente dans le milieu hospitalier — de convaincre l'utilisateur de la qualité du produit le moins dispendieux.

Cependant, le gestionnaire se heurte à une grande résistance au changement de la part des utilisateurs, réticences créées par des habitudes et par un marketing très avancé des fournisseurs et des fabricants, soulignent les dirigeants de l'association.

Les utilisateurs viennent à penser que le produit qu'ils emploient est le meilleur, parce qu'ils en ont été convaincus par un vendeur. Selon M. Jean-Charles Savard, directeur de l'association, ces équipements coûtent souvent deux fois plus cher qu'un autre produit d'aussi bonne qualité.

Les acheteurs des établissements de santé estiment donc que leur rôle professionnel est de "vendre" aux usagers des idées nouvelles quant aux produits les plus économiques et tout autant efficaces qu'ils doivent utiliser. Ils prévoient ainsi réaliser des économies appréciables et rencontrer les restrictions bud-

gétaires des hôpitaux. **Les administrateurs**
L'Association de gestion des achats des établissements de santé du Québec existe depuis 11 ans et compte environ 120 membres.

Son président, M. Jacques Fontaine, de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, a été confirmé dans ses fonctions. Le conseil exécutif se compose de MM. Mario Forget, de Montréal, vice-président; Daniel Brasseur, de Montréal, secrétaire; Gaëtan Turmel, de Lac-Etchemin, trésorier. Les directeurs sont MM. J.-Charles Savard, de Charlesbourg, André Giguère, de Québec, Ghislain Fiola, de Mont-Joli, Pierre Maltais, d'Alma, et Mme Rita Guay, de Rivière-des-Prairies.



La Solidarité
c'est notre assurance-vie!

La Solidarité

Compagnie d'assurance sur la vie

SIÈGE SOCIAL: QUÉBEC

Amos, Beauveville, Chicoutimi, Laval, Longueuil, Québec, Rimouski, Rivière-du-Loup, Sherbrooke

BUREAUX RÉGIONAUX

111, 58e Rue est
Charlesbourg, Québec G1H 2E7
Téléphone: 418-627-2264

2860, chemin des Quatre-Bourgeois
Ste-Foy, Québec G1V 1Y3
Téléphone: 418-653-5216

Votre vieille fourrure peut devenir une chaude doublure dans votre nouveau manteau sur mesure!

Manteaux popeline, dans un beau choix de couleurs.

\$435

Manteaux en camel hair ou tweed.

499⁹⁹

Grandes tailles jusqu'à 18 ans. Léger supplément pour grandes tailles.

Commandez maintenant pour l'hiver prochain.

COMPOSEZ 525-4841 LOCAL 30

laliberté

AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

Appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère de l'Énergie et des Ressources

Le présent projet de développement est financé par le ministère de l'Expansion économique régionale du Canada et l'Office de planification et de développement du Québec et mis en œuvre par le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Projet N-819 — Marivale-Témiscamingue.
Travaux de dynamitage sur une distance approximative de 18 kilomètres dans les cantons d'Angoulême et de la France.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus contre un montant de 10,00 \$, non remboursable, à l'endroit suivant: Ministère de l'Énergie et des Ressources, 170, rue Hôtel de Ville, Hull, P.Q. J8X 4C2.

Garantie de soumission exigée: un chèque visé de 12 000,00 \$ ou un bon d'obligation d'une valeur de 24 000,00 \$ devra accompagner chaque soumission.

Les soumissions devront être adressées à: **Ministère de l'Énergie et des Ressources**, 170, rue Hôtel de Ville, Hull, P.Q. J8X 4C2.

Clôture de soumission: Le 29 mai 1981 à 15 heures.

Jean-Noël Poulin
Sous-ministre

Ministère de l'Énergie et des Ressources

Le présent projet de développement est financé par le ministère de l'Expansion économique régionale du Canada et l'Office de planification et de développement du Québec et mis en œuvre par le ministère de l'Énergie et des Ressources.

Projet de travaux sylvicoles — Canton Jette (12181441).
Coupe d'éclaircie par le haut impliquant la récupération de 8 490 mètres cubes dans l'unité de gestion du Bas-St-Laurent (12).

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui ont requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être consultés ou obtenus contre un montant de 10,00 \$ non remboursable à l'endroit suivant.

Ministère de l'Énergie et des Ressources, 92, 2e Rue ouest, Rimouski (Québec) G5L 8B3.

Garantie de soumission exigée: cette garantie doit être d'une somme équivalente à 10% du montant demandé par le soumissionnaire si elle est sous forme de cautionnement ou doit correspondre à un montant forfaitaire équivalent à 5% dudit montant si elle est sous forme de chèque visé.

Les soumissions devront être adressées à: **Monsieur Yvon Martin**, Administrateur régional, Région du Bas-St-Laurent-Gaspésie, Ministère de l'Énergie et des Ressources, 435, boul. St-Germain ouest, Rimouski (Québec) G5L 3N5.

Clôture de la soumission: Le 2 juin 1981 à 14h.

Jean-Noël Poulin
Sous-ministre

Service général des Achats

Projet	Description	Livraison
1306	3 bâches transportables, 2,44 m x 3,66 m	Diverses endroits

Clôture de la soumission: 27 mai 1981 à 15 h

Les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Bureau des appels d'offres, 1155, rue Claire-Fontaine, 4e étage, Québec, Qué., G1R 4X8. Tél.: (418) 643-5438.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général
Gaston Ouhmet

Ministère des Transports

Projet: 665-1906-1 — Cueillette des déchets provenant de diverses autoroutes, dans les municipalités de Anjou, Montréal et Dorval, comtés de Anjou, St-Henri et St-Jacques.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les documents à leur nom.

Un versement de \$5,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des documents du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$1 700,00 ou chèque visé: \$850,00.

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q. H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q. H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mercredi, 27 mai 1981.

Le sous-ministre
Pierre Michaud, ing.

Ministère des Transports
Vente par soumissions publiques

Dossier: 189-75-00276-7

Des soumissions cachetées seront reçues par le ministère des Transports pour la vente d'un terrain portant le numéro de lot P-1007, du cadastre officiel paroisse de St-Ambrose-de-la-Beune-Lorette, comté de Chauveau. Ce terrain contient une superficie totale de dix mille quatre-vingt-dix-huit (10 098) pieds carrés.

La mise à prix à été fixée à quinze mille huit cent cinquante dollars (15 850,00 \$) et aucune offre inférieure ne sera acceptée.

Pour être valide, toutes les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque visé au montant de mille six cent dollars (1 600,00 \$) fait à l'ordre du ministre des Finances, le solde étant payable à la signature de l'acte notarié.

Le chèque au montant de mille six cent dollars (1 600,00 \$) sera remis au soumissionnaire, sauf s'il est l'adjudicataire.

Ce dépôt sera confisqué si l'acquéreur est dans l'impossibilité de donner suite à son offre.

Les honoraires du notaire, les frais connexes ainsi qu'une copie pour le vendeur seront défrayés par l'acheteur.

L'acquéreur devra prendre l'immobilier dans son état actuel avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, et s'oblige de plus à respecter toutes et chacune des obligations auxquelles s'est engagé le vendeur par son titre d'acquisition, et notamment la servitude de non-accès au raccourciement rue St-Antoine et rue Valvée à la route du Vallon entre les points -22-23.

Le ministère des Transports ne fournit aucun titre ni certificat de recherches ou de localisation, l'acquéreur n'exigeant ni bornage, ni arpentage, ni délimitation, déclarant bien connaître les lieux qu'il acquiert, comme leur étendue et situation.

Le ministre des Transports se réserve le droit d'annuler cette vente en tout temps. Toute soumission pour être valide, devra être ratifiée par le ministre des Transports.

Les soumissions seront reçues au ministère des Transports, Service des contrats, Place Haute-Ville, 700 est, boulevard St-Cyrille, 20e étage, Québec, jusqu'à 11:00 heures, a.m., le 28 mai 1981.

Les intéressés devront indiquer dans le coin gauche de leur enveloppe, la mention «Soumission pour terrain, dossier: 189-75-00276-7».

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à: **Jean Voyer, a.m.a.**, Chef Secteur Gestion Immobilière, Service de l'expropriation, 750 est, boulevard Charest, 4e étage, Québec, G1K 3J7.

Le sous-ministre
Pierre Michaud, ing.

Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement

Projet no: 606-20-173 — Réaménagement du bureau du B.V.A., 10, rue Wolfe, Longueuil, Ch. Laporte, QC.

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, lorsque requise, qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 12 mai 1981 par remise d'un montant de 20,00 \$ non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des contrats, Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Edifice «La Laurentienne», 475, rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X3. Tél.: (418) 643-6622.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la construction de Québec ainsi qu'à l'Association de la construction de Montréal.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement, au montant de 13 000,00 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au montant de 6 500,00 \$.

Date et heure limite de réception des soumissions: mercredi le 27 mai 1981 à 15:00 heures.

Pierre Sarault
Sous-ministre

'AMÉRICAINE OU JAPONAISE?'

«Voilà ce que m'a demandé la directrice de ma caisse populaire quand je lui ai dit que j'étais décidé à m'acheter une voiture!»

Si vous avez décidé d'emprunter, à la caisse

populaire nous pouvons vraiment vous aider.

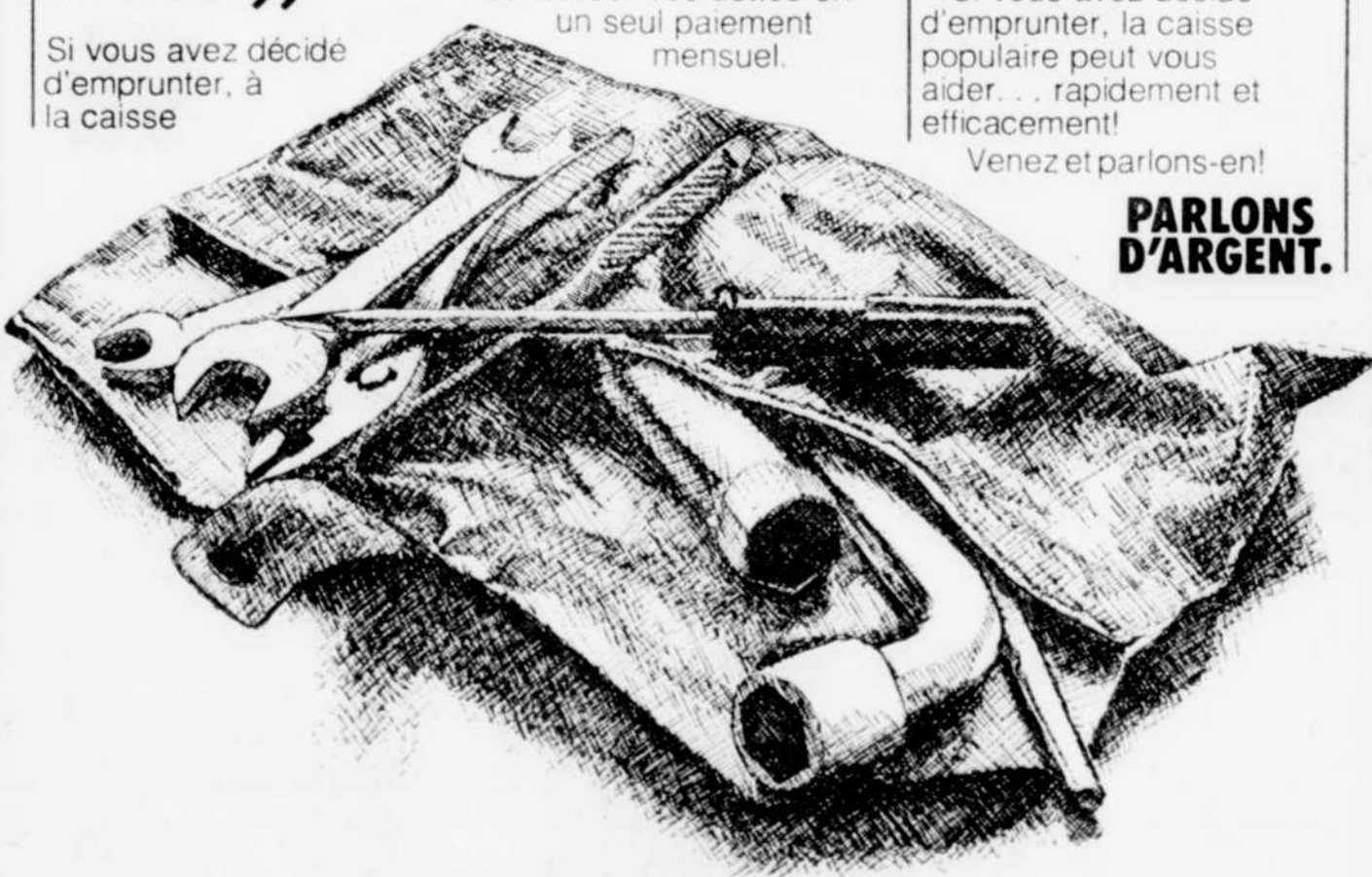
Notre prêt personnel est consenti tant pour vos achats que pour consolider vos dettes en un seul paiement mensuel.

De plus, à la caisse populaire, votre prêt peut être assuré et vos possibilités de remboursement sont respectées.

Si vous avez décidé d'emprunter, la caisse populaire peut vous aider... rapidement et efficacement!

Venez et parlons-en!

PARLONS D'ARGENT.



la caisse populaire  desjardins



justice

par Marcel COLLARD

Le juge Jean-Paul Bergeron, de la cour supérieure, a commencé, hier après-midi, l'audition intégrale des émissions au cours desquelles, l'animateur André Arthur, du poste CHRC, aurait tenu des propos outrageants au début de cette année.

Le ministère public, représenté par Me Claude Champoux, a précisé qu'il n'avait pas d'objection à soumettre l'audition des cassettes intégrales, à la demande de Mes Maurice Fish, Harvey Yarosky et Jacques Delisle, procureurs de la compagnie Télé-Capitale et de l'animateur accusé d'outrage au tribunal. Bien qu'il ne croyait pas pertinent de produire en entier les propos, la musique, les nouvelles et les réclames publicitaires, Me Champoux a déclaré qu'il ne voulait pas être taxé de sortir les déclarations de leur contexte.

C'est ainsi qu'on a commencé à écouter la première heure d'une émission de trois heures et qu'il faudra poursuivre aujourd'hui puis que l'ensemble dure environ 12 heures. Une distorsion dans les voix rend plus difficile cette audition.

Au cours de l'émission du 23 janvier, M. Arthur laissait entendre que l'ancien ministre Armand Russell, mis en accusation à la suite du rapport de la Commission d'enquête sur le crime

organisé, avait comparu en catimini devant le juge Jean Drouin et qu'il s'agissait du même homme consulté, il y a huit ans, par le ministre de la Justice, relativement à des fraudes.

Le procès

Le début du procès a été retardé jusqu'en après-midi pour des raisons techniques.

Avant le versement de certains éléments de la preuve, du consentement des deux parties, Me Yarosky a soulevé un moyen préliminaire de défense, contestant la procédure sommaire qui prive son client du droit à être jugé par un jury. Il fit valoir que les deux juges visés par son client n'avaient pas subi préjudice, qu'ils continuaient à siéger et que l'administration de la justice n'avait pas été entravée. Dans les circonstances, les raisons invoquées pour procéder sommairement, soit l'urgence, ne tiennent plus, a poursuivi l'avocat.

A cela, Me Champoux a répondu que la requête de la défense, si elle était accueillie, constituerait un appel de la décision d'un autre juge de la cour supérieure qui avait reconnu le bien-fondé de la procédure entreprise.

Me Yarosky répéta que la procédure n'était ni justifiée, ni justifiable et demanda qu'elle soit re-

jetée. Le juge Bergeron décida que les éléments soumis étaient insuffisants pour réformer la décision de son collègue, réservant l'argument au moment d'analyser la preuve.

Il avait eu sa chance

Denis Leclerc, de la rue Saint-Pascal, aura 19 ans, samedi, mais son

anniversaire sera assez pénible. Devant le juge Jean Grenier, hier, en cour des sessions de la paix, il attendait une sentence sur 19 dossiers, la plupart pour des vols avec effraction, commis au cours de l'année 1980.

Le juge avait promis au prévenu qu'il s'en sortirait bien s'il affichait

une bonne conduite, mais Leclerc, après avoir commis ses 18 premières offenses, avait été détenu préventivement dans une maison de transition. Bénéficiant d'un droit de sortie, il vola une automobile. C'est à ce moment qu'il aggrava sa situation et le vol lui valut une peine de 40 mois de pénitencier, à compter de main-

tenant, malgré plusieurs mois de détention préventive. Pour les dossiers de vols avec effraction à Manseau, Saint-Anselme, Saint-Augustin, Saint-Damien et Québec, ainsi qu'une possession de un quart de gramme de haschisch, il fut condamné à des peines concurrentes de un an, deux ans et trois ans, selon le cas.

La cour a commencé l'audition de douze heures d'émission d'Arthur

Avis public

Gouvernement du Québec

PROJET DE RÈGLEMENT LOI SUR LES DÉCRETS DE CONVENTION COLLECTIVE (L.R.Q., c. D-2)

Agents de sécurité — Québec —
Modifications

Le ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, monsieur Pierre Marois, donne avis par les présentes, conformément à la Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., chapitre D-2), que la "Société de protection et d'enquête du Québec" et que le "Corps canadien des commissaires, division de Québec" lui ont présenté des requêtes à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du gouvernement des modifications au Décret 2475-80 du 13 août 1980, relatif aux agents de sécurité dans la région de Québec, de la façon suivante:

Modifier la liste des parties contractantes de première part en y ajoutant les 2 associations suivantes: "Société de protection et d'enquête du Québec", et "Corps canadien des commissaires, division de Québec".

La publication du présent avis en rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un décret peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans modification. Le décret ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

Durant les trente jours à compter de la date de publication de cet avis à la Gazette officielle du Québec, le ministre du Travail et de la Main-d'œuvre recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre,
THOMAS J. BOUDREAU

DES IDÉES EN "BLOCS"

à voir au centre de détail Page



La photo illustre le pave RUSTIQUE

PLUSIEURS MODÈLES ET COULEURS AU CHOIX:

- 1- pavé SF
- 2- interbloc
- 3- bétonit
- 4- munich
- 5- rustique
- 6- hexagone
- 7- bloc-remblai

brun- beige- rouge- gris- nuancé (rustique).

Egalement en montre: blocs de maçonnerie, chaînes de trottoir, FOYERS EXTÉRIEURS

Sur place, pour vous conseiller, ingénieur et spécialistes.

Visitez notre cour de montre. Vous en verrez des idées d'aménagement de terrains.

626-0120

8845, boul. Pierre-Bertrand



(1980) inc.

Incarcération de Rose: la décision est maintenue

MONTREAL (d'après PC) — La décision en décembre du Service des libérations conditionnelles de ne pas libérer l'ex-membre du Front de libération du Québec Paul Rose a été maintenue par le comité de révision de l'organisme.

C'est ce qu'a révélé hier l'avocat de Rose, Me Robert Lemieux, au cours d'une entrevue téléphonique.

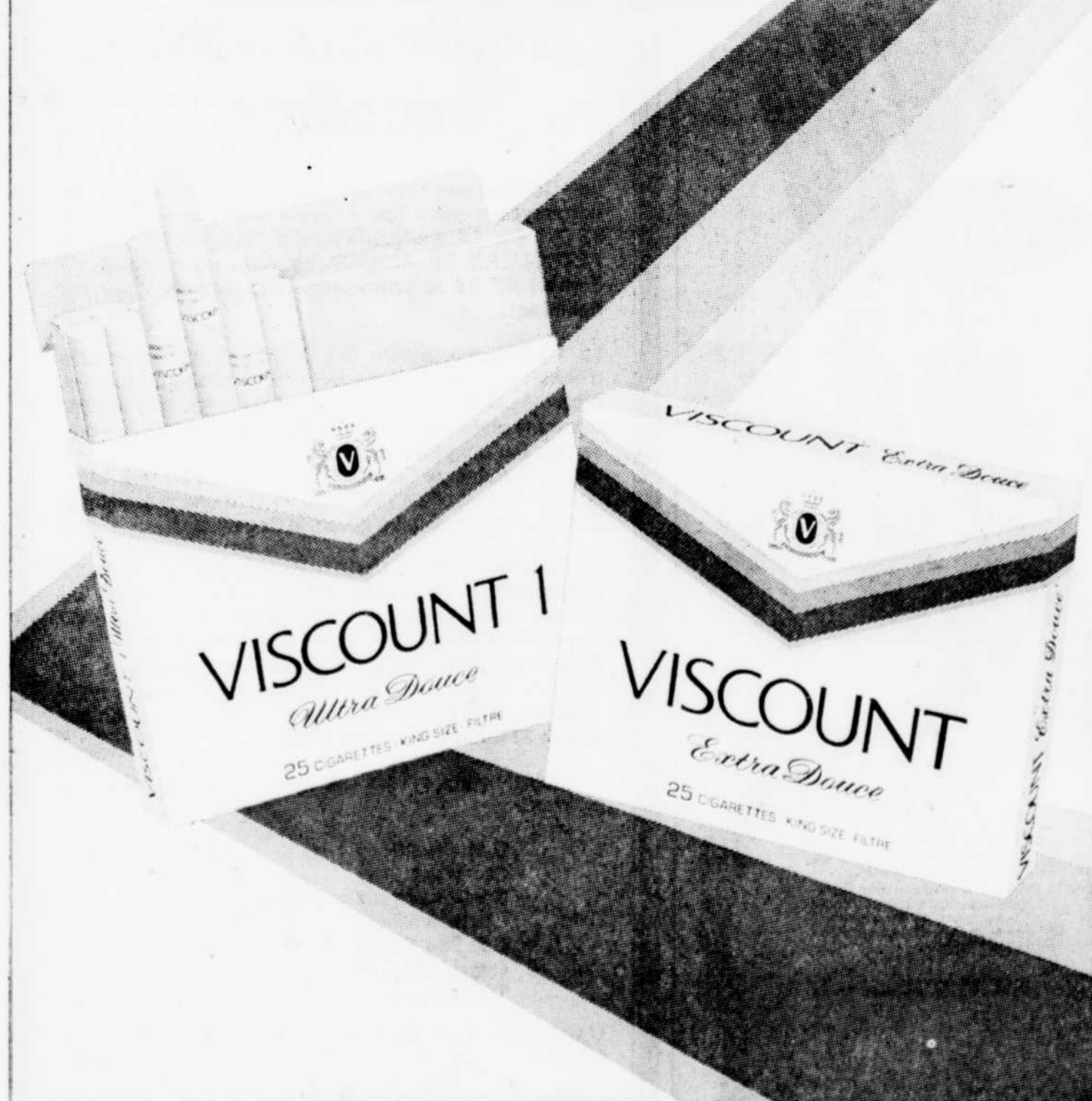
Me Lemieux a d'autre part indiqué que Rose déposera bientôt une demande pour des libérations temporaires de jour qui lui permettraient de suivre des cours à l'université du Québec à Montréal, en sciences politiques.

L'ex-feliste purge deux peines de prison à vie consécutives pour sa participation à l'enlèvement de Pierre Laporte, en octobre 1970.

Un porte-parole du Service des libérations conditionnelles, M. Serge Lavallée, a confirmé la décision en précisant que Paul Rose ne peut être admissible à une libération avant deux ans, à partir de la date du dernier refus.

La décision du service est basée sur la "perception" que Rose a de ses crimes qui n'a pas changé, demeurant un danger pour la société.

La nouvelle VISCOUNT La plus douce des douces.



Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette: Viscount 1 Ultra Douce Régulier: Goudron 0.4 mg, Nicotine 0.4 mg; King Size: Goudron 0.7 mg, Nicotine 0.7 mg; Viscount Extra Douce et Menthol King Size: Goudron 0.3 mg, Nicotine 0.3 mg; Régulier: Goudron 0.5 mg, Nicotine 0.5 mg.

ENTRETIEN À DOMICILE

Service d'arrosage d'arbres.
Estimation gratuite par téléphone.

Les JardinerieS québécoises

LOCATION

Rotoculteur, déchaumeur, aérateur gazon, brouette, rouleau, épandeur à engrais.

PRIS EN VIGUEUR JUSQU'AU 18 MAI 1981

RABAIS

DE **15%** A **20%**

GENÉVRIER

PYRAMIDE **ÉTENDU** **COUVRE-SOL**

Wichita bleu, Mount Batten, Moon Glow, Sky Rocket, Columnaris, Tamarscholia, Bleu Danube, Plumosa Youngstown, Plumosa Compacta, Plumosa Aurea, Mint Julep, Hughes, Helzli, Gold Coast, Blauwi, Glauca Compacta, Silver Spreader, Prince of Wales, Wiltoni.

Vaste choix de **FLEURS ANNUELLES** et **PLANTS DE LÉGUMES**

C-I-L Pour pelouses et jardins

Un bon coup de pousse!

Il faut des bons conseils pour obtenir une belle pelouse.

... d'autres bons conseils de jardinage du gnome Marquette

Consultez le Centre d'information Marquette: il contient des réponses à la plupart de vos problèmes de jardinage.

Marquette
pour que tout croisse en beauté.

Venez nous rencontrer à l'un de nos centres jardin.

CARREFOUR LES SAULES 872-6896
CARREFOUR CHARLESBOURG 628-5561

PLACE L'ORMIÈRE 845-9051
MAIL DE CAP-ROUGE 651-5327
GALERIES DE LA CANARDIÈRE 664-1458

Chute fatale d'un mineur de Murdochville

JEAN-PAUL DURAND
PAYSAGISTE
842-7583
90, L'ORMIÈRE
NEUFCHÂTEL QUÉBEC

• AMENAGEMENT COMPLET • ESTIMATION GRATUITE
• TRAVAIL GARANTI

Pour le bricoleur anti-inflationniste...
MATÉRIAUX À PRIX CONCURRENTIELS
pour aménagement de terrain

TUILES 24" x 24"	\$2.85	PEUPLIER DE LOMBARDIE 5 à 7"	\$3.95
TUILES 18" x 18"	\$1.75	CHEVREFEUILLE 3 à 4" (10 et plus)	\$1.25

(jusqu'à épuisement des stocks)

Visitez notre terrain d'échantillons de plus de 15,000 pi.ca., ainsi que notre pépinière.

RABAIS SUR QUANTITÉ et CERTIFICAT DE RABAIS DE 3% TOUJOURS EN VIGUEUR
Membre de l'Association Paysage Québec

Un employé de la Gaspé Cooper Mine, de Murdochville, a perdu la vie, hier, à la suite d'un accident de travail. Il a été identifié comme étant Marcel Duguay, âgé de 22 ans et demeurant au parc de rou-

lottes à Murdochville. C'est la troisième tragédie à survenir dans cette mine depuis environ un an. Le dernier avait été mortellement blessé en réparant une machine lourde et le précédent avait été hap-

pé par une courroie. La Sûreté du Québec précise que M. Duguay et un compagnon, qui a d'ailleurs subi des blessures graves, se trouvaient sur une plate-forme en métal dont les soudures ont lâché sous l'effet de la vibration et qu'ils avaient fait une chute d'environ 20 pieds.

L'accident s'est produit au niveau K de la mine, vers 10h30 avant-hier matin. Les deux blessés ont été trans-

portés à l'hôpital de Gaspé où M. Duguay a succombé au cours de la nuit suivante. Le second blessé a dû être transféré dans un hôpital de Québec.

Le coroner du district, Me Gilles Galt, a ouvert son enquête, hier, et il a demandé à la SQ d'envoyer des agents du poste de Grande-Vallée à la mine pour établir les circonstances de cette nouvelle tragédie.



Au radar
Cet étudiant de l'université Queen de Kingston semble connaître d'instinct le chemin qui mène du campus au lac.

Soupçonné d'avoir mis le feu à sa chambre

Un présumé incendiaire devait comparaître, aujourd'hui, vers 11h30, devant le notaire Cyrille Delage, du Commissariat des incendies du Québec. Il aurait mis le feu dans sa chambre de la rue Dauphine, à Québec, avant-hier, mais les dommages sont peu élevés, environ \$500.

C'est à Montréal que le suspect a été retracé, hier. Il se serait lui-même livré à la police de la métropole et il a été rapatrié dès hier soir.

D'autre part, des agents de la brigade du crime contre la propriété, section incendies, de la SQ à Québec, se sont rendus à Saint-Jean-de-la-Lande, dans le comté de Témiscouata, pour ouvrir une enquête sur l'incendie qui a détruit une salle de danse, samedi dernier.

L'incendie semble d'origine suspecte et il a entraîné des pertes matérielles d'environ \$40,000. Le feu a éclaté vers 6h du matin. Connue sous le nom "Chez Renaud", la salle était fermée depuis un certain temps et son propriétaire demeurerait à Clair, au Nouveau-Brunswick.

Noyé recherché à Val-Brillant

Les recherches devaient reprendre, ce matin, pour tenter de repêcher le corps de M. Roland Lévesque qui s'est noyé dans le lac Matapédia à Val-Brillant, vendredi dernier. Les hommes-grenouilles de la SQ à Québec se sont rendus sur place, hier après-midi.

Agé de 54 ans et demeurant au 2820 rue Darlington, à Montréal, M. Lévesque s'était rendu à la pêche avec l'un de ses frères.

Après avoir taquiné le poisson en restant sur la rive, il serait monté seul à bord d'une embarcation pour aller tenter sa chance en eau profonde.

Il était environ 8h. Pour des raisons encore inconnues, la frêle chaloupe, environ sept pieds de longueur sur trois de largeur, a chaviré à quelque 150 pieds de la rive.

Hôpital évacué

MONTREAL (PC) — Trois cent patients et membres du personnel de l'hôpital Reddy Memorial ont dû évacuer temporairement hier l'une des ailes de l'institution à cause d'une fuite de gaz propane.

Plusieurs magasins avoisinants ont également été évacués.

Selon un porte-parole du service des incendies, un camion sanitaire a provoqué l'incident en reculant accidentellement sur un escalier de secours métallique qui, dans sa chute, a brisé la valve d'un réservoir de gaz situé à l'arrière d'un restaurant.

Aucun incendie n'a éclaté et personne n'a subi de blessure.

Nos conseillers en décoration, une équipe dynamique à votre service

Consultation gratuite de décoration intérieure

Pour rénover, rajeunir ou aménager un nouveau logis, nous vous invitons à les consulter; ils iront vous visiter avec des échantillons, à votre demande.

Service de rembourrage

Si un meuble vous semble défraîchi, nous vous offrons le rembourrage, l'ébénisterie, la restauration des bois sur tous meubles de style et contemporains. Nos conseillers en décoration discuteront avec vous du travail à exécuter.

Composez 524-5121, poste 360

Nos conseillers en décoration sont disponibles, sur rendez-vous, aux 6 magasins Paquet-Syndicat.

Paquet Syndicat
Mail St-Basile • Place Laurier • Place Plour de Lis

"AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION"

"Prenez avis que la compagnie Les Placements Rochette Inc. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission de se dissoudre."

Québec, ce 6 mai 1981
Me Jacques Doyon
Procureur de la compagnie

CORRECTION

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX
PORT DE QUÉBEC

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Dans l'annonce du 8 mai RE: "SOUMISSION POUR LE PAVAGE AU QUAI 50" nous aurions dû lire (8,600 m²) au lieu de (86,000 m²).

Henri Allard
Directeur général
Québec, Qué., 4 mai 1981

AIR CANADA VOUS OFFRE CE QUI SE FAIT DE MIEUX

SERVICE CONNAISSEUR SERVICE

au tarif de la classe économique

EDMONTON
CALGARY
VANCOUVER
PARIS
LONDRES
ZURICH

et maintenant

LOS ANGELES
SAN FRANCISCO
DALLAS
HOUSTON



Air Canada est la seule ligne aérienne à vous faire profiter du Service Connaisseur, au tarif de la classe économique, vers 4 destinations aux États-Unis, à partir de Toronto, Houston, Dallas, Los Angeles et San Francisco. Ces nouvelles destinations viennent s'ajouter à la brochure de vols longs-courriers sur lesquels vous bénéficiez déjà du Service Connaisseur d'Air Canada. Le Service Connaisseur d'Air Canada, c'est plein d'avantages pour vous.

un comptoir d'enregistrement distinct; embarquement avec les passagers de 1re classe; un premier choix de menus, de revues et journaux; un casque d'écoute haute-fidélité plus confortable; un fauteuil libre à côté du vôtre, si possible; et même les consommations sont incluses.

Somme toute, c'est la vraie détente. Ce qui se fait de mieux, au tarif de la classe économique!

Air Canada va toujours plus loin pour vous. Air Canada est la première ligne aérienne à vous offrir le Service Connaisseur vers autant de destinations au Canada, en Europe et aux États-Unis. Voyez Air Canada ou votre agent de voyage, pour profiter du Service Connaisseur d'Air Canada vers Houston, Dallas, Los Angeles et San Francisco.

Le Service Connaisseur est une marque de commerce d'Air Canada.



AIR CANADA

Commission sur les pratiques restrictives du commerce Restrictive Trade Practices Commission

AVIS D'AUDIENCES PUBLIQUES

Enquête sur l'industrie du pétrole

La Commission sur les pratiques restrictives du commerce mènera une enquête publique au sujet de l'ÉTAT DE LA CONCURRENCE DANS L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE AU CANADA en vertu de l'autorité de l'article 47 de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

La Commission tiendra des audiences publiques afin d'étudier l'exposé de la preuve et de la matière qui lui a été présentée par le Directeur des enquêtes et recherches ainsi que toute autre preuve ou matière qui pourrait lui être présentée. Par conséquent, toute personne qui désire participer doit informer la Commission par écrit le 31 mai 1981, au plus tard, si elle a l'intention de faire une présentation écrite ou de comparaître devant la Commission.

La Commission tiendra une audience préliminaire le 27 juillet 1981 à 10 heures, dans la salle d'audience du Conseil canadien des relations du travail, située au 3e étage de la Tour "D", Édifice Lester B. Pearson, 125, Promenade Sussex, à Ottawa, afin d'établir les procédures et l'horaire. Les personnes qui désirent assister à cette audience préliminaire doivent en aviser la Commission par écrit le 31 mai 1981, au plus tard.

Les dates, heures et lieux des audiences seront annoncés plus tard.

G.M. Payette
Secrétaire
Commission sur les pratiques restrictives du commerce
C.P. 336, Succursale "A"
Ottawa (Ontario) K1N 8V3
Téléphone (613) 992-0274

O.G. Stoner - L.-A. Couture - R.S. MacLellan - F. Roseman
(Président) (Vice-président) (Commissaire) (Commissaire)

Canada

Le feu détruit le restaurant La Mandoline



Les flammes se sont rapidement propagées à toute la charpente du toit qui s'est écroulé à l'intérieur.

par Lucien LATULIPPE

Le restaurant chinois La Mandoline Enr., situé au 1599 rue d'Estimauville, à Québec, a été détruit par le feu, hier soir. Les dommages sont estimés à \$250.000, mais on ne déplore aucun mort ni blessé grave.

L'alerte a été enregistrée à 18h32. En arrivant sur les lieux, le lieutenant Jacques Côté, du poste de pompiers no 14, a jugé la situation grave, les flammes sortaient déjà du toit, et il a fait sonner une autre alerte. Une troisième devait être lancée à 18h54.

Une cinquantaine de pompiers ont mis environ une heure pour maîtriser l'élément destructeur. De nombreuses lances sont entrées en jeu de tous les côtés de l'établissement, une construction d'un seul étage.

La tâche ne fut pas facile. Le toit était recouvert de tôle qu'il a fallu arracher ou briser par morceaux afin de déloger le brasier. Vers 20h30, les derniers pompiers pouvaient quitter les lieux.

La lutte a été dirigée par le nouveau chef des opérations, M. Raymond Chevalier, qui était secondé par le chef de division Robert Bernard et le chef de district André Deslauriers. Un seul pompier a été blessé à un oeil.

L'électricité

Une défectuosité électrique semble à l'origine de l'incendie qui aurait éclaté dans la corniche de la façade du restaurant appartenant à M. Jimmi Low, domicilié à Charlesbourg.

Selon l'enquête menée par l'investigateur André Savard, du Commissariat des incendies, avec le détective Jean-Marie Laliberté, le restaurant était ouvert et quelques clients étaient à souper.

Une cliente aurait dit à une serveuse: "Ça sent le feu". Quelques instants plus tard, les constables Jean-Marie Levesque et Gilbert Boucher, qui étaient en patrouille dans le secteur, sont entrés pour dire à M. Low que de la fumée sortait de la toiture et ils ont fait évacuer le restaurant.

Selon la police, M. Low est sorti et il a en effet réalisé qu'il y avait du feu dans la corniche. Il est rentré pour couper l'électricité et il aurait par la suite tenté d'éteindre les flammes avec un extincteur.

D'après les enquêteurs, des minutes précieuses ont été perdues au début avant que les pompiers ne soient prévenus.

Bijouterie délestée de \$40,000 à Place Laurier

Des bijoux estimés à plus de \$40.000 ont été dérobés, hier soir, à l'or-fèvrerie Laurier, du centre commercial Place Laurier, à Sainte-Foy.

L'alerte a été lancée vers 18h25 par le système d'alarme. La police de Sainte-Foy a été informée qu'un individu avait été vu s'enfuyant avec un sac sous le bras.

L'enquête a révélé que le voleur s'était introduit dans la bijouterie en brisant la porte et qu'il avait raflé le contenu de quelques tiroirs. Il aurait surtout pris des bagues et quelques montres.

Ailleurs, deux individus de Québec ont été accusés de vol qualifié, hier, au palais de justice de Saint-Joseph de Beauce. Normand

Chouinard, âgé de 25 ans, a été libéré sur cautionnement, tandis que Jacques Lemieux, âgé de 26 ans, est incarcéré en attendant son enquête sur le cautionnement, demain.

Les deux prévenus sont soupçonnés d'avoir dérobé environ \$500 dans une maison de Saint-Edouard-de-Beauce, dans le comté de Beauce-Nord. Un troisième individu a participé au crime et son arrestation ne saurait tarder.

Ce vol qualifié s'est produit vers 1h30, ven-

credi. Portant cagoule, les trois individus se sont introduits par effraction chez Paul-Henri Fortin, âgé de 73 ans, qui demeure avec sa soeur de 84 ans, Angeline.

Ces deux vieilles personnes ont été bousculées et molestées afin de les forcer à remettre l'argent, mais elles n'ont pas été blessées.

Le poste de la Sûreté du Québec à Saint-Joseph de Beauce fait enquête avec la brigade du crime contre la personne de la SQ à Québec.

AVIS

Ire publication
Avis est par les présentes donné que M. Rénald Létourneau s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport de déchets solides pour la municipalité de Grosse Roche, région 01. Tout intéressé peut s'y opposer dans les 5 jours suivant la dernière date de parution dans ce journal.

Rénald Létourneau

Menuiserie Décor

VENTE DE LANCEMENT

POUR TOUT LE MOIS DE MAI
UN ESCOMPTE DE

20%

SUR TOUS NOS MODÈLES

UN CHOIX IMPRESSIONNANT

VOILETS DÉCORATIFS
POUR VOS FENÊTRES
PLANCHETTES PROFILÉES
POUR VOTRE GALERIE
BOITES À FLEURS SUR MESURE

ME-DÉ MENUISERIE DÉCOR
1012 AV. NOTRE-DAME
N.D. DES LAURENTIDES
CHARLESBOURG
OUVERT
DU SAMEDI 10 H. À 20 H.
LE SAMEDI 10 H. À 17 H.

849-2901



Brittania

Il y a de la vague en jeans

JEANS BRITANIA

Un jeans pour toutes celles qui aiment être bien et très élégantes. Jeans Brittania, 100% coton, de coupe ajustée. Tailles de 26 à 34. Jaunes, roses ou lilas.

34.00

R/56-Boutique du jeans

En vente à nos 6 magasins

j'y reviens

PAYANTES À ACHETER...

LES TOYOTA COROLLA 1.8.

Les Corolla 1.8 1981 vous en donnent plus pour votre dollar.

C'est probablement pourquoi il se vend plus de Corolla dans le monde que n'importe quelle autre sorte de voiture.

Économie d'essence remarquable.

Chaque Corolla est équipée d'un moteur 1.8 litre nerveux mais consommant peu d'essence en ville comme à la campagne. Jetez un coup d'oeil sur les chiffres.

Consommation d'essence de la Toyota Corolla 1981.			
Litres/100 km		m/g	
Route	Relative	Route	Relative
5.8	7.1*	48	40*

Approximatif

*71 litres par 100 km équivalent approximativement à 40 m/g. Les chiffres proviennent d'essais en laboratoire, de tous les modèles de Transport Canada, de la Toyota Corolla 1981 munie d'une boîte manuelle à 5 vitesses. La véritable consommation d'essence peut varier. Consultez le Guide 1981 de Transport Canada pour plus de détails.

Équipement exceptionnel sans supplément.

Chaque modèle de la

Corolla 1.8 vous offre, en équipement standard, plusieurs caractéristiques pour lesquelles on doit généralement déboursier un supplé-



Un grand choix de modèles.

ment, pneus à carcasse radiale ceinturée d'acier, dégivreur électrique de lunette arrière, sièges baquet entièrement inclinables, montre à quartz, moquette partout et même un réservoir verrouillable.

La fiabilité Toyota.

La Corolla est une voiture sur laquelle on peut compter, beau temps, mauvais temps. Elle est résistante

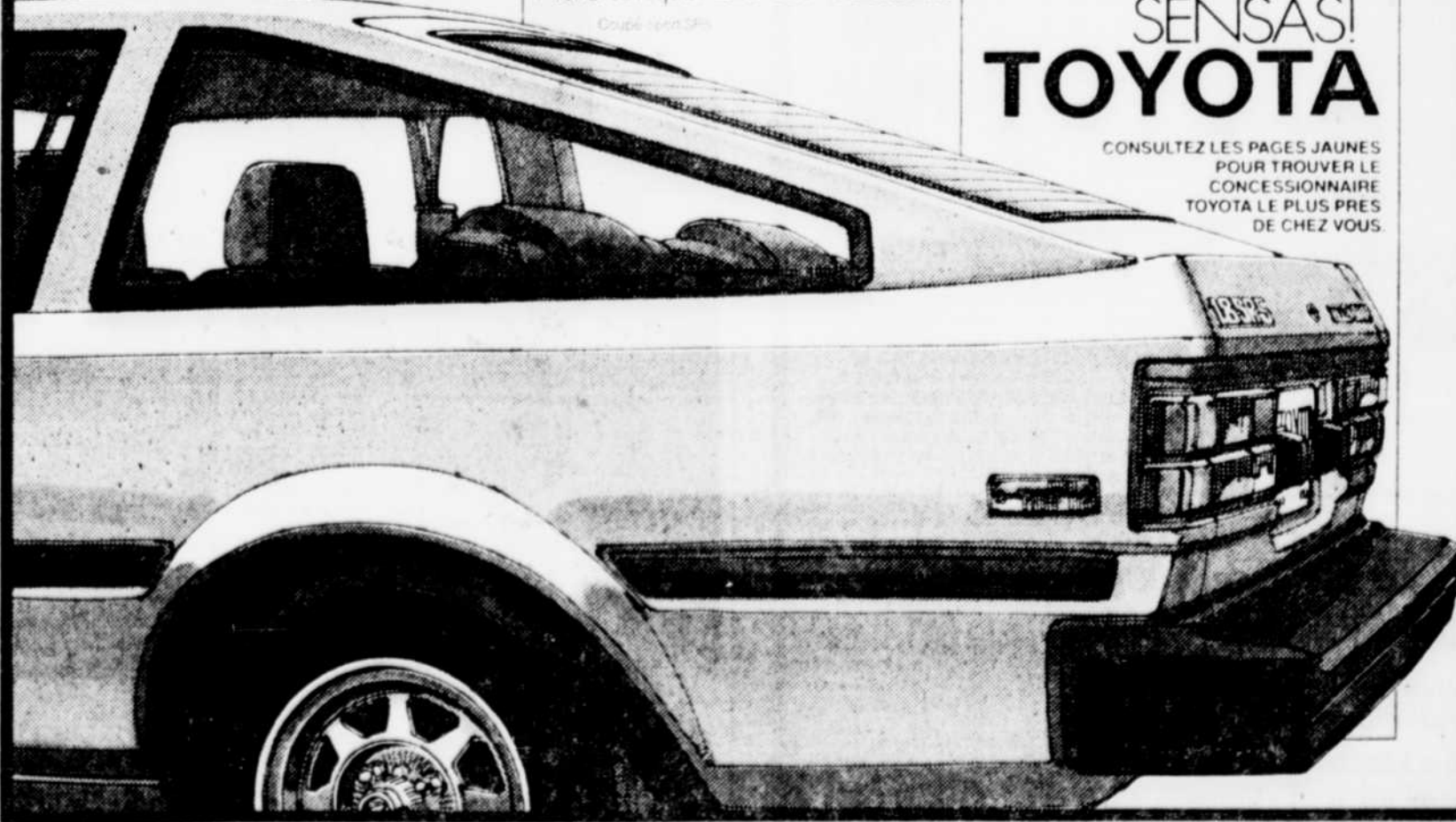
et économique. En plus, vous profitez du service après-vente incomparable Toyota: vous n'aurez jamais à vous priver de votre Corolla longtemps.

Que vous désirez une voiture d'allure sportive ou que vous recherchiez une voiture surtout pratique, il y aura une Corolla qui conviendra à votre goût et à votre bourse. En fait, aucune autre voiture importée n'offre autant de choix de modèles.

Allez faire l'essai des Corolla 1.8 chez votre concessionnaire Toyota, il peut vous en vendre une ou vous la louer si vous préférez.

OH, CA C'EST SENSAS! TOYOTA

CONSULTEZ LES PAGES JAUNES POUR TROUVER LE CONCESSIONNAIRE TOYOTA LE PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS.



Paquet Cette semaine Galeries Chagnon

ENSEMBLE DE PHOTOS EN COULEUR POUR SEULEMENT

\$12.95



PAYEZ 95¢ LORS DE LA PRISE DE PHOTOS

et payez les \$12.00 de solde lors de la livraison de vos photos.

* Chaque ensemble comprend: 2 photos couleur 8x10, 2 de 5x7,

2 de 3x5 et 8 de format portefeuille.

* Cette offre s'applique seulement aux commandes d'ensembles complets.

4 JOURS SEULEMENT

Le mercredi 13 mai, de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Le jeudi 14 mai et le vendredi 15 mai, de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et de 18h30 à 20h00. Le samedi 16 mai, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30.

Boycottage du comité d'étude de la politique culturelle fédérale

(PC) — Le conseil de la culture de la région de Québec a décidé de boycotter les audiences publiques que tiendra vendredi à Québec le comité d'étude de la politique culturelle fédérale parce qu'il s'oppose à l'établissement d'une politique culturelle uniforme où la culture québécoise serait reléguée à "l'état de régionalisme".

Ce comité fédéral est présidé conjointement par MM. Louis Applebaum, de Toronto, et Jacques Hébert, de Montréal, et l'audition de mémoires à travers le pays l'aidera à proposer au gouvernement central une politique culturelle pan-canadienne.

Le conseil de la culture de la région de Québec (CCRQ) a obtenu

l'appui quasi unanime de ses membres dans son mouvement de contestation et trois seulement des dix organismes invités de la région ont répondu à l'invitation du comité.

Ces divers agents culturels estiment que la responsabilité première du développement culturel au Québec doit appartenir aux Québécois et dénoncent l'initiative fédérale en ce domaine.

"Le CCRQ dénonce vigoureusement la démarche du comité Applebaum-Hébert dont le mandat et les objectifs visent essentiellement à établir les politiques culturelles fédérales à partir d'une notion de l'identité culturelle canadienne que les intervenants de la région jugent totalement artificielle et dangereuse, a

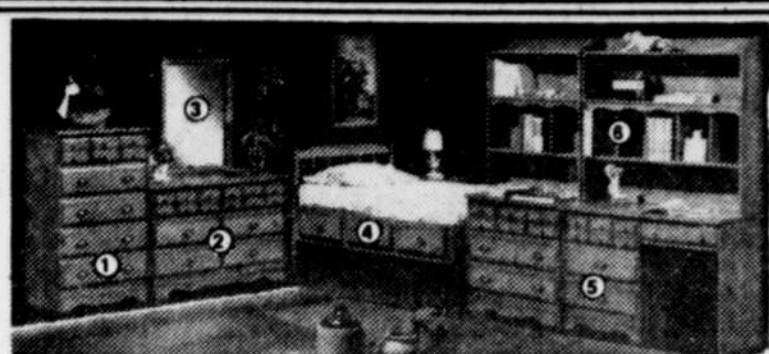
expliqué le directeur général Gilles Morel.

ENSOLEILLEZ
VOS JOURNÉES...

ABONNEZ-VOUS!

647-3333

A DES PRIX IRRESISTIBLES! MEUBLES DE CHAMBRE STYLE COLONIAL FINI ERABLE ANTIQUE OU BLANC tel qu'illustré



1 Commode, 5 tiroirs	Spécial	\$98	4 Lit matelot 39" sans matelas	Spécial	\$135
2 Base de bureau double, 6 tiroirs	Spécial	\$120	5 Secrétaire, 4 tiroirs	Spécial	\$108
3 Miroir de bureau double	Spécial	\$38	6 Bibliothèque	Spécial	\$80
AUTRES MEUBLES NON ILLUSTRÉS AUSSI OFFERTS					
Base de bureau triple 9 tiroirs	Spécial	\$165	Table de chevet	Spécial	\$43
Miroir de bureau triple	Spécial	\$50	Chaise pour secrétaire	Spécial	\$46
Commode 4 tiroirs	Spécial	\$80			
Lit régulier, 39" ou 54"	Spécial	\$84			

Commandes par téléphone acceptées. Livraison incluse. Possibilité de paiement soit comptant, par chèque ou votre carte Charges Visa ou MasterCard.

Téléphonez-nous!

Nous avons le personnel fiable et expérimenté pour répondre à toutes vos demandes.

UN SEUL MAGASIN DANS LA REGION DE QUEBEC

Boutique du repos
HENRI TURCOTTE, prop.

DEPUIS 43 ANS AU SERVICE DES QUÉBÉCOIS

GALERIES DU VALLON
2323, boul. du Versant-Nord
Sainte-Foy 681-6028

VOISIN DU CENTRE PÉDAGOGIQUE
ET STE-FOY ÉLECTRONIQUE
À L'INTÉRIEUR DU MAIL

Ouvert jeudi et vendredi soirs jusqu'à 21 h, samedi jusqu'à 17 h.

Décès de "la première star du tiers-monde"

par Michel ANGLADE

PARIS (AFP) — Bob Marley, celui qu'on surnommait indifféremment "la première star du tiers-monde", "le roi des rastas" ou encore "le prince du reggae", est mort, hier, à Miami, des suites d'un cancer du poulmon.

Bob Marley était né en 1945 à la Jamaïque. Ses rythmes, qui faisaient le tour du monde, étaient pour lui une arme absolue contre la corruption, la haine et la répression.

Par sa musique et ses paroles, il désirait atteindre en effet simultanément des millions de personnes avec une précision et une concentration de sentiments qui lui faisaient dire, sûr de son fait, "le reggae est une musique de combat, de vrai combat".

Marley avait ses disciples avec lesquels il partageait une philosophie qui rencontrait de profondes résonances dans le tiers-monde et chez les adeptes de sa religion: le culte "rasta". Prônant un régime alimentaire sans viande ni sel et le retour aux ancestrales racines africaines de l'homme noir exilé dans des îles lointaines, ce

culte fait également référence à l'amour de l'ancien négus d'Éthiopie Haïlé Sélassié que les rastas se refusent à considérer comme mort, et qu'ils ont déifié.

Il y a un an, brusquement, l'état de santé de Bob Marley s'était détérioré. En mai 1980 le chanteur quittait Miami pour la clinique du Dr Joseph Issels en Bavière. Le séjour de Bob Marley était entouré du plus profond mystère mais bientôt l'origine de son mal courait le milieu du spectacle.

La presse allemande affirmait qu'il avait subi toute une série de traitements anti-cancéreux et une transfusion sanguine toutes les trois semaines. Ces derniers mois l'état de santé de Bob Marley semblait s'être amélioré.

Jeudi dernier cependant, Bob Marley, venant de RFA, arrivait à Miami où il était aussitôt admis à l'hôpital Cedars of Lebanon. C'est là qu'un porte-parole annonçait, lundi matin, que le chanteur était mort d'un cancer, en précisant qu'il avait déjà été soigné pour ce mal dans le même établissement.

**CENTRES GO
GOOD YEAR**

Pneus à semelle large pour camions légers

Le profil surbaissé et le motif ultra-large de ces pneus sont gage d'une plus grande surface de caoutchouc en contact avec la chaussée que des pneus ordinaires de dimension comparable. Procurez-vous en un jeu maintenant. Le prix sera majoré après le 30 mai 1981.



Dimension	Pis	HILMER WIDE TREAD		CUSTOM XTRA GRIP WIDE TREAD	
		Prix en mai	Prix après mai	Prix en mai	Prix après mai
800-16.5	8	\$ 96.20	\$113.15	\$104.25	\$122.60
875-16.5	8	104.75	123.20	113.10	133.05
950-16.5	8	120.55	141.80	130.15	153.10

Bas prix semblables pour les autres dimensions.



Nous vous faisons aller de l'avant

Le personnel de votre Centre Goodyear se compose de spécialistes formés par Goodyear qui ont pour tâche de répondre à vos exigences en fait de pneus et d'entretenir votre voiture comme il se doit à l'aide d'un outillage électronique moderne. Chaque membre de l'équipe Goodyear est engagé à vous offrir ce qu'il y a de mieux pour votre argent. Nous nous engageons à vous faire aller de l'avant.

1220, boul. Charest ouest
TEL.: 681-4646

Lundi au vendredi:
7h30 à 17h30
Samedi: 8h. à 12h.

3115, boul. Hochelaga, Ste-Foy
TEL.: 653-0841

Lundi au vendredi:
7h30 à 17h30
Samedi: 8h. à 12h.

2335, rue Watt Ste-Foy
TEL.: 651-6331

Ça se prend bien!



Eaton, Place Ste-Foy, Rayon 216

EATON